
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 18 décembre 2007

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 6)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossiers n° 2007-4557 et 2007-4558)	(p. 6)
Procédure d'urgence pour le dossier n° 2007-4652	(p. 6)
Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la conférence de gestion patrimoniale du Syseg (dossier n° 2007-4641) - Opérations et résultats de vote	(p. 29)
Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du lycée Saint-Exupéry à Lyon 4° (dossier n° 2007-4613) - Opérations et résultats de vote	(p. 44)
Annexe : Présentation du budget primitif 2008 (diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne)	(p. 47)

Les textes des délibérations n° 2007-4557 à 2007-4652 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 371.

N° 2007-4557	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 novembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)
N° 2007-4558	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 novembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 6)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4559	Développement des modes de déplacement doux - Convention-cadre annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue -	(p. 42)
N° 2007-4560	Etudes de réouverture au transport de voyageurs de l'emprise Sathonay-Trévoux - Participations financières de la Communauté urbaine aux études de la Région - Approbation des conventions -	(p. 34)
N° 2007-4561	Vaulx en Velin - Avenue Maurice Thorez - Trolleybus C 3 - Convention avec France Télécom relative au déplacement des ouvrages -	(p. 35)
N° 2007-4562	Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises -	(p. 42)
N° 2007-4563	Bron - Quartier de Parilly - Sécurisation des structures en pied d'immeubles des UC 6 et 1 - Subvention à Elycoop -	(p. 42)
N° 2007-4564	Intervention sur l'habitat précaire - Mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale -	(p. 36)
N° 2007-4565	Agence locative sociale du Rhône (ALSR) - Contrat de développement pour trois ans (2008-2010) - Convention de participation financière -	(p. 43)
N° 2007-4566	Approbation du programme social thématique (PST) de la Communauté urbaine pour 2008-2010 -	(p. 36)

N° 2007-4567	<i>Ménages en grande difficulté d'accès au logement - Accord collectif départemental d'attributions de logements aux personnes défavorisées - Autorisation de signer l'avenant 2007 -</i>	(p. 36)
N° 2007-4568	<i>Contrat de licence non exclusive et gratuite de la marque Vélo'V -</i>	(p. 42)
N° 2007-4569	<i>Bron - Parilly secteur nord - Opération d'aménagement - Ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 42)
N° 2007-4570	<i>Rillieux la Pape - Quartier Mont Blanc 3° tranche - Convention de mandat pour la requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 42)
N° 2007-4571	<i>Vénissieux - Quartier de Vénissy - Convention de mandat pour l'aménagement des espaces extérieurs du centre commercial - Bilan de clôture et quitus à la SERL -</i>	(p. 42)
N° 2007-4572	<i>Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Enquête publique préalable à la DUP - Déclaration de projet - Conclusions du commissaire-enquêteur - Levée des réserves -</i>	(p. 37)
N° 2007-4573	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur Renault Trucks - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet -</i>	(p. 43)
N° 2007-4574	<i>Saint Priest - Portes des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du programme des équipements publics (PEP) et de la convention d'aménagement avec la société Villes et projets -</i>	(p. 43)
N° 2007-4575	<i>Avenants aux conventions GPV-Anru pour les sites de Lyon la Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Vénissieux les Minguettes et à la convention Habitat -</i>	(p. 42)
N° 2007-4576	<i>Saint Priest - Secteur village - Institution d'un périmètre d'études -</i>	(p. 37)
N° 2007-4577	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Conventions avec les membres du consortium lyonnais -</i>	(p. 38)
N° 2007-4578	<i>Lyon 6° - ZAC Cité internationale - Protocole de liquidation -</i>	(p. 37)
N° 2007-4579	<i>Vaulx en Velin - Suppression de la ZAC du Centre-Ville -</i>	(p. 43)
N° 2007-4580	<i>Vénissieux - ZAC de Vénissy - Programme des équipements publics définitif - Concession d'aménagement confiée à la SERL -</i>	(p. 43)
N° 2007-4581	<i>Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation du bilan modifié - Nouvel échéancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement -</i>	(p. 43)
N° 2007-4582	<i>Aires d'accueil des gens du voyage - Participation de la Communauté urbaine à la réalisation d'une aire de grand passage à Saint Laurent de Mure -</i>	(p. 38)
N° 2007-4583	<i>Craponne, Saint Priest, Sainte Foy lès Lyon, Francheville, Caluire et Cuire, Vénissieux - Aires d'accueil des gens du voyage - Subventions d'équipement complémentaires aux Communes -</i>	(p. 38)
N° 2007-4584	<i>Saint Genis Laval - Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 43)
N° 2007-4585	<i>Bron - Quartier du Terrailon - Convention de renouvellement urbain avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) -</i>	(p. 42)
N° 2007-4586	<i>Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 et du programme d'actions pour l'année 2007 -</i>	(p. 42)
N° 2007-4587	<i>Fontaines sur Saône - Quartiers de la Norenchal et des Marronniers - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -</i>	(p. 42)
N° 2007-4588	<i>Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 -</i>	(p. 42)
N° 2007-4589	<i>Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Avenant à la convention Anru -</i>	(p. 42)
N° 2007-4590	<i>Caluire et Cuire - Réaménagement de la Grande rue de Saint Clair - Fermeture de l'accès au sous-sol de la résidence l'Île Blanche - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Opac du Rhône -</i>	(p. 43)
N° 2007-4591	<i>Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Désignation du maître d'oeuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury -</i>	(p. 43)
N° 2007-4592	<i>Lyon 7° - Projet urbain de Gerland - Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)

N° 2007-4593	<i>Neuville sur Saône, Fleurieu sur Saône, Montanay - Voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône - Clôture et bilan de la concertation préalable - Voie nouvelle de liaison Gorgeat-Parenty - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2007-4594	<i>Craponne, Francheville - Convention avec le Sigerly relative à l'utilisation de fourreaux d'éclairage public pour la signalisation lumineuse -</i>	(p. 43)
N° 2007-4595	<i>Francheville - Avenue du Chater - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	(p. 43)
N° 2007-4596	<i>Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	retiré
N° 2007-4597	<i>Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Création d'une zone 30 - Individualisation complémentaire partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 42)
N° 2007-4598	<i>Vénissieux - Rue du Professeur Roux - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de comaitrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i>	(p. 43)
N° 2007-4599	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Tunnel sous la Croix-rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0651 rénovation lourde -</i>	(p. 39)
N° 2007-4600	<i>Programmation des opérations globalisées de voirie 2008 - Actions de proximité, gestion des trafics routiers, ouvrages d'art -</i>	(p. 39)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4601	<i>Participation financière à l'élaboration du plan de déplacements inter-entreprises de la vallée de la chimie -</i>	(p. 43)
N° 2007-4602	<i>Subvention versée à la ville de Givors dans le cadre de la mise en place du développeur commercial - Convention 2008/2009 -</i>	(p. 44)
N° 2007-4603	<i>Confirmation de l'adhésion de la Communauté urbaine comme membre fondateur au Fonds mondial de solidarité numérique - Subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique -</i>	(p. 44)
N° 2007-4604	<i>Coopération décentralisée avec la mairie du district de Bamako - Programme et convention de coopération 2008-2010 -</i>	(p. 44)
N° 2007-4605	<i>Convention entre le Certu et la Communauté urbaine - Programme d'appui à la décentralisation du Maroc (PAD Maroc) - Coopération entre la ville de Rabat et la Communauté urbaine pour la mise en oeuvre d'un plan de déplacements urbains à Rabat -</i>	(p. 44)
N° 2007-4606	<i>Convention entre l'association France Algérie et la Commnauté urbaine - Création d'un centre de formation professionnel aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien de la casbah -</i>	(p. 40)
N° 2007-4607	<i>Subvention à l'association France Amérique latine (Afal) - Soutien à la politique de l'habitat de la commune de Quintero au Chili -</i>	retiré
N° 2007-4608	<i>Subvention à l'association chambre de commerce France-Israël -</i>	(p. 40)
N° 2007-4609	<i>Journées de l'économie 2008 - Subvention à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est -</i>	(p. 40)
N° 2007-4610	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 2 à la convention-cadre - Programme d'actions 2008 - Subvention -</i>	(p. 44)
N° 2007-4611	<i>Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès -</i>	(p. 40)
N° 2007-4612	<i>Avenant n° 1 à la convention avec l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon pour les exercices 2007-2009 -</i>	(p. 44)
N° 2007-4650	<i>Subvention exceptionnelle à Action contre la faim - Solidarité internationale d'urgence au Bangladesh -</i>	retiré

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4613	<i>Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges -</i>	(p. 44)
N° 2007-4614	<i>Transmission des actes communautaires au contrôle de légalité par voie électronique - Convention -</i>	(p. 44)
N° 2007-4615	<i>Budget primitif 2008 - Budget principal -</i>	(p. 13)

N° 2007-4616	<i>Budget primitif 2008 - Budget annexe des eaux -</i>	(p. 13)
N° 2007-4617	<i>Budget primitif 2008 - Budget annexe de l'assainissement -</i>	(p. 13)
N° 2007-4618	<i>Budget primitif 2008 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -</i>	(p. 13)
N° 2007-4619	<i>Budget primitif 2008 - Budget annexe du restaurant communautaire -</i>	(p. 13)
N° 2007-4620	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Définition de la capacité financière 2008-2013 - Révision de la PPI pour 2008 et vote des AP-CP -</i>	(p. 13)
N° 2007-4621	<i>Programmation pluriannuelle des investissements - Cadrage des opérations globalisées pour l'exercice 2008 -</i>	(p. 13)
N° 2007-4622	<i>Taux de la taxe professionnelle 2008 -</i>	(p. 13)
N° 2007-4623	<i>Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008 -</i>	(p. 13)
N° 2007-4624	<i>Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire -</i>	(p. 13)
N° 2007-4625	<i>Réaménagement, remboursements anticipés et refinancement d'emprunts - Exercice 2008 -</i>	(p. 13)
N° 2007-4626	<i>Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2007 - Budget principal -</i>	(p. 13)
N° 2007-4627	<i>Emprunt à court terme pour l'exercice 2008 - Utilisation en trésorerie -</i>	(p. 13)
N° 2007-4628	<i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2008 - Cadre général -</i>	(p. 14)
N° 2007-4629	<i>Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2008 -</i>	(p. 45)
N° 2007-4630	<i>Règles d'amortissements - Tous budgets -</i>	(p. 45)
N° 2007-4631	<i>Lyon 9° - Dossier Grande rue de Vaise - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(p. 45)
N° 2007-4632	<i>Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - AP 10 : maintenance et renouvellement - AP 12 : assainissement -</i>	(p. 45)
N° 2007-4633	<i>Adhésion des communes de Givors et Grigny - Reprise de résultats au budget annexe de l'assainissement 2007, de l'encours de la dette des Communes réalisée pour les compétences propreté et assainissement et décision modificative 2007, budgets principal et annexe de l'assainissement -</i>	(p. 45)
N° 2007-4634	<i>Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Versement d'une subvention d'exploitation -</i>	(p. 45)
N° 2007-4635	<i>Projet de gestion des réclamations communautaires (Greco) - Création de l'opération - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 28)
N° 2007-4636	<i>Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'action de l'année 2008 - Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4637	<i>Création de l'opération et individualisation de l'autorisation de programme du projet Cigogne - Refonte des outils de saisie dans le SIG de l'assainissement -</i>	(p. 45)
N° 2007-4638	<i>Rénovation des armoires électriques de l'hôtel de Communauté et aménagements résiduels du garage Clément Marot - Complément d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2007-4639	<i>Déconstruction sélective démolition - Autorisation de signer les marchés -</i>	(p. 45)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4640	<i>Saint Fons-Feyssine et Neuville sur Saône-Genay - Systèmes d'assainissement - Conventions relatives à la mise en conformité au titre de la Directive eaux résiduaires urbaines (Deru) -</i>	(p. 45)
N° 2007-4641	<i>Givors, Grigny - Intégration des Communes à la Communauté urbaine - Conventions définitives à signer avec le Syseg pour le transport et l'épuration des eaux usées - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la conférence de gestion patrimoniale -</i>	(p. 29)
N° 2007-4642	<i>Saint Fons - Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 30)

N° 2007-4643	<i>Villeurbanne - La Feyssine - Conception-réalisation de travaux de construction d'une station d'épuration - Exploitation de la station - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 30)
N° 2007-4644	<i>Plan climat territorial de la Communauté urbaine : lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant au changement climatique -</i>	(p. 30)
N° 2007-4645	<i>Accès au quai de Givors Bans et utilisation - Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères Sud Rhône -</i>	(p. 45)
N° 2007-4646	<i>Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme globales : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement -</i>	(p. 45)
N° 2007-4647	<i>Opération de promotion du compostage individuel - Evolution du dispositif -</i>	(p. 31)
N° 2007-4648	<i>Transformations d'emplois et modifications d'indices de rémunération -</i>	(p. 46)
N° 2007-4649	<i>Versement d'une indemnité compensant les jours de repos non travaillés -</i>	(p. 46)
N° 2007-4651	<i>Plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets -</i>	(p. 32)

PROCEDURE D'URGENCE

N° 2007-4652	<i>Avis de la communauté urbaine sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux et sur le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la liaison autoroute A 89-autoroute A 6 -</i>	(p. 7)
---------------------	--	--------

Présidence de monsieur Gérard Collomb

président

Le mardi 18 décembre 2007 à 16 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 6 décembre 2007 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palleja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémond).

Absents non excusés : M. Chaffringeon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhrich, Vial, Mme Yéréman.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Bret (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Vullien (pouvoir à M. Dumont), M. Touraine (pouvoir à M. Polga), MM. Lambert (pouvoir à M. David), Pillonel (pouvoir à M. Bertrand), Mme Mailler (pouvoir à M. David), M. Crimier (pouvoir à Mme Palleja), MM. Barret (pouvoir à Mme Frieh), Béghain (pouvoir à M. Serres), Mme Besnard (pouvoir à Mme Vessiller), Mme Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Fournel (pouvoir à M. Benarbia), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Laréal (pouvoir à M. J.C. Darne), Mme Reynaud (pouvoir à Mme Decieux), M. Vaté (pouvoir à Mme Bargoin).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 15 octobre 2007

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 15 octobre 2007. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2007-4557 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 5 novembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2007-4558 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 19 novembre 2007 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports n° 2007-4557 et 2007-4558. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Procédure d'urgence pour le dossier n° 2007-4652

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, vous avez reçu le dossier numéro 2007-4652 concernant l'avis de la Communauté urbaine sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et sur le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la liaison autoroute A 89-autoroute A 6.

Avant toute discussion, comme ce rapport vous a été adressé en dehors du délai de cinq jours francs, je me dois de vous demander votre accord pour examiner ce dossier en urgence.

Je mets donc l'urgence aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Calvel, Gigot, Imbert (Union pour un mouvement populaire) - Mme Isaac-Sibille (Union pour la Communauté) - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,
- abstentions : Mme Frieh, M. Lelièvre (Union pour un mouvement populaire).

(L'urgence est votée).

N° 2007-4652 - Avis de la Communauté urbaine sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de travaux et sur le dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la liaison autoroute A 89-autoroute A 6 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc examiner ce dossier. La conférence des présidents a retenu les interventions suivantes : tout d'abord deux minutes pour le groupe Aglo.

M. le vice-président PILLONEL : Oui, monsieur le président, c'est un honneur de commencer.

Sur ce dossier, il y a deux choses qui s'opposent pour nous : c'est l'obligation bien sûr d'avoir une liaison, qu'elle soit sur un site ou sur un autre, entre les deux autoroutes qui séparent l'est et l'ouest, bien entendu. Mais, en même temps, je ne peux pas me déjuger puisque dès 1993, sous la présidence de Michel Noir, nous avons déjà attiré l'attention du préfet sur la difficulté de gérer une circulation extra-urbaine et une circulation urbaine lorsque les autoroutes se croisent au plus près de l'agglomération lyonnaise, je veux dire à Limonest.

En conséquence, nous, le groupe, nous vous mettons en garde sur l'acceptation d'un tel tracé et nous pensons qu'il faut rester fidèle à ce que les différents présidents ont notifié au Préfet, je veux dire Michel Noir mais aussi Raymond Barre et je crois que vous-même, vous êtes assez enclin à avoir un avis défavorable sur ce dossier. Nous aurons nous-mêmes un avis défavorable sur le dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je serai très court puisque nous approuvons le contenu de la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. le vice-président BUNA : Je ne serai pas beaucoup plus long. Je voudrais simplement dire qu'il y a un dicton qui dit que "l'hirondelle ne fait pas le printemps", on va conclure également que "le Grenelle ne fait pas l'environnement" si je cite le Président de la République qui disait, le 25 octobre : "Le Grenelle propose une rupture, je la fais mienne. La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des autres modes de transports". Et la preuve sera à décharge. Il s'agissait donc de comparer les différents modes possible et proposer entre la route, l'autoroutier et le ferroviaire par exemple.

Aujourd'hui, on nous demande notre avis. Ceux qui ont voté contre l'exception ont tort puisque c'est l'Etat qui n'a pas envoyé dans les délais convenables le dossier qui nous est soumis ce soir.

Deuxième remarque : quel acharnement thérapeutique ! Cela fait vingt ans que cette autoroute connaît des vicissitudes. Ce qui est curieux c'est que, lorsque le Conseil d'Etat s'est prononcé contre le tracé et contre le montage juridique en 2006, il y a eu une séance au Sénat pour restituer et le tracé et le projet, une séance qui valait la peine d'être revisitée. Je lis une déclaration du Conseil général du Rhône et sénateurs : "Nous faisons ici une loi pour ne pas appliquer la loi" et je cite la vice-présidente du Conseil général : "Les conseillers généraux sont choqués d'une telle désinvolture envers l'avis du Conseil d'Etat". Bref, je pourrais rajouter encore une dizaine de citations.

Il est vrai que le tracé a constamment rencontré l'opposition des collectivités, qu'il s'agisse du Conseil général ou qu'il s'agisse de la Communauté urbaine à travers ses présidents successifs.

Je dois dire que les maires de Champagne au Mont d'Or, de Charbonnières les Bains, de Dardilly, de Dommartin, d'Ecully, de La Tour de Salvagny, de Lentilly, de Limonest, de Lissieu, de Tassin la Demi Lune, dans un courrier du mois d'avril, s'étonnaient qu'aucune étude d'impact n'ait été présentée, qu'aucune étude alternative n'ait été menée.

Il est étonnant également de constater que les chiffres qui sont proposés aujourd'hui à l'enquête publique ne sont pas les bons, qu'ils n'ont pas été réactualisés et que, de toute manière, le péché originel de cette A 89 subsiste, à savoir ramener de la circulation en pleine agglomération.

Moi, ce qui m'étonne, c'est que cet acharnement va à l'encontre de tous les textes que l'Etat nous demande d'élaborer et d'adopter : il va à l'encontre du plan climat, il va à l'encontre de l'Agenda 21, il va à l'encontre du plan de déplacements urbains (PDU), il va à l'encontre du plan de protection de l'atmosphère (PPA), il va à l'encontre du schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL), il va à l'encontre de la directive territoriale d'aménagement (DTA), il va à l'encontre du schéma de cohérence de territoriale (SCOT). Alors soit l'Etat prend au sérieux les documents que nous élaborons et les conclusions que nous en tirons, soit il méprise souverainement la volonté des élus qui ont participé à l'élaboration de ces documents. Dans ce cas-là, ne parlons plus de décentralisation, dans ce cas-là, disons que l'Etat est roi et que les élus sont nus.

Merci, monsieur le président. Bien évidemment, nous nous opposerons, nous donnerons un avis défavorable disons à la proposition de raccordement et je pense que la mobilisation se poursuivra par d'autres moyens.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, vous me permettez de rappeler quelques éléments historiques de ce dossier car voilà depuis plus de vingt ans que nous parlons de l'autoroute Bordeaux-Genève via Balbigny.

En effet, il y a déjà un certain nombre d'années que l'on nous avait présenté ce projet puisque, lors de la mandature présidée par Michel Noir, plusieurs fuseaux, cinq à six à l'époque, avaient été présentés et nous avons indiqué que le fuseau le plus au nord était le seul valable, et ce pour éviter l'engorgement de nos voiries. Le fuseau qui arrivait à Chatillon d'Azergues, passant en tunnel sous la commune de Belmont, avait été retenu comme le plus cohérent pour rejoindre l'A 6 et ensuite l'A 46. Malheureusement, monsieur Gayssot, ministre des Transports de l'époque, a rejeté ce tracé confirmé lors d'un Comité interministériel à l'aménagement du territoire (CIADT) en 1999.

L'absence de décision ne pouvait qu'aggraver la situation, situation dénoncée aussi par monsieur le président Raymond Barre. C'est lors de l'enquête publique, en décembre 2001, sur l'utilité publique du projet A 89 Balbigny-La Tour de Salvagny qu'il est demandé que la liaison A 89-A 6 soit réalisée. Ensuite, tout s'est enchaîné rapidement pour aboutir au projet proposé.

Et, comme l'a fait monsieur le vice-président Buna -il a rappelé la loi qui avait été votée par le Sénat-, nous ne pouvons que déplorer l'incohérence des prises de positions de l'Etat qui n'a tenu aucun compte des avis exprimés par les collectivités locales. Les ministres passent mais la toute puissante direction des Routes, relayée par la direction régionale de l'Equipement, tel un rouleau compresseur, poursuit sa route quoi qu'il arrive et n'a que faire de l'avis des élus. Triste démocratie quand on constate que le pouvoir politique n'a aucune prise sur une

technocratie ou technostructure qui fait ce qu'elle veut ! Nos élus nationaux devraient s'inquiéter d'une telle dérive et y mettre rapidement fin avant de céder le pas à la dictature des hauts fonctionnaires.

Nous avons pu le constater récemment lors de notre entrevue avec monsieur le ministre Bussereau qui nous a reçus très courtoisement quelques minutes mais l'implacable direction des Routes nous a rapidement rappelés à la réalité des choses ; ils ont un impératif : il faut qu'en 2012 l'A 89 soit reliée à l'A 6. Pourquoi tant de précipitation quand on sait que monsieur Perben, ministre des Transports, a commandé à cette même DRE une étude du tracé plus au nord ?

Où est l'incohérence me direz-vous ? Incohérence aussi lorsque l'on nous parle de protection des espaces naturels. Je remets en cause les services de l'État qui sont incapables de nous donner des chiffres précis sur les trafics à venir. Je dénonce cette logique de l'État qui ne prend aucunement en compte les politiques mises en œuvre concernant le transport ferroviaire des lignes de l'ouest qui sont une alternative au tout voiture qui viendra asphyxier, de fait, la ville centre. L'État est en totale contradiction quant il nous demande d'approuver un plan de déplacements urbains, de réfléchir à un plan régional de la qualité de l'air ainsi qu'à un plan de protection de l'atmosphère et ensuite nous faire passer une infrastructure qui est contraire à tous ces plans.

Incohérence encore quand l'État nous demande de protéger les espaces naturels classés en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique depuis la mise en œuvre du SDAU ; dois-je rappeler que, sur la commune de Limonest, la forêt domaniale de vingt-cinq hectares sera sacrifiée.

On nous parle de Grenelle de l'environnement, on nous fait de grands discours sur le développement durable et, au bout du compte, on nous impose un projet de liaison incompatible avec l'environnement.

Et, cerise sur le gâteau, on veut créer des péages pour éviter que les automobilistes rentrent sur l'agglomération. Mais, là encore, les automobilistes vont utiliser le réseau secondaire ; c'est tout notre réseau de voiries de Techlid, des communes de Champagne au Mont d'or, Ecully, Dardilly, Tassin la Demi Lune, Dommartin, Charbonnières et Limonest et d'autres qui, une nouvelle fois, sera saturé, sans compter les destructions d'habitations, les problèmes phoniques. N'oublions pas que cette liaison A 89-A 6 passera à quelques mètres du lotissement du Bois Dieu à Lissieu.

Je dénonce solennellement cette gabegie. Non à ce projet aberrant, incohérent, qui n'apportera que des nuisances supplémentaires à notre agglomération et je ne peux que poursuivre, avec mes collègues du groupe Synergies, notre combat contre un tel projet. Dois-je rappeler aussi que notre député monsieur Verchère nous soutient dans ce combat.

Mon collègue Roland Crimier va compléter mon intervention. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roland Crimier.

M. le vice-président CRIMIER : Monsieur le président, merci. Un petit complément à l'intervention de mon collègue Max Vincent. Bien entendu, notre groupe votera cette délibération sans hésitation.

Une fois de plus, sur ce projet autoroutier, les avis des élus du secteur ne sont pas pris en compte et cela est regrettable. Mais

permettez-moi, monsieur le président, de revenir sur le dossier de l'A 45 et son débouché à Pierre Bénite, tant il est similaire à celui de l'A 89.

J'ai lu tout comme vous dans la presse que l'A 45 se ferait ; et cela sans solution pour son raccordement à l'A 7, le rapport d'enquête ayant évacué courageusement ce problème comme s'il n'existait pas. Les usagers quotidiens de l'A 45 et les riverains, eux, connaissent ce problème. Comment envisager, dans les conditions actuelles, 20 000 véhicules par jour de plus en pleine zone Seveso avec le débouché de l'A 45 de Saint Etienne sans aucune amélioration, au moins un pont supplémentaire au-dessus du Rhône et des transports en commun concomitants en lieu et place de la troisième voie annoncée dans le projet ?

Là encore, les élus des communes riveraines ont alerté le ministre, le préfet, sans plus de prise en compte de notre avis. Nous sommes beaucoup d'élus à hésiter entre résignation et colère. De qui se moque-t-on et où sont passées les belles conclusions du Grenelle de l'environnement qui ne s'appliqueraient donc pas à l'agglomération lyonnaise ?

Par ailleurs, il suffirait de remplacer l'A 89 et l'A 45 dans bon nombre d'articles de cette délibération pour savoir que cette situation est un petit peu identique. En effet, les arguments sur la cohérence avec la DTA, le SDAL, le PDU et autres PPA et SCOT votés dans cette assemblée avec un bel enthousiasme sont les mêmes pour ce dossier au niveau de l'arrivée des pénétrantes autoroutières sur l'agglomération lyonnaise.

J'avais ici-même demandé que l'ensemble de ces projets soit réexaminé avec le nouveau regard sur le développement durable qui constitue une nouvelle approche des déplacements. Ces options ont été voulues par le législateur, par nous-mêmes, nous les partageons. Encore faut-il qu'elles soient cohérentes avec les décisions gouvernementales. La cohérence y gagnera, sinon il ne s'agira que de poudre aux yeux. Ce n'est pas notre conception de l'action au service des générations futures.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BROLIQUIER : Sur ce sujet de la liaison A 89-A 6, mon groupe a une position constante et publique depuis de nombreuses années pour ne pas dire depuis des décennies : il considère qu'il n'est pas souhaitable qu'un barreau autoroutier pénètre dans le centre de l'agglomération.

Ce dossier nous permet d'ailleurs d'exprimer publiquement une autre position, le regret de l'immobilisme du Grand Lyon sous votre présidence en matière d'infrastructures routières ; si le COL et le TOP avaient été construits ou au moins avaient avancé, je pense que la liaison dont nous parlons aujourd'hui serait examinée dans un contexte différent. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Fidèles à nos idées et dans le contexte d'aujourd'hui, nous voterons donc pour la délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. MANSOT : Monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Synergies-Avenir interviendra en trois parties à travers trois orateurs. Je vais personnellement commencer par les multiples contradictions du projet qui ont déjà été soulignées, Michèle Vullien et Jean-Claude Desseigne poursuivront sur les impacts directs et indirects du projet proposé par l'État.

Ce projet est sur les tables à dessin des ingénieurs de l'Équipement depuis fort longtemps et l'on peut comprendre que le développement durable n'ait pas inspiré les premières esquisses. On pouvait cependant espérer que progressivement nous sortirions d'une culture du tout routier, que la qualité des réflexions menées il y a quelques semaines dans le cadre du Grenelle de l'environnement et la clarté des orientations exprimées par le Président de la République à leur suite auraient pu conduire les services de l'État à un réexamen des premières orientations. Hélas ! il n'en est rien et, une fois de plus, nous pouvons constater que des paroles aux actes, le chemin est souvent long mais, surtout, que faire évoluer les pratiques des grands corps de l'État est assurément plus difficile que de réformer nos propres pratiques individuelles ou même locales.

Rapide retour en arrière : l'autoroute A 89 dite Bordeaux-Genève assure tout au long de son parcours des dessertes est-ouest et irrigue des régions où elle constitue le plus souvent le seul équipement autoroutier. Pour le département de la Loire et l'ouest du département du Rhône, les objectifs retenus dès l'origine pour l'A 89 étaient en priorité de désenclaver la région de Roanne et l'ouest du département du Rhône, en assurant une liaison directe et rapide avec les zones majeures d'expansion économique que constituent la plaine de l'Ain et le nord Isère mais aussi en permettant une liaison directe vers l'aéroport Lyon Saint-Exupéry, l'est de la région Rhône-Alpes, la région genevoise et l'Italie du nord. C'est la raison pour laquelle, en cohérence avec ces objectifs, le projet initial comportait une section Châtillon-Quincieux offrant un raccordement direct aux autoroutes A 6 et A 46 nord et permettant ainsi d'éviter l'agglomération lyonnaise pour les usagers dont ce n'est pas la destination.

Depuis lors, nous assistons à une succession de décisions contradictoires de la part de l'État :

- en janvier 1999, comme indiqué dans le rapport qui nous est soumis, rappelé par un certain nombre d'orateurs qui m'ont précédé, le gouvernement a décidé de ne pas mener à son terme la procédure de DUP correspondant au projet de liaison nord pour des raisons qui demeurent encore confuses ;

- le 16 avril 2007, après de multiples contacts avec les élus concernés, le ministre Dominique Perben demande à ses services -je cite- "de relancer les études de faisabilité d'une nouvelle liaison entre les autoroutes A 89 et A 6 au droit du nœud autoroutier de l'A 46 nord (à Anse) par les fuseaux les plus courts afin de disposer, à terme, d'une liaison définitive plus directe". Il considère en effet que l'objectif premier de désenclavement de Roanne et de l'ouest du Rhône est mal rempli ;

- mais, le 2 mai 2007, le même ministre approuve dans le détail les études d'avant-projet sommaire de la liaison directe A 89-A 6 dans son tracé sud, fondant l'enquête publique sur laquelle nous nous exprimons aujourd'hui. Nous avons bien sûr des difficultés à imaginer que l'on puisse réaliser entre 2009 et 2012 une autoroute pour connecter l'A 89 et l'A 6 et, quelques années plus tard, une autre autoroute un peu plus au nord ayant les mêmes fonctions.

Alors pourquoi une telle précipitation ?

Premier argument avancé : ASF, le concessionnaire de l'A 89, ayant prévu d'ouvrir le tronçon Balbigny-La Tour de Salvagny en 2012, le ministre se serait engagé à ce que la liaison avec l'A 6 soit réalisée concomitamment à son ouverture. Or, seule la version sud permettrait de tenir ce délai. L'argument formel est un peu court, d'autant qu'au cours d'un entretien le 31 octobre dernier, devant Max Vincent, Michèle Vullien

et moi-même, l'actuel ministre des Transports, Dominique Bussereau, nous a indiqué -je cite- : "Je suis ouvert à ce que l'on revoie notre projet en utilisant d'autres infrastructures" ; je me permets de le redire : "Je suis ouvert à ce que l'on revoie notre projet en utilisant d'autres infrastructures".

Le second argument, essentiellement avancé par les services de la DRE, concerne l'évolution supposée des trafics liés à l'arrivée de l'A 89 à La Tour de Salvagny : les flux de véhicules au niveau de la Tour de Salvagny, actuellement de 27 000 par jour, progresseraient selon eux jusqu'à 70 000 véhicules par jour en 2020. Mais, à ce jour, aucun élément probant ne nous a été présenté. Malgré les engagements du ministre de traiter cette question en toute transparence et de façon contradictoire et malgré une récente réunion tenue avec la DRE, nous sommes toujours en attente d'éléments précis sur les évaluations des trafics.

C'est pourtant sur la base de ces affirmations que l'État justifie l'urgence et l'importance des ouvrages à réaliser. De surcroît, tous les spécialistes le disent : nous allons vers une période de pénurie en matière de transports routiers. Nous allons devoir modifier radicalement nos comportements et les moyens financiers mobilisables devront aller non vers de nouvelles infrastructures autoroutières mais vers les transports en commun. Alors une question de base doit être posée : pourquoi n'est-on pas capable en France de libérer les décisions publiques des pressions des lobbies économiques et technocratiques qui ont jusqu'à présent inspiré notre politique nationale des transports ?

La Cour des comptes, dans son dernier rapport sur la politique autoroutière française, nous apporte quelques clés de compréhension que je me permets de vous rapporter -je cite- :

- "Les études préalables aux décisions de l'État relatives aux partis d'aménagement sont fréquemment confiées à ceux-là même (bureaux d'études liés aux groupes de BTP, sociétés d'autoroutes) qui ont le plus intérêt à ce que le projet autoroutier soit réalisé" ;

- deuxième citation : "Les modèles de trafics n'intègrent pas de façon suffisamment fine les trafics induits et les interférences entre les itinéraires" ;

- troisième citation : "Les effets de l'infrastructure dépassent largement l'emprise autoroutière, notamment du fait du remembrement induit. Dans la pratique, la superficie remembrée atteint jusqu'à vingt-cinq à trente fois celle de l'emprise" -fin de citation-

Pour conclure, on peut dire que l'État ne fait pas preuve de clairvoyance dans ce dossier. Nous pensons que le Grand Lyon doit exiger fermement que l'État mène une analyse fine, transparente et contradictoire des trafics existants mais aussi qu'il analyse les tendances prévisibles à moyen et long termes ainsi que les effets des infrastructures de transports en commun déjà décidées ou prévues dans notre agglomération. Ces éléments nous semblent être un préalable absolu à toute décision de réalisation d'une nouvelle liaison autoroutière, comme doit l'être l'étude d'impact et le bilan coût/avantages pour des infrastructures dont l'utilité publique est à démontrer et dont le caractère irréversible est particulièrement marqué.

Je vous remercie et je passe la parole à Michèle Vullien.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, pour une bonne transition avec mon collègue José Mansot, je voudrais citer les propos du Président de la République à l'occasion de la restitution des conclusions du Grenelle de l'environnement le jeudi 25 octobre 2007 -je cite- :

"Il faut avoir le courage de reconnaître que nous ne pouvons plus définir les politiques en ignorant le défi climatique, en ignorant que nous détruisons les conditions de notre survie.

Premier principe : tous les grands projets publics, toutes les décisions publiques seront désormais arbitrés en intégrant leur coût pour le climat, leur coût en carbone. Toutes les décisions publiques seront arbitrées en intégrant leur coût pour la biodiversité. Très clairement, un projet dont le coût environnemental est trop lourd sera refusé.

Deuxième principe" -c'est un principe d'ailleurs qu'a cité Gilles Buna et qui est tout à fait intéressant puisque le président dit, je cite- : "Nous allons renverser la charge de la preuve. Ce ne sera plus aux solutions écologiques de prouver leur intérêt. Ce sera aux projets non écologiques de prouver qu'il n'était pas possible de faire autrement. Les décisions dites non écologiques devront être motivées et justifiées comme ultime et dernier recours. C'est une révolution dans la méthode de gouvernance de notre pays et nous allons appliquer immédiatement ce principe à la politique des transports. Le Grenelle propose une rupture et bien je propose de la faire mienne. La priorité ne sera plus au rattrapage routier mais au rattrapage des modes de transports.

Il faut donc avoir le courage de dire que la hausse des prix des hydrocarbures sera permanente. Il faut avoir le courage de dire qu'il n'y aura plus de pétrole avant la fin du siècle." -fin de citation-

Alors, mes chers collègues, sachez que ces paroles fortes de monsieur le Président Sarkozy ne sont pas encore arrivées dans les services de la DRE de notre Région. Faisant fi de cette nouvelle gouvernance, la technostructure continue d'avancer son rouleau compresseur pour raccorder l'autoroute Bordeaux-Genève sur l'autoroute A 6 en recouvrant la Route Nationale 489 entre La Tour de Salvagny et Limonest :

- ce qui implique l'instauration d'un trafic autoroutier à quelques centaines de mètres du centre-village de La Tour de Salvagny,

- ce qui implique la destruction de dix-sept maisons et deux entreprises à Dardilly,

- ce qui implique la destruction d'une zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique à Limonest.

- et ce qui implique encore la création d'un nouvel échangeur sur le site des Longes, en élargissant l'A 6 à deux fois trois voies à cet endroit.

Sans parler des effets induits sous Fourvière et sur le périphérique nord, ce dont vous parlera notre collègue Desseigne.

Malgré des demandes réitérées des maires concernés -et cela a été souligné par l'ensemble des orateurs-, du président de la Communauté urbaine, du président du Conseil général, malgré l'appui des députés Guilloteau et Verchère, malgré également le souhait du ministre Perben en avril 2007 de réétudier cette liaison interautoroutes, aucune considération n'a été démontrée pour envisager la modification du projet et le raccordement plus au nord vers l'A 46.

Et astuce des astuces, triste mascarade, pour être soi-disant conforme au PDU qui indique clairement qu'aucune augmentation de la capacité des pénétrantes ne pouvait être envisagée, les techniciens de l'Équipement ont présenté une grande trouvaille que le ministre des Transports lui-même a découverte dans son dossier : installer une batterie de huit cabines de péage pour dissuader les utilisateurs de l'A 89 de

se diriger sur Lyon ! Cette idée grotesque, en plus d'imposer un péage interne à notre agglomération pour nos propres habitants, aurait évidemment conduit à l'évasion des véhicules empruntant l'A 89 vers nos voiries de proximité, engorgeant nos communes sur des voies de circulation non calibrées pour cet usage. De qui se moque-t-on ?

Monsieur le président, en ma qualité de vice-présidente chargée du suivi du PDU et de l'offre de transports publics, je ne peux que m'insurger devant cette situation où l'on ne comprend plus qui nous gouverne.

Le 31 octobre dernier, même après avoir reçu quelques assurances reconfortantes de la part de l'actuel ministre des Transports, il n'a pas fallu attendre trois minutes après son départ de la réunion pour que son directeur de cabinet, les techniciens et autres X-ponts présents prennent clairement la main et nous fassent sentir que ce ne sont pas quelques élus provinciaux qui savent ce qui est bon pour leur secteur ! Et je puis vous assurer, mes chers collègues, que l'on avait vraiment le sentiment d'avoir de la paille qui nous sortait des sabots !

Enfin, José Mansot a eu raison d'insister sur la malhonnêteté des chiffres de trafics qui ont été versés au dossier. Pour abonder dans son sens, permettez-moi de vous donner deux précisions supplémentaires :

- premièrement, les services de la DRE ont utilisé, pour leurs études, l'enquête ménages déplacements de 1995 alors que les résultats de 2006 sont déjà bien connus. Nous l'avons dit à Vincent Amiot puisqu'il se trouve qu'au Sytral, je suis l'élue en charge du suivi de ce dossier ;

- deuxièmement, l'impact de l'offre ferroviaire sur les lignes de l'ouest, sur Roanne et Saint Etienne n'est pas pris en compte dans les prévisions chiffrées car les services de l'État ne disposent pas d'un modèle multimodal ! Ils ne font tourner qu'un modèle purement routier. Devons-nous considérer que le travail entrepris avec la Région, le Conseil général et le Sytral dans le projet REAL n'aura aucun résultat tangible d'ici 2020 ? C'est à se demander d'ailleurs pourquoi on a commencé ce travail !

Pour conclure, quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage et quand on veut à tout prix servir les intérêts des grands groupes privés, on n'hésite pas à travestir les prévisions. C'est ce que font les services de l'État au détriment des populations locales, des entreprises locales, du trafic interne de notre agglomération et au-delà, des plus élémentaires règles de clairvoyance en ce qui concerne des projets aussi dévastateurs pour notre environnement.

Je vais laisser la parole à Jean-Claude Desseigne pour conclure notre démonstration.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, mesdames et messieurs, mes chers collègues, je vais conclure l'intervention de notre groupe non pas en tant que maire concerné territorialement par l'ouvrage prévu mais en tant que conseiller communautaire craignant de subir le trafic engendré par une autoroute A 89 se greffant directement sur l'autoroute A 6 à hauteur de Dardilly et Limonest. Ne croyez pas, chers collègues, que nous serons nombreux ici présents à échapper à cette augmentation interne du trafic car le projet de liaison à l'autoroute A 6 tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête aura des conséquences importantes sur toute l'agglomération.

D'un point de vue local d'abord, ce sont les communes de Charbonnières les Bains, de Tassin la Demi Lune, de Champagne

au Mont d'Or et d'Ecully qui devront intégrer beaucoup de véhicules s'évadant des grandes infrastructures routières de l'ouest : Ainsi la RN 7 ou route de Paris, qui passe devant le siège actuel du Conseil régional, servira à coup sûr de bretelle de sortie et ceci jusqu'au carrefour des Trois Renards.

De même, le boulevard du Valvert, dont la réfection en voie couverte a été décidée ici-même, sera également l'un des échappatoires de ce flux nouveau de véhicules, sans parler de ce qui peut arriver ensuite si ce boulevard était prolongé par le périphérique ouest.

Enfin, les centres-villes de Tassin et d'Ecully, les quartiers de Vaise et du Point du Jour verront leur circulation amplifiée du fait de l'évasion provenant de l'autoroute A 6. Ces quelques exemples étant déjà aujourd'hui caractérisés par une circulation très dense, je laisse à chacun le soin d'imaginer les impacts d'un afflux nouveau de voitures.

Mais, au-delà des incidences locales, si la grande partie des usagers de l'autoroute A 89 se retrouve sous le tunnel de Fourvière ou sur le boulevard périphérique nord, vous pouvez également en imaginer les conséquences sur le reste de l'agglomération, sans bien sûr évoquer la survenance d'un accident grave qui bloquerait plus ou moins longtemps l'une de ces grandes artères de circulation ou encore si les normes de transit sous les tunnels venaient à se durcir à nouveau, conduisant les autorités à en limiter l'accès, ce qui induirait encore davantage les flux de circulation à se reporter sur un système viaire particulièrement mal adapté. Notre système de circulation d'agglomération est constitué de telle sorte que tout dysfonctionnement éventuel, quelles qu'en soient les origines, aurait des conséquences sur l'ensemble des échangeurs périphériques, ceci jusqu'à la rocade est dont le tribut à la circulation de l'agglomération est suffisamment lourd comme cela.

Par ailleurs, si l'on poursuit le raisonnement, il suffit de se pencher sur une carte de l'agglomération pour constater qu'une bonne partie des usagers de l'A 89 voulant se rendre vers l'est ne tarderont pas à emprunter un chemin direct à travers les monts d'Or ou le val de Saône pour arriver à hauteur de Quincieux ou de Neuville.

Pour conclure, il faut bien comprendre que le projet d'État qui consiste à se faciliter la tâche en voulant relier au plus court l'autoroute A 89 et l'autoroute A 6 a des conséquences incalculables sur notre agglomération alors même qu'une majorité des usagers de cette autoroute n'ont pas vocation à y entrer. C'est bien tout le paradoxe de ce dossier dont les conclusions ont été rédigées avec légèreté, pour ne pas dire inconscience, alors qu'un peu de bon sens suffirait à apaiser considérablement les esprits. Mais le bon sens est-il seulement ou exclusivement l'apanage des élus locaux ? C'est la question sur laquelle nous vous aurons à réfléchir en vous demandant de bien vouloir approuver ce rapport qui donne un avis défavorable au dossier d'enquête.

Certains, au sein de cette assemblée, plaideront peut-être sur le fait que le projet est le bon et qu'il est le meilleur. Avec beaucoup de courtoisie, je voudrais leur rappeler que le pire n'est jamais sûr mais que le meilleur n'est pas davantage une certitude.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames et messieurs les conseillers, chers collègues, nous avons pris connaissance vendredi de ce rapport proposé dans l'urgence. Cette procédure appelle deux remarques, monsieur le président :

- sur la forme : pourquoi l'urgence ? Ce n'est pas parce que l'arrêté du préfet en date du 12 novembre prescrit l'ouverture de l'enquête publique du 11 décembre au 18 janvier prochain que l'on découvre brusquement qu'il faut donner un avis. Ce projet n'est pas nouveau et ce rapport aurait pu être inscrit à l'ordre du jour et surtout présenté en commission. De ce fait, il reprend partiellement des éléments du dossier d'enquête et oriente les débats à partir de morceaux choisis dont vous donnez des interprétations ;

- sur le fond : ce rapport a le mérite de nous permettre de faire un bilan du maillage de l'agglomération depuis le début du mandat. Pour le TOP, votre seule décision a été de créer une commission qui s'est réunie, à ma connaissance, une fois en sept ans. Pour l'A 45, vous voilà brusquement touché par la grâce : vous êtes pour, vu la position des milieux économiques d'ailleurs, mais avec un pont à son arrivée ! Pendant ce temps, l'Etat, suite à l'étude de trafic, programme 31 M€ sur l'aménagement de l'arrivée de l'A 45 sur l'A 450 (réouverture de bretelles notamment). Cette étude, que vous avez passée sous silence, démontre qu'avec les aménagements prévus et même avec l'arrivée de l'A 45, l'amélioration du trafic sera considérable par rapport à la situation d'aujourd'hui. Quant au COL, il serait dommage de vous fâcher avec quiconque là aussi. Donc laissons Lyon pour l'éternité comme la seule métropole européenne qui est traversée par une autoroute urbaine, laissons les 300 000 habitants de l'est lyonnais à leur problème de rocade !

J'aimerais revenir, à ce propos, à la réunion que nous avons eue hier à la direction départementale de l'Équipement avec les services de la Communauté urbaine concernant les mesures de sécurité à prendre en raison de la non-conformité des tunnels. Les élus de l'est lyonnais, quelle que soit leur appartenance politique, représentant les communes riveraines de la rocade est, ont appris avec stupeur que les services de la Communauté urbaine avaient reçu la consigne depuis juin 2007 de trouver des solutions de déviation et préconisaient le renvoi de près de 2 800 poids lourds sur la rocade est, c'est-à-dire 25 % de plus qu'aujourd'hui.

Nous ne contestons pas le bien-fondé des mesures de sécurité mais nous aimerions que les principes de la démocratie soient respectés. Nous subissons donc tous les revers de votre mode de gouvernance solitaire. Il y aura tout de même, dans les secteurs de Meyzieu, Décines, Chassieu, une pollution augmentée de 25 %.

En ce qui concerne plus précisément le projet d'arrivée de l'A 89 sur l'A 6, nous savons qu'il suscite beaucoup de réprobations et que toute nouvelle infrastructure entraîne des oppositions dans les territoires concernés. Nous pouvons reprendre les objections et y répondre.

D'abord, et contrairement à ce qui est écrit dans ce rapport, ce projet est compatible avec la DTA puisqu'il y est décrit, qu'il y figure et que la DTA a été votée, je vous le rappelle. Ensuite, pourquoi passer sous silence que la bretelle qui partira sur Lyon sera équipée d'un péage pour limiter l'arrivée sur la ville ? Alors là, évidemment, il y a débat : doit-on organiser des péages urbains ?

Vos arguments sur la qualité de l'air devraient plutôt s'appliquer à la traversée de l'autoroute urbaine à Perrache ! Nous tenons à souligner la qualité environnementale du projet qui vise à minimiser les nuisances aux riverains.

L'A 89 sera bien reliée à l'est par un raccordement sur Quincieux en permettant une continuité autoroutière vers le nord et vers l'est, Saint-Exupéry notamment.

Enfin, l'A 89 permettra de récupérer un trafic local circulant actuellement sur des axes secondaires de l'ouest lyonnais dont certains arrivent à saturation, notamment à La Tour de Salvagny ainsi que l'échangeur de Limonest. Un échangeur non saturé permettra ainsi de rejoindre l'A 6. Pour notre part, les élus concernés veilleront à ce que le raccordement sur Quincieux soit rapidement envisagé et réalisé.

Le groupe UMP votera contre votre délibération et ses conclusions qui ne font qu'affirmer l'immobilisme dont fait preuve le Grand Lyon sous votre présidence en matière d'infrastructures lourdes.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Monsieur le président, chers collègues? On va essayer de revenir au centre du débat qui nous occupe aujourd'hui sur cette délibération avec une série de questions d'abord sur la forme puis sur le fond.

Sur la forme, trois questions :

- l'Etat prend une décision qui est en contradiction totale -cela a été expliqué en détail, je le rappelle simplement- avec l'ensemble de tous les documents planificateurs, que ce soit le schéma de développement de l'agglomération lyonnaise, que ce soit le plan déplacements urbains, que ce soit le plan régional pour la qualité de l'atmosphère ou le plan de protection de l'atmosphère ;

- ensuite, l'Etat prend une décision qui, manifestement, est en contradiction totale avec l'avis des collectivités locales, et notamment le Grand Lyon qui s'est constamment prononcé sur cette question-là, depuis plus de quinze ans, avec son opposition ;

- et, détail qui montre tout de même que le pouvoir politique garde la main -et c'est heureux- sur les services, le ministre signe l'avant-projet sommaire deux jours avant de quitter ses fonctions. On a tout de même l'impression qu'il s'agit bien là d'un passage en force.

Sur le fond, trois questions là-aussi :

- faut-il continuer à sacrifier les espaces naturels ? Par exemple, vingt-cinq hectares sur le secteur de Dardilly-Limonest, hectares classés en zone protégée ;

- faut-il continuer à construire des pénétrantes ? Manifestement, aussi bien les services de l'Etat que les politiques, répondent aujourd'hui "non !" ;

- et, en conjugaison avec le Grenelle de l'environnement, faut-il continuer à construire des autoroutes ? Il s'agit -*dixit* le gouvernement et le Chef de l'Etat-, uniquement si on le choisit, de nouvelles routes en cas de sécurité ou en cas d'intérêt local. Et le paradoxe ici c'est que l'on est justement en contradiction avec l'intérêt local ; donc il n'y a même pas de justification à faire, exception pour le Grenelle de l'environnement, si le projet était viable.

En tout cas, tout démontre que l'endroit choisi par cet avant-projet sommaire est le plus mauvais endroit qui soit. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Mes chers collègues, j'entendais monsieur Forissier dire que j'exerçais le pouvoir de

manière solitaire. En tout cas, certainement pas sur ce dossier parce que je constate, monsieur Forissier, qu'à part votre groupe, tous les groupes de cette assemblée se sont prononcés contre le projet de A 89 tel qu'il nous est aujourd'hui proposé ; pour une raison simple : c'est que les uns et les autres nous connaissons notre agglomération, nous connaissons son histoire d'abord : nous savons qu'à chaque fois que l'on a voulu faire pénétrer au cœur de l'agglomération de grandes voiries autoroutières, cela a été une catastrophe pour Lyon ; nous payons encore aujourd'hui le tunnel de Fourvière et le passage de l'autoroute A 6, nous payons encore aujourd'hui le contournement "est" de Lyon. Dans tous les pays européens, on essaye d'écarter au maximum les grandes voiries autoroutières des grandes agglomérations. Effectivement, après, pour ceux qui veulent venir au sein de ces métropoles, on crée quelques voiries mais on ne fait pas passer des voiries de trafic.

La remarque de notre collègue Crimier sur l'A 45 était également juste : faire arriver l'A 45 jusqu'à Brignais sachant que 60 % des utilisateurs de cette future autoroute vont aller sur la rive gauche du Rhône et n'avoir que le pont de Pierre Bénite, dont on sait aujourd'hui qu'il est déjà totalement asphyxié, c'est une autre aberration. Or, cette position n'est pas une position de circonstance. On peut la relire dans les chroniques de cette assemblée depuis au moins une quinzaine d'années, en tout cas depuis que j'y siége, et avant je développais ces thèses à l'intérieur de la ville de Lyon.

Pour le reste, sur l'immobilisme, je vous rappelle deux choses :

- en ce qui concerne les circulations -et j'ai eu l'occasion de vous le dire-, l'enquête sur laquelle on nous avait interrogés, qui concernait la vallée du Rhône et qui s'arrêtait au droit de Lyon, je vous avais dit à l'époque qu'il fallait effectivement regarder de manière plus ample. 35 % des circulations, et en particulier de poids lourds, vont aujourd'hui sur le sud-ouest de la France ou sur la péninsule ibérique et demain cela sera encore en augmentation ; donc il existe une solution simple où il manque quarante kilomètres de réseau de type autoroutier entre Châlon sur Saône et Paray le Monial de manière à rejoindre l'autoroute de Clermont Ferrand, de manière à rejoindre le viaduc de Millau et donc à s'écarter du droit de l'agglomération lyonnaise. Alors, à ce moment-là sans doute, un certain nombre de nos collègues pourraient réexaminer -et c'est ce que j'ai toujours souligné- le problème du contournement ouest lyonnais (COL) comme une desserte interrégionale et plus comme une desserte internationale ;

- en ce qui concerne le tronçon ouest du périphérique, j'ai toujours dit -et cela a été l'objet de plusieurs lettres au préfet- qu'il fallait effectivement, pour envisager un tronçon ouest du périphérique, présenter un projet complet et donc il nous fallait dire quelle était la sortie qui permettait éventuellement de le relier au boulevard périphérique. Aujourd'hui, vous le savez, nous n'avons pas les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) qui nous permettraient de dire où nous pourrions faire passer cette autoroute.

Alors l'immobilisme n'est pas dans notre camp et moi je n'attends qu'une chose, c'est qu'effectivement on nous dise une fois pour toutes ce qui est constructible et ce qui n'est pas constructible dans le sud de notre agglomération. Je crois que c'est le minimum que l'on nous doit, de manière à pouvoir former des projets cohérents et même à poursuivre avec un peu de bon sens et de technicité les études qu'aujourd'hui nous sommes incapables d'engager.

Voilà, je crois que c'est vrai que l'histoire de l'A 89 ne remonte pas à aujourd'hui mais il y a une persistance dans l'erreur que je trouve dommageable. Elle a été partagée par beaucoup et on a tenu, par souci d'honnêteté, à le faire figurer dans notre rapport. Mais, en ce qui concerne beaucoup sur ces bancs, notre position a toujours été unanime et la version nord du fuseau dont parlait tout à l'heure Max Vincent, certains d'entre nous la défendent depuis déjà dix ans. Je me souviens, alors que mon ami Michel Dellebare était ministre des Transports, lui avoir fait visiter ce tronçon en lui disant : "C'est là qu'éventuellement devra se faire effectivement l'A 89 de manière à ce que nous ayons une jonction directe avec l'A 46".

C'est une conception globale, pas parcellaire, pas d'intérêt individuel, que nous avons de l'agglomération lyonnaise et de ce qu'il faut en matière d'infrastructures parce qu'après, on peut se plaindre tous les jours qu'effectivement notre agglomération est asphyxiée par la circulation automobile. Si on ramène de nouvelles automobiles de toutes parts par de nouvelles autoroutes, en cœur d'agglomération, il ne faudra pas s'étonner, jouer les effarouchés devant le fait que la circulation automobile augmente à l'intérieur de l'agglomération et que celle-ci devient paralysée.

Pour l'immobilisme et en ce qui nous concerne, par contre, nous avons lancé Lea ; aujourd'hui, Lea est terminée et va nous permettre de desservir l'est lyonnais, vous le savez mieux que quiconque, monsieur Forissier. Nous avons également, avec la Région, lancé REAL et vous savez que c'est un grand projet qui va nous permettre là-aussi de désasphyxier l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon. Nous, à notre niveau, nous agissons. Si vous voulez le voir, je vous invite à aller place Jean Macé, vous verrez chaque jour les travaux qui avancent. Nous, nous sommes à l'heure pour effectivement débouteiller l'agglomération lyonnaise sur un autre modèle intellectuel, sur celui du Grenelle social qui a eu lieu.

Alors, oui, nous agissons, nous prenons nos responsabilités mais nous disons que certaines erreurs qui sont faites aujourd'hui seront mortelles demain pour l'agglomération lyonnaise et on se souviendra de la décision que vont prendre dans quelques semaines, au bout de l'enquête publique menée pendant les vacances de Noël, les autorités de l'Etat comme on se souvient aujourd'hui de la décision qui a mené à l'autoroute A 6 traversant Lyon sous le tunnel de Fourvière. C'est pour cela, mes chers collègues, que je vous ai présenté ce soir ce dossier.

Chers collègues, je vais mettre aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Calvel, Gigot, Imbert (Union pour un mouvement populaire) - Mme Isaac-Sibille (Union pour la Communauté) - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,
- abstentions : Mme Friehe, M. Lelièvre (Union pour un mouvement populaire).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que les choses sont fixées dans l'esprit des habitants de l'agglomération lyonnaise, chacun prend effectivement ses responsabilités.

Rapporteur : M. le président COLLOMB.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

~~N° 2007-4615 - finances et institutions - Budget primitif 2008 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -~~

N° 2007-4616 - finances et institutions - Budget primitif 2008 - Budget annexe des eaux - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4617 - finances et institutions - Budget primitif 2008 - Budget annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4618 - finances et institutions - Budget primitif 2008 - Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4619 - finances et institutions - Budget primitif 2008 - Budget annexe du restaurant communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4620 - finances et institutions - Programmation pluriannuelle des investissements - Définition de la capacité financière 2008-2013 - Révision de la PPI pour 2008 et vote des AP-CP - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4621 - finances et institutions - Programmation pluriannuelle des investissements - Cadrage des opérations globalisées pour l'exercice 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4622 - finances et institutions - Taux de la taxe professionnelle 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2007-4623 - finances et institutions - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de l'observatoire fiscal -

N° 2007-4624 - finances et institutions - Application de la taxe professionnelle unique - Dotation de solidarité communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

N° 2007-4625 - finances et institutions - Réaménagement, remboursements anticipés et refinancement d'emprunts - Exercice 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4626 - finances et institutions - Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2007 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4627 - finances et institutions - Emprunt à court terme pour l'exercice 2008 - Utilisation en trésorerie - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4628 - finances et institutions - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2008 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au débat suivant, rapport qui concerne le budget primitif. Monsieur Darne va s'installer à la place qui lui est chère, à côté de madame Perraudin qui lui est chère aussi ! Et madame Perraudin va essayer de suivre l'agilité intellectuelle de Jacky Darne dans les transparents qui nous seront présentés.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Après vos propos, je n'ose pas dire "avis favorable de la commission" et me contenter de cela mais je vais ne pas être trop long, je l'espère.

Il y a un mois, le débat d'orientations budgétaires nous a permis d'entamer largement l'analyse du budget. Cependant, le nombre de rapports présentés ici justifie évidemment une présentation complémentaire. Mon introduction au débat concerne en effet non seulement le budget principal mais le budget de l'eau, de l'assainissement, des opérations d'urbanisme en régie directe, du restaurant, la modification et l'adaptation de la dotation de solidarité communautaire et différentes délibérations relatives aux emprunts et à la PPI.

C'est donc une douzaine de délibérations qui vous sont soumises dans ce cadre budgétaire. Il s'y ajoute cette année de façon exceptionnelle le vote des taux ; d'habitude, nous votons les taux au mois de mars mais les élections municipales ne nous permettraient pas de respecter les dispositions légales. Nous avons donc inclus dans les délibérations du mois de décembre le vote des taux, les taux de la taxe professionnelle, d'assainissement et surtout de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est donc l'ensemble de ces rapports que je vous présente dans ce document introductif et j'espère pas trop complexe.

Comme nous sommes en fin de mandat, je n'ai pas voulu faire en permanence une rétrospective depuis 2001 parce que nous l'avons un peu fait lors des orientations budgétaires mais centrer sur le budget 2008. Néanmoins, il y a un certain nombre de diapositives qui correspondent à l'évolution depuis 2001.

Un budget, c'est tenir compte des contraintes que nous avons et fixer des priorités, ce n'est pas augmenter toutes les lignes du même pourcentage toutes les années. Nous avons donc indiqué ici les augmentations les plus fortes et les diminutions les plus importantes.

Les budgets qui ont augmenté le plus cette année sont :

- les frais financiers : + 13 %,
- la masse salariale : + 2,5 %,
- la dotation de solidarité communautaire : + 3 %,
- la participation dans les ZAC : + 49 % ; mais il est vrai que si l'on regardait l'avant-dernière année, les pourcentages seraient un peu moindres. Néanmoins, vous le savez bien, c'est un effort considérable,
- le logement social : + 18 % ; à l'inverse, sur cinq ans, vous savez qu'il a été multiplié par 4,5.

Des budgets sont restés stables : des budgets de services généraux, la logistique.

Des budgets ont diminué cette année : la collecte des déchets (- 1,5 %), la voirie (- 3 %). Cela est dû à la fois à des efforts de rationalisation et aux résultats des appels d'offres. Alors que,

les années précédentes, les dépenses de traitement avaient augmenté de façon plus importante pour des mises aux normes dans le traitement des déchets, la collecte était restée en général assez stable ; c'est surtout le traitement qui avait augmenté ; encore que, l'année dernière, nous avons eu une augmentation sensible de la collecte également.

Donc c'est un budget qui traduit évidemment des priorités. Dans les participations de ZAC, on comprend que c'est du développement économique et de l'attraction ; dans la dotation de solidarité, on voit que c'est notre financement des communes, dans les ZAC, il y a aussi du logement. La masse salariale et les frais financiers sont en augmentation : pour les frais financiers, relativement subie et, pour la masse salariale, c'est la gestion maîtrisée de nos effectifs puisque cette augmentation de 2,5 % correspond à une diminution de trente-trois personnes.

Une difficulté de la Communauté urbaine : le fait de mettre en œuvre nos politiques par des satellites qui sont les délégataires, les syndicats à qui nous versons beaucoup d'argent puisque c'est le premier budget quand on fait le total des subventions :

- le Sytral, 118,4 M€ - évolution comme les prix-,
- la SERL, SEM Confluence, OPAC : 36,5 M€,
- le syndicat des Monts d'Or, le Symalim : 1,5 M€,
- l'Aderly : 2,8 M€,
- le SDIS : 23,3 M€,
- l'Agence d'urbanisme : 3,9 M€.

Ce n'est qu'un exemple des plus importants qui permet aussi de signaler au passage le financement du SDIS puisque le Département est resté au Sytral et nous avons gardé un financement dans le SDIS, même s'il reste bien sûr une divergence avec le Conseil général sur le passé.

Un budget, c'est évidemment trouver un équilibre entre les besoins qui sont toujours supérieurs à nos moyens et les contraintes externes que nous avons.

Pour cette année -je vous l'ai dit il y a peu de temps-, les recettes évoluent assez faiblement (+ 1,76 %), en conséquence, nos dépenses également (+ 1,76 %). L'autofinancement est à 201 M€ et l'effort d'investissement est maintenu en augmentation puisqu'il atteint 445 M€. Puisque l'autofinancement est maintenu, il y a un peu plus d'endettement, bien évidemment, mais un autofinancement très significatif. Cela fait partie des chiffres-clés qui permettent de comprendre et d'avoir en mémoire des décisions, des arbitrages qui sont faits cette année, les variations des grandes lignes et ce schéma général : les recettes (1 158 M€), les dépenses (957 M€), l'autofinancement (201 M€). Avec l'autofinancement, on ajoute des emprunts et on peut investir ; à l'intérieur des 659 M€, il y a évidemment le remboursement de l'emprunt et 445 M€ d'investissement. Voilà notre budget. Voyez, quand on totalise les deux en recettes d'investissement, on arrive à 1,6 milliard. C'est évidemment un budget comparable aux grandes collectivités. Cette année, je n'ai pas fait la comparaison avec la Région, avec la ville de Lyon, avec le Département mais ce sont toutes des collectivités de taille comparable.

Dans les produits de fonctionnement consolidés, nous arrivons donc à 1,158 milliard d'euros. Comment cela se décompose ? 530 M€ de fiscalité mais on reprecise derrière que l'on reverse évidemment aux communes une partie de cela. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 101 M€, les dotations de l'Etat : 369 M€, les produits des services : 71 M€, la redevance d'assainissement : 57 M€, les divers : 30 M€.

La fiscalité, quand on a déduit ce qui est reversé aux communes, représente moins et la dotation de l'Etat plus après le remplacement de la partie de taxe professionnelle sur les salaires ; on a moins de fiscalité reçue et davantage de compensations de l'Etat puisque moins d'autonomie financière, finalement, des collectivités depuis ces réformes-là. Le produit encaissé de TP, les allocations compensatrices : + 537 M€. Je veux préciser là tout de suite les questions de taux. Nous sommes -vous le savez- dans taxe professionnelle unifiée. Le taux sera atteint dans deux ans à 20,09 % ; il était de 20,01 % avant l'entrée de Givors et Grigny. Nous sommes à la sixième année de taux de convergence. L'arrivée de Givors et Grigny a repoussé d'un an la convergence et donc le taux que je vous demanderai de voter tout à l'heure est de 20,09 %, sans changement. Il y avait eu une augmentation de notre fiscalité -vous vous en souvenez- la première année du mandat à 7 %.

L'attribution des compensations reçues c'est ce que nous recevons des communes qui avaient plus de taxe d'habitation que de taxe professionnelle : (+ 10,9 M€). A l'inverse, nous reversons aux communes la taxe professionnelle quand elles avaient plus de TP que d'impôts ménages repris (- 212 M€). Ces sommes varient peu mais elles varient néanmoins parce qu'il y a toujours des corrections sur les TP initiales par les rôles complémentaires émis par l'Etat. Cette année, la commune de Saint Fons est la plus importante bénéficiaire des rôles complémentaires à la suite de contrôles fiscaux.

La dotation de solidarité est de - 16,5 M€. Le montant est en augmentation de 3 % par rapport à l'année dernière et il y aura un rapport tout à l'heure précisant la modification de la dotation de solidarité -j'y reviendrai peut-être tout à l'heure-.

Les produits nets sont donc de 348,8 M€.

Le personnel : 195 M€ ; c'est une partie significative des 957 M€ du total des dépenses mais ce n'est que 20 % très exactement. Dans notre rapport ratio personnel/surcharge de fonctionnement : 20 %. Vous savez que, dans les communes, nous sommes en général entre 50 et 60 % voire 62 %. Nous restons une collectivité à faible personnel -il y aura une diapositive tout à l'heure-, malgré l'effectif supérieur à 4 000 bien sûr.

Les reversements de fiscalité : 229 M€ ; je viens de l'indiquer, c'est ce qui est donné aux communes comme attribution de compensation.

Les subventions représentent un poste équivalent au personnel.

Les travaux et services : ce sont en réalité des sommes qui, pour l'essentiel, sont reversées aux entreprises. Elles paient 500 M€ de TP qui sont reversés aux communes mais elles reçoivent des services de différentes façons, à la fois des services comme la collecte et le traitement des ordures ménagères -certaines n'en bénéficient pas complètement- mais reçoivent aussi des marchés pour 243 M€ et j'ai tendance à démontrer aux entreprises qu'en réalité, elles sont largement bénéficiaires de l'existence de la Communauté urbaine.

Les charges financières : 55 €, évidemment en augmentation.

Les subventions : 243 M€ au total contre 227 M€ en 2007 (+ 7 %). Je précise que pour le Sytral, en dehors des 118 M€ de subventions et des 35 M€ de travaux réalisés par le Grand Lyon, c'est une ligne dédiée spécialement au président du Sytral ; les déficits de ZAC : 36,5 M€, en augmentation de 50 % par rapport à l'année dernière ; le SDIS : 26,2 M€.

La masse salariale, j'en ai déjà parlé.

Les autres dépenses seront contenues ainsi que cela a été évoqué.

Alors, un budget c'est évidemment tenir compte de la conjoncture. On en a déjà parlé à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

L'évolution des taux d'intérêt : en décembre 2002, notre taux moyen d'intérêt était de 2,87 %, il est aujourd'hui de 4,70 %. Vous comprenez bien que lorsqu'on a 1,2 milliards d'euros d'endettement, cela a évidemment un impact. Evidemment, les taux s'appliquent en fonction des dates de souscription des emprunts. Mais je dois dire que, depuis le débat d'orientations budgétaires où j'avais fait part d'inquiétudes sur la conjoncture générale, le Gouvernement a revu à la baisse le taux de croissance officiellement et la crise financière venue des Etats-Unis par les prêts immobiliers des ménages surendettés a touché très largement l'Europe et vous savez tous que les banquiers français ont comptabilisé déjà des pertes significatives, soit sous forme de provisions, soit en pertes. Il faut attendre les comptes de 2007 pour en avoir un résultat direct mais il ne faut pas sous-estimer ce risque de crise financière. Enfin, il ne faut pas aller trop fort dans les mots ; je vous assure que des titres des journaux financiers étrangers demeurent relativement inquiets et on ne peut donc pas exactement savoir les conditions de la situation économique des années à venir.

La baisse des dotations de l'Etat : - 3,2 M€.

Un budget ce n'est pas repartir à zéro chaque année bien sûr. Tous ceux qui ont des entreprises le savent bien : on fait des comptes annuels et, en même temps, les programmes d'investissement et les études de rentabilité se font sur plusieurs années. Pour nous, c'est un peu pareil, on ne peut pas raisonner sans penser aux autorisations de programme : 2,272 milliards d'euros ; les crédits de paiement payés s'élèvent à 1 460 M€. Je précise tout de suite que les AP que l'on a individualisées dans le mandat sont supérieures au plan de mandat mais il est vrai que nous avons sept ans de gestion et non pas six ans et donc le dépassement que nous avons eu dans les engagements d'autorisations de programme tiennent compte de cette septième année puisque, naturellement, nous avons eu un mandat un peu supérieur à ce qu'il était au départ, d'une année supplémentaire. Mais nous avons tenu le plan de mandat en faisant la règle de trois, sept sixièmes, bien évidemment.

Le contrat pluriannuel qui existe aussi fait que notre marge de manœuvre n'est pas totale, bien évidemment : avec l'ANRU, nous avons signé 1 177 M€ de contrat total, c'est dire comment des contrats qui durent six ans ont un impact sur les budgets des communes et de la Communauté urbaine. Le contrat de cohésion urbaine et sociale a évidemment moins d'impact.

Mais il s'agit pour moi d'insister sur le côté de nécessité d'analyser nos investissements donc les rapports qui ne sont pas simplement le budget principal et les budgets annexes de l'année 2008. Autrement dit, lisez le budget mais non seulement regardez les sept ans passés mais les six ans à venir puisque nous sommes finalement dans une période où des opérations sont terminées, d'autres sont en cours et d'autres seront à venir. La Cité internationale que l'on voyait là était une opération terminée, là, c'est le plaisir de montrer à René Beauverie le parc de Miribel-Jonage.

Nous avons inscrit dans l'année 445 M€ de crédits de paiement. C'est une somme très importante, c'est une des plus importantes

que nous n'avons jamais inscrite dans la Communauté urbaine. On a fait sans doute plus l'année où l'on a racheté le périphérique nord, bien évidemment, mais c'était une opération exceptionnelle. On a donc des niveaux d'investissements qui demeurent vraiment très importants.

Les opérations d'autorisations de programme à lancer, nous les estimons à 400 M€ ; sur six ans, cela fait 2 400 M€. Ce sont des sommes relativement importantes. Aussi, on peut difficilement aller au-delà dans l'état actuel de nos financements et, dans les opérations à venir, je cite par exemple les tunnels qui, avec le BUE de Saint Priest, représentent 250 M€ ; le reste s'élève à 170 M€.

Au total, ce budget est évidemment une vue synthétique de la vie de la collectivité. Mais, pour autant et pour important que soit le budget, cela n'enlève pas l'importance de décider action par action. Tout à l'heure, quand nous avons décidé de l'orientation de l'A 89, on comprend bien que la nature d'un tracé n'est pas directement liée aux coûts et que l'aspect montant n'épuise pas évidemment la façon d'analyser les décisions. Ce serait une erreur grave que de se limiter à cet aspect-là et les financiers -j'espère que nous n'avons pas trop ce défaut- ne regardent pas simplement la quantité mais bien autant la qualité des décisions prises.

Quelques exemples d'opérations qui, elles, sont terminées puisque je me suis situé, par les autorisations de programme, dans une dynamique et pour redonner ce qu'ont coûté certaines opérations : l'aménagement des Berges, le Palais des congrès -la Cité internationale c'était plus, c'était 150 M€ mais le Palais des congrès c'était 124 M€, le pôle agroalimentaire, l'usine d'épuration de Pierre Bénite -qui a été, si on le prend isolément, le plus gros investissement du mandat-, l'usine d'épuration de la Feyssine, donc des opérations qui sont moins visibles en termes de communication publique mais qui sont décisives en termes de développement durable et de qualité de la vie. Ce n'est pas ce qui se voit le plus qui a le plus d'importance, même si évidemment le Palais des congrès a une fonction de développement économique et d'attractivité pour l'agglomération tout à fait importante.

Je viens de dire qu'un budget, c'est respecter des orientations politiques. La première, c'était renforcer l'attractivité du Grand Lyon. Quand, depuis le début du mandat, nous faisons des discours sur l'orientation, il y a toujours l'attractivité, le développement, la création d'emplois et viennent immédiatement derrière la cohésion sociale, la solidarité parce que vous savez tous que sans cela notre agglomération aurait un talon d'Achille.

La politique de la ville : augmentation forte depuis le début de ce mandat, l'habitat : augmentation forte aussi. Les transports en commun : je pense que ce n'est pas seulement un facteur de cohésion sociale, c'est aussi un facteur de développement économique mais vous savez tous l'importance qu'il a. Notre effort n'est pas le seul. Moi, je veux souligner ici qu'avec la Région, avec les autorités de transports, le projet REAL est important mais que nous avons encore, dans le mandat prochain, sans doute à développer ces lignes là. Cela fait partie des priorités évidentes si on ne veut pas l'asphyxie dans notre agglomération.

Les orientations politiques, c'est aussi une agglomération en réseau, une agglomération équilibrée entre le centre et la périphérie. Je crois que l'on a su tenir l'aménagement d'espaces publics dans toute l'agglomération. Sont citées ici quelques communes mais naturellement, très probablement, nous aurions pu citer les cinquante-sept communes -je dis "très probablement" parce que je n'ai pas fait le pointage, il y a

peut-être une victime parmi les cinquante-sept mais je ne crois pas- ; toutes les communes ont bénéficié d'aménagements qui font qu'aujourd'hui, quand on se promène dans l'agglomération, on a tout de même le sentiment d'une agglomération qui a une homogénéité, une cohérence et qui n'est pas faite de bric et de broc.

Des orientations aussi respectées en disant : "La stratégie c'est bien, l'avenir c'est bien, la cohésion sociale c'est bien mais cela suppose aussi que, tous les jours, on soit capable d'avoir une ville en bon état et donc des services de proximité qui marchent, des déchets qui sont collectés, des rues propres, des voiries entretenues, de l'eau potable". Tout cela, c'est le minimum que l'on peut attendre du service de la Communauté urbaine et les sommes qui sont consacrées sont ici. Elles sont relativement importantes, bien évidemment, vous le savez tous.

Pour réaliser toutes ces orientations -je viens d'énumérer les quatre orientations identifiées dans notre plan de mandat-, on a pu compter sur 4 639 agents (3 995 dans le budget principal, 604 à l'assainissement, 36 au restaurant). La masse salariale : 189 M€. A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, quelqu'un m'a demandé le taux d'absentéisme ; je vous l'ai indiqué ici, il a légèrement baissé : 7,4 %, il était à 7,7 % en 2001. Je ne suis pas capable de l'analyser, je constate simplement qu'il est plutôt en amélioration. Mais ce que je voudrais dire à cette occasion c'est que j'ai eu le plaisir d'entendre, dans la présentation qui a été faite, une enquête auprès des collaborateurs qui a été tout à fait intéressante : ils trouvent, premièrement, qu'ils ont les moyens de faire leur travail -et ce n'est pas si évident que cela d'entendre que nos collaborateurs ont les moyens de faire leur travail-, deuxièmement, qu'ils sont majoritairement fiers de ce qu'ils font au Grand Lyon et qu'ils sont fidèles au Grand Lyon alors qu'il y a quelques années, nous avons eu des conflits avec le personnel administratif qui avait manifesté son insatisfaction, en particulier par rapport au personnel technique. Je trouve que l'évolution est nette et que nous avons un ensemble de collaborateurs qui adhèrent à un projet politique et ce n'est pas la moindre des réussites, même si, bien évidemment, il peut y avoir quelques insatisfactions ici ou là et c'est bien naturel.

Pour faire cela, je crois qu'il faut rendre hommage à la direction, aux directeurs, aux cadres qui ont bien voulu prendre en charge une nouvelle façon de faire de la gestion publique. Ce n'est pas évident. En général, quand la majorité de la majorité est plutôt à gauche, on a tendance à dire : "Ils sont un peu laxistes sur la gestion, ils sont un peu dans la distribution de moyens".

Il me semble que l'on a fait la preuve ici, en sept ans, que quantité de méthodes de gestion ont été au contraire au service de la performance, à l'écoute du public : d'abord, la gestion en AP-CP a permis de prendre en compte le long terme et une réflexion de prospective. La charte d'achat avec la norme obtenue ISO 9001 fait que l'on a progressé très nettement dans les conditions d'achat ; je pense que l'on peut encore progresser dans l'expression des besoins à acheter, on n'est pas au bout du travail mais un grand pas a été fait. La gestion de projets avec le logiciel Phyfi, avec l'organisation de chefs de projets a été très utile. La création de centres de responsabilités a donné aux différents directeurs une autonomie plus grande en leur permettant d'avoir une gestion du personnel qu'ils n'avaient pas avant. Là encore, je veux saluer l'articulation qui s'est faite entre les ressources humaines et les autres. La recherche de performance et les démarches marketing sont en cours de lancement et donneront leurs pleins résultats, je pense, dans le mandat prochain.

Dans la mise en œuvre de ces orientations, il y a eu la volonté non seulement de moderniser les outils mais aussi de travailler

d'avantage avec les communes et les habitants : la conférence des maires, le développement durable, de nouvelles pratiques de la démocratie, de dialogue et de participation, le versement de la DSC sont autant de lignes que je veux signaler. Cela ne veut pas dire que l'on a réussi sur tout.

Je pense que la conférence des maires est un début, c'est à perfectionner, à améliorer : il faut que ce soit moins descendant, plus offensif mais on est bien sur la voie, on a fait un premier pas tout à fait pertinent sur un développement de parties de territoires au lieu d'être toujours centralisé.

Le développement durable c'est vraiment le cœur des politiques de demain. Quelqu'un disait tout à l'heure qu'il n'y aura plus de pétrole dans le siècle, c'est vrai et cette préoccupation, partagée par de nombreuses communes, irrigue toutes les décisions. Ce n'est pas un aspect particulier mais une volonté de prendre en compte l'ensemble des politiques sous cette cohérence du développement de l'environnement et de l'équilibre social.

La démocratie est plus importante au Grand Lyon qu'ailleurs parce que la tradition de la Communauté urbaine est plus technocratique et s'habituer au dialogue et à la participation est une nécessité encore plus forte qu'ailleurs.

Quant à la DSC, 16,5 M€, il y a un rapport qui contient une réforme. Cette réforme c'est l'équilibre entre péréquation et intéressement -sinon, on était "mangé" par la partie intéressement-, donc il y a une correction. Cela a été négocié avec les groupes politiques, donc je pense que chacun s'y retrouve. Par ailleurs, on a donné un intéressement plus important, exclusivement aux activités industrielles et pas aux activités tertiaires. Ensuite, on a remis à 800 000 € le montant qui permet aux communes qui ont le moins de ressources de rattraper les autres. Donc péréquation pour les communes à faibles ressources, péréquation pour les communes qui ont de faibles revenus et une population en difficulté. Intéressement qui représente 50 % (populations ou activités économiques). Je crois que nous avons une DSC un peu complexe dans son intitulé mais exemplaire et j'espère que tout à l'heure vous voterez les adaptations qui ont été vues par l'ensemble des personnes.

Quelques dernières diapositives pour montrer le bouleversement relatif qu'il y a pu avoir entre 2001 et 2008. Il ne faut pas prendre les variations en pourcentages comme des vérités absolues parce qu'il y a tellement de modifications législatives que les pourcentages ne sont qu'indicatifs ; il y a eu des modifications du plan comptable, des modifications de la TP, il y a eu des modifications de toutes sortes et des réformes diverses. Il n'empêche que, sur un certain nombre, on voit bien que tout n'a pas varié de la même façon :

- l'annuité de la dette est de 15,78 % alors que l'investissement de 2001 à aujourd'hui a plus que doublé. C'est tout de même significatif ;

- le personnel avec 31,27 % d'augmentation et la voirie 32,59 %, donc des pourcentages moyens, ont augmenté moins que la collecte et le traitement des ordures ménagères -je l'ai dit tout à l'heure, c'est surtout le traitement qui a augmenté- et le nettoyage (39 %). Même si cette année on a diminué, vous voyez que ce sont des éléments qui ont été pris en compte ;

- l'emprunt 2001-2008 : cette année, l'emprunt est bien plus important qu'en 2001 puisque nos investissements se font en fin de mandat bien sûr ;

- la fiscalité et les dotations de l'Etat ne sont pas lisibles en direct parce qu'évidemment, on est passé à la TPU qui a eu la réforme sur la partie salaires de la TP et parce que l'on reverse maintenant aux communes. C'est pourquoi la comparaison sur une longue période demande un retraitement ; je ne l'indique que très sommairement ici ;

- la redevance d'assainissement, passe de 49 à 57 %. Vous voyez qu'elle n'a augmenté que de 15 % sur la période puisque nous n'avions pas fait de réajustement durant les cinq premières années ;

- la TEOM, + 41 %, est à peu près dans l'évolution des fiscalités, il n'y a donc pas de choc particulier à avoir ;

- les autres recettes : + 70 % ; elles comprennent des recettes de ce que l'on a vendu, du foncier, des recettes du périphérique nord, etc. ;

- l'autofinancement : 201 M€ ; il était de 144 M€ en 2001 ;

- l'encours de la dette : 1 230 M€ ; c'est 200 M€ de plus qu'en début de mandat mais on a payé 1 460 M€, 1,460 M€ et 200 M€ de plus de dettes seulement, cela nous conduit évidemment à ce que nos ratios soient bons pour l'endettement ; je n'y reviens pas, j'en ai parlé lors des orientations budgétaires.

Quelles ressources, quelle réforme de la fiscalité, quelle maîtrise des dépenses ? Cette voie, avec nécessité d'avoir des aiguilleurs, en dit autant que des discours. Quelles relations entre la Communauté et l'Etat, la Commune, les nouvelles compétences, le rôle de la conférence des maires ? C'est la recherche de l'équilibre, sans doute de la beauté aussi, c'est la porte ouverte sur l'avenir, sur des pistes et des orientations diverses.

Donc je ne sais pas si cela symbolise habituellement l'approche budgétaire, en tout cas, je veux la faire mienne comme ce logo d'Only Lyon : "Lyon, la ville que le monde entier nous envie". J'espère que cela restera vrai très longtemps et que cela sera de plus en plus vrai -je crois que ce lion sur cette diapositive est à la Générale des Eaux à Caluire, me semble-t-il -on le voit moins- mais j'ai envie que nous partagions la détermination, la sérénité, la force, la volonté qui, je l'espère, au cours de ces six ans, a conduit à présider à la gestion de cette Communauté urbaine.

En conclusion, je veux simplement remercier tous les élus qui ont participé, que ce soit au débat, au comité budgétaire, à l'ensemble des instances d'échanges et de production des orientations budgétaires, remercier l'ensemble des services, en premier les services financiers sous l'autorité de madame Régine Perraudin et l'ensemble de ses collaborateurs, remercier l'ensemble des directeurs qui ont partagé cette nécessité de la modernisation de la gestion et dire que mon sentiment c'est que nous avons bien travaillé et j'attends de pied ferme les critiques.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Super ! Le groupe Aglo.

M. BERTRAND : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, le budget qui nous est présenté ce soir nous apparaît comme un budget de consensus, pas le consensus mou qui

nous laisserait penser que le Grand Lyon se replie sur lui-même, non, le groupe Radical de gauche pense qu'il s'agit d'un budget de consensus dynamique et réaliste.

Dynamique car notre agglomération poursuit son développement économique et social -n'oublions pas ce second terme !-, que ce soit par l'intégration des communes de Givors et de Grigny dans le périmètre de la Communauté urbaine, que ce soit par l'application du plan de mandat qui aura amené le Grand Lyon à investir durant ce mandat comme jamais par le passé, que ce soit encore en matière de déplacements urbains et de transports en commun avec le projet REAL, la ligne Leslys et le tramway en développement.

Le consensus était également réaliste tant il tient à des critères objectifs de bonne gestion : c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale qui augmente avec mesure, c'est le maintien à un bon niveau de l'autofinancement brut et un encours de la dette qui n'est pas préoccupant, même si les frais financiers augmentent tout de même, c'est aussi un niveau de service accru en matière de propreté qui coûte à l'agglomération plus de 130 M€ par an.

Le groupe Radical votera ce budget 2008, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, nous vivons dans un contexte général marqué par les atteintes de l'Etat à l'autonomie des collectivités avec des réformes imposées, des exonérations non compensées, des dotations tronquées et non réactualisées, un bouclier fiscal injuste et imposé, un contrat de stabilité lié aux engagements européens étendu aux collectivités et ainsi, de 1995 à 2007, la part de la véritable fiscalité locale est passé de 91 % à 67 %, ce qui déconnecte les ressources de nos collectivités de la réalité économique locale et renforce la dépendance de l'Etat.

A ce sujet, nous devrions tous soutenir les propositions de l'Association des maires des grandes villes de France sur la fiscalité locale qui seront à même de redresser cette situation. Heureusement que le contexte local est plus favorable que le contexte national, avec un réel dynamisme économique que nous ne retrouverons pas intégralement, cependant, dans l'évolution des bases de taxe professionnelle.

Dans le même temps, les ratios de gestion -le vice-président Darne l'a montré- sont très largement respectés. Les recettes réelles de fonctionnement consolidées sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement et leur évolution relative annuelle reste favorable. L'autofinancement brut est élevé et a progressé depuis 2001 -cela vient d'être rappelé-. Le service de la dette est de 13 % en 2007 par rapport à un plafond de 20 %. La capacité de désendettement est de cinq ans en 2007 par rapport à un plafond prudentiel de huit ans, sans méconnaître la situation économique internationale qui a été rappelée. Ces ratios montrent la préservation de marges de manœuvre alors que l'investissement est à un niveau élevé pour cette fin de mandat et plus élevé que sur les mandats précédents.

Nous souhaitons donc que, dans les prochaines années, les marges de manœuvre rappelées précédemment, qui ont été déjà bien utilisées, soient encore mieux mobilisées sur nos priorités liées à l'équilibre social et urbain de l'agglomération, en particulier le logement social diversifié et réparti en fonction des objectifs du plan local de l'habitat et le développement des transports en commun, sans oublier la mise en œuvre de l'Agenda 21.

Enfin, nous relevons avec satisfaction que les engagements du plan de mandat ont été globalement tenus -ce qui est évidemment l'essentiel- par rapport aux engagements politiques pris devant nos concitoyens. C'est pour cela que nous approuvons sans réserve les orientations budgétaires pour 2008, tout en demandant le soutien renforcé aux priorités que j'ai rappelées précédemment et en souhaitant que des études soient menées sur des enjeux stratégiques comme les modalités alternatives de financement du TOP ou encore la comparaison du mode de gestion de l'eau pour bien préparer l'avenir à moyen terme.

Permettez-moi de conclure en remerciant les services à l'occasion de ce dernier exercice budgétaire de ce mandat. Tous les services, bien sûr le service des finances pour la clarté des éléments qui nous sont donnés mais l'ensemble des services parce que, sans eux, nous n'aurions pas réussi cet exercice et ce succès que je viens de rappeler.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, la position du groupe GAEC.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Oui, monsieur le président, merci. A l'heure de ce dernier budget, il est intéressant de faire le bilan financier de notre action et notre collègue Jacky Darne l'a largement fait.

Notre budget est passé de 1,105 milliard d'euros en 2002 à plus de 1,6 milliard d'euros en 2008. Cette évolution, due en partie à la mise en place de la TPU mais pas seulement, montre au moins trois points importants :

- d'abord, notre capacité de gestion et de développement de politiques publiques toujours plus ambitieuses au service de l'agglomération et de ses habitants ;

- ensuite, à plus de 1,6 milliard d'euros, nous avons les moyens de faire des choix essentiels pour la vie quotidienne de nos concitoyens et pour préparer l'avenir durable de l'agglomération ;

- et, enfin, le poids économique et financier que pèsent dans l'économie et l'emploi local nos dépenses de fonctionnement et d'investissement, avec nos marchés publics et toute l'activité économique générée quand un euro d'argent public est investi.

On ne peut néanmoins se contenter de ce constat. L'essentiel est bien dans ce que nous avons fait pour rendre la ville mieux partagée, plus solidaire, moins polluée, plus agréable et plus accessible pour tous et où les habitants sont plus écoutés.

Quelques projets phares qui ont déjà été rappelés : les berges du Rhône, Vélo'V, le tram Lea, l'effort important sur la politique de la ville, le renouvellement urbain et le logement social. Mais arrêtons-nous un instant sur ce point : avec un budget multiplié par cinq en six ans et une production multipliée par deux, puisque nous produisons plus de 2 000 logements par an au lieu d'un millier en début de mandat, on voit que hélas ! l'accroissement de l'offre de logement social n'est pas proportionnelle à la hausse budgétaire que nous y avons consacrée car les coûts de production du logement social se sont envolés du fait des hausses du coût de la construction et des prix du foncier et ce sont les collectivités locales et les bailleurs sociaux qui en font les frais. Ce n'est pas équitable, ce n'est pas acceptable. Nous sommes passés de 5 M€ par an de foncier pour du logement social à plus de 20 M€ aujourd'hui.

Ainsi, des propriétaires réalisent des plus-values foncières sur des terrains que la collectivité s'est employée à valoriser en amenant un tramway ou des équipements publics. Les Verts sont favorables à une taxation des plus-values foncières au profit des collectivités qui font du logement social mais aussi à une taxation lourde des propriétaires qui ne vendent pas leur foncier ou qui n'en font rien ou qui laissent du logement vacant.

Quel gouvernement s'attaquera enfin à ce problème ? Sans doute pas l'actuel, c'est sûr, lui qui est si prompt à faire des incantations sur les chiffres de logement à sortir. Ce gouvernement a beau nous apporter des rallonges budgétaires -il l'a fait récemment-, il faut de toute façon que nous, collectivités, nous financions toujours plus. Et ce n'est pas madame Boutin, pas plus que ces prédécesseurs, qui s'attaquera à ce problème, elle qui est de nouveau empêtrée avec ses tentes de SDF.

Notre mandat a été aussi marqué par le développement durable -cela a été dit- avec l'Agenda 21 en 2005, révisé le mois dernier. Cette ambition s'est-elle traduite dans nos budgets ?

Nous venons de voir que nous avons progressé en termes de solidarité avec le logement social mais, en matière de solidarité internationale, même si notre politique de coopération décentralisée s'est accrue, nous sommes encore loin des 0,7 % du budget recommandés par l'ONU.

Dans le domaine de l'environnement, les budgets consacrés notamment aux mises aux normes des usines d'incinération et stations d'épuration témoignent de notre engagement pour réduire les pollutions dues aux fumées. Nos opérations d'urbanisme sont de plus en plus réalisées à partir d'analyses environnementales et urbaines et nous avons innové en matière de développement durable avec Lyon Confluence, la ZAC des Hauts de Feuilly à Saint Priest, celle de Sathonay Camp et bientôt celle des Maisons neuves à Villeurbanne.

La mobilité durable est aussi un point fort de notre Agenda 21 : le champ des déplacements est notre premier poste budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement. En matière de transports en commun, avec les projets du Sytral, les tramways et les trolleys sont sortis du centre de l'agglomération vers Saint Priest, Décines Charpieu, Meyzieu ou Vaulx en Velin, même si nous regrettons qu'à la fin du mandat, les grands quartiers d'habitat social de Vaulx en Velin, Rillieux la Pape, Vénissieux n'aient vu que le démarrage et non l'achèvement des projets de lignes fortes. Nous avons réalisé quatre-vingt kilomètres de pistes cyclables, dont l'essentiel sur Lyon et Villeurbanne ; c'est bien pour le centre de l'agglomération mais c'est insuffisant pour les dizaines d'autres communes.

En matière de stationnement, 2 860 places ont été créées en parcs-relais ; c'est plus que l'objectif initial -nous nous en félicitons- mais c'est moins que les places créées dans le centre de l'agglomération. En effet, si nous retirons de la somme des nouveaux parcs de stationnement les places supprimées sur voirie, nous avons un solde positif de plus de 3 000 places. N'est-ce pas contradictoire avec notre volonté de réduire l'usage de la voiture, d'autant plus que la fréquentation globale des parkings est en baisse, de même qu'est en baisse la fréquentation sous TEO ?

Je ne serai pas plus longue sur le bilan afin de parler d'avenir. Même si notre gestion financière est saine -et nous nous en réjouissons-, nos capacités financières seront contraintes au prochain mandat. C'est pourquoi nous devons donner priorité aux projets les plus utiles au plan social et environnemental, c'est-à-dire qui bénéficient aux plus grand nombre ou aux plus

modestes et qui contribuent le plus à réduire les nuisances ou à améliorer la sécurité ou la qualité de vie voire la qualité de ville.

Or, avec les différents grands projets déjà engagés (pont Schuman, tunnel sous la Croix-Rousse, BUE et peut-être LY 6 dans l'est lyonnais -et je ne parle même pas du TOP-), que restera-t-il pour les transports en commun et les modes doux ? Investissons plutôt dans les projets qui permettent à la fois de réduire la pollution de l'air -comme nous le demande le PPA- et les émissions de gaz à effet de serre -on le verra avec le plan climat tout à l'heure-, que ce soit dans le domaine des déplacements, du chauffage urbain, des bâtiments avec le logement et les bureaux.

Il faut que les grands équilibres entre transports collectifs et voirie soient revus au profit des projets de transports collectifs véritablement structurants pour l'agglomération et nécessaires à la mobilité durable. Par exemple, réalisons d'abord les lignes fortes de rocade A 7 et A 8 à l'est avant des extensions de tram à Eurexpo pour la desserte d'un Grand stade qui ne nous semble pas la priorité d'investissement public ; réalisons aussi l'Agence de mobilité durable dont nous avons besoin pour aider à changer les comportements individuels et collectifs.

En matière de bâtiments, engageons-nous dans un programme pluriannuel d'investissement sur notre patrimoine communautaire pour faire des économies d'énergie, produire par exemple de l'électricité photovoltaïque et ainsi dégager de nouvelles recettes. Engageons-nous avec les bailleurs sociaux, les copropriétés privées dans un vaste programme d'économie d'énergie dans le logement existant : c'est en plus un formidable gisement d'emplois locaux non délocalisables qui nécessite un vaste plan de formation professionnelle avec les métiers du bâtiment, en formation continue et initiale, depuis la maîtrise d'oeuvre jusqu'aux artisans. Un tel projet allierait l'activité économique, la dimension sociale, avec l'emploi local et la formation, et les enjeux environnementaux liés à l'énergie et aux pollutions. Le projet de Maison des énergies et du développement durable que nous défendons depuis plusieurs années prendrait tout son sens dans une telle approche. Enfin, engageons-nous dans une politique de gestion active des espaces naturels et agricoles et de préservation de notre environnement au sens large, notamment de la ressource en eau.

Bien entendu, nous voterons le budget 2008, comme nous avons toujours voté les budgets de la Communauté urbaine. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe UDF.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici arrivés au terme de cette mandature avec le vote du budget 2008. C'est aussi le temps pour nous de faire le bilan de l'action communautaire au cours de ces années.

Vous me permettrez, au nom du groupe UDF, de remercier les services et de dire aussi merci à Jacky Darne que nous avons apprécié pour ses explications, même si parfois nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout mais je voudrais dire qu'un gros travail a été fait et je tenais à le dire.

Mais abordons tout de suite l'étude de ce budget 2008. L'objectif est aujourd'hui de limiter les dépenses de fonctionnement afin que celles-ci n'évoluent pas plus vite que les recettes, même si les perspectives montrent que les concours de l'Etat n'augmentent pas, donc une situation extrêmement contraignante, et dès aujourd'hui nous devons faire des efforts en matière de réduction de nos dépenses de fonctionnement.

Quant aux recettes, elles n'augmentent que faiblement. Bien évidemment, la taxe professionnelle, une des recettes principales, ne rapporte pas ce qu'elle devrait rapporter puisque, depuis de très nombreuses années, le Parlement a fait évoluer cette ressource mais pas dans le sens de la recette pour les collectivités. Concernant les attributions de compensation, celles-ci sont stables. La dotation globale de fonctionnement augmente faiblement et certaines allocations compensatrices diminuent. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères suit l'augmentation des bases de taxe foncière bâtie. Dans les autres recettes de fonctionnement, on enregistre quelques recettes nouvelles dont certaines exceptionnelles mais celles-ci sont loin d'être pérennes. Donc un constat : des recettes de fonctionnement qui augmentent très faiblement.

Quant aux dépenses, on constate une augmentation des subventions au titre des ZAC, une participation régulière en faveur des déplacements et au profit du SDIS sans oublier le soutien à l'action économique (pôles de compétitivité, pépinières d'entreprises). Quant à la masse salariale, l'augmentation de 2,5 % est bien sûr supérieure au taux d'inflation. Quant à la dette, les intérêts augmentent sensiblement en raison de l'évolution des taux. Quant aux autres dépenses, des économies sont recherchées au niveau du coût de la collecte, même si le coût de la gestion des déchets augmente.

Nous sommes tout de même très attachés à ce que les investissements en matière de voirie, développement urbain, logement social, espaces naturels, acquisitions foncières soient bien entendu préservés et, même si nous constatons une diminution de l'autofinancement brut, il est vrai que l'investissement progresse dans la mesure où la réalisation de la PPI mobilise les crédits mais cela nécessite aussi une mobilisation croissante des moyens financiers pour l'exécution de la PPI et un appel bien sûr plus important à l'emprunt avec une charge qui augmente du fait de la croissance des taux d'intérêts.

Par conséquent, tout cela est contraignant et il apparaît aujourd'hui que l'Etat ne peut plus aider les collectivités comme par le passé mais que celui-ci, paradoxalement, demande aussi aux collectivités d'investir dans le logement, les transports, le développement durable, l'activité économique. N'y a-t-il pas là une contradiction de taille ? D'où l'urgence d'une réforme de la fiscalité locale et surtout un partage de compétences précis qui est le corollaire d'une bonne gouvernance. Tout ceci a été dit lors de la conférence des communautés urbaines et tous groupes politiques confondus, unanimes souhaitent que les communautés urbaines puissent avoir les moyens de réaliser leurs investissements. Il est indispensable aujourd'hui qu'une réforme fiscale pérenne assure des ressources à nos collectivités. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Vincent. Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le président, chers collègues, à la suite du débat d'orientations budgétaires, notre groupe l'avait souligné : à ce jour, rien de bien positif, au contraire, n'est venu nous rassurer quant à l'accroissement des dépenses publiques. Par ailleurs, le Gouvernement s'apprête à franchir une étape supplémentaire dans la mise au pas financière des collectivités. Les conséquences de cette politique vont nécessairement et certainement aggraver encore un peu plus les conditions de vie de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte économique poussif que nous tentons, avec nos budgets, d'apporter un souffle de solidarité aux habitants de notre agglomération, les yeux grands ouverts sur le futur projet

de loi de finances 2008 qui s'annonce et nous laisse présager que les tenants et les aboutissants de cette "douloureuse" ne seront pas avoués avant les élections municipales du printemps prochain ; ce qui risque fort d'être le temps d'une offensive sans précédent contre les finances locales. Des économistes de renom ont soulevé cette hypothèse. Pour faire passer ces choix économiques difficiles et changer profondément les choses, il est donc nécessaire de faire voir aux gens -et c'est ce que fait l'Etat actuellement- que, pour se structurer, il faut préalablement le pousser à la faillite.

L'imposture de la dette cause de tous les maux de faillite n'est pas nouvelle. Rappelons sa marque de fabrication et sa cause principale en vingt ans : le total des cadeaux fiscaux faits aux entreprises s'élève à 450 milliards d'euros -c'est la quasi-moitié de la dette- et la Cour des comptes a estimé que 85 % des exonérations ne servent pas l'emploi et que, pour 2008, elles sont prévues à hauteur de 31 milliards d'euros. Il est à noter également que les dividendes des actionnaires ont augmenté de 70 % en quatre ans et les salaires de 6,6 %. Ainsi, le compte est vite fait.

Les collectivités locales, et notamment le Grand Lyon -puisque c'est cela qui nous intéresse- par son dynamisme, tentent de compenser cette loi de financiarisation en élaborant un budget de combat et de solidarité malgré les diminutions des recettes provenant de l'État, notamment DGF et allocations de compensation qui non seulement n'augmentent pas mais ne sont pas indexées sur la variation de l'indice des prix, c'est-à-dire que finalement, dans le temps, elles diminuent sensiblement et nous avons là une perte importante de budgétisation.

Avec un budget de fonctionnement qui progresse que de 1,76 % et des dotations de compensation de l'État qui restent étales pour 2007, nous poursuivons malgré tout nos efforts budgétaires volontaristes en matière notamment -et on peut dire tous azimuts- de déplacements urbains, d'économie pour être présent, pour compenser les pertes d'emplois, d'habitat avec un effort important sur le logement social, d'écologie urbaine avec les déchèteries et un programme important que nous continuons à valoriser, pour les ZAC, la mise en œuvre de quatorze aires d'accueil des gens du voyage -ce qui n'était pas gagné en début de ce mandat, rappelons les hostilités qu'il y avait sur ces dossiers !-, l'action pour la maîtrise du foncier et des investissements d'intérêt général qui sont valables pour l'ensemble de nos communes, la dotation de solidarité dont on a vu ce qu'elle avait rapporté et qui méritera très certainement, dans un prochain mandat, que l'on puisse amener des correctifs, la solidarité à l'international.

Des investissements forts pour là-aussi structurer, équiper l'agglomération dans de nombreux secteurs : les hospices civils, les réseaux ferrés, le tramway. Effectivement, le tramway va chercher aujourd'hui des populations au plus loin de l'agglomération, y compris à la limite du département de l'Isère, un peu après Meyzieu ; il faut tout de même rappeler la bataille qui a été menée pour obtenir que le tramway aille jusque là-bas et bien au-delà. Les travaux sur les voiries, les tunnels, les subventions d'équipements.

Et -on peut dire tout de même que, dans ce mandat, c'est la cerise sur le gâteau-, l'adhésion de deux nouvelles communes dans notre agglomération, en l'occurrence les villes de Givroy et de Grigny.

Voilà, sans vouloir être exhaustif, c'est tout de même un petit volet sur ce plan de mandat.

Les autorisations de mandat représentent 1,778 milliard d'euros. Les collectivités locales, de par leurs investissements, représentent 71 % de l'investissement public et elles contribuent à un investissement qui participe à la création d'emplois. Dans un petit journal qui a été distribué sur ligne T 4, il est indiqué que les travaux du tramway génèrent actuellement une cinquantaine d'emplois supplémentaires qui n'avaient pas été prévus. C'est cela aussi, cela fait partie du travail que l'on fait et de ce qu'il faut valoriser.

Aussi pour faire ces investissements, pour améliorer la vie de nos concitoyens, pour une agglomération encore un peu plus solidaire, nous avons besoin de recettes pérennes afin de poursuivre nos efforts et d'être encore au plus près des besoins de nos populations, avec -et nous le faisons- des personnels formés, motivés et socialement reconnus. La question de l'élaboration démocratique de nos budgets et des moyens financiers et humains pour les mettre en œuvre se pose avec acuité, d'autant plus qu'une véritable machine à générer des projets de refonte de l'État est en place (rapport Lambert, rapport Attali) pour réformer tous azimuts les institutions ; et les collectivités sont particulièrement visées.

Il nous faut réfléchir à une élaboration du plan de mandat qui sorte d'une réflexion de sommet pour la faire prendre en compte par un débat dans toutes les communes avec les élus, les forces vives, le mouvement associatif. Cette démarche participative serait en rupture avec une concertation institutionnelle pour, en quelque sorte, décentraliser le 20 de la rue du Lac et le déplacer au cœur des cinquante-sept communes. Nous avons là un champ de citoyenneté à cultiver. Les compétences dont nous disposons et celles à venir vont affirmer une autorité qui ne peut rester concentrée au sommet. Nous avons évolué sous ce mandat avec une démarche nouvelle de démocratie participative. Il y a donc volonté de poursuivre, d'être encore plus transparents sur nos grands dossiers tels que, par exemple, le retour ou pas de la gestion de l'eau dans le service public, les investissements partenariaux publics/privés comme pour le Grand stade ou les grands aménagements urbains, des finances à la hauteur de nos ambitions.

Aussi, nous proposons une véritable réforme fiscale en taxant davantage la sphère financière et les actifs financiers : mettre à la disposition des collectivités territoriales un fonds de péréquation national, avec un prélèvement de 0,5 % sur les actifs financiers, mobiliser la Banque centrale européenne pour des finances solidifiées et sans pour cela exercer une pression fiscale insoutenable sur l'impôt ménages ou par d'autres voies (redevances et taxes). Il est donc vital de changer l'assiette de la fiscalité, tel que cela a été souligné par d'autres orateurs précédemment. D'ailleurs, cet après-midi -le président de Porte des Alpes Habitat pourrait en témoigner-, nous avons voté le budget de l'office de Saint Priest. Là aussi, il y a des interrogations sur le futur de nos finances car c'est le dernier budget de notre mandature.

Au nom du groupe Communiste et intervention citoyenne, je tiens à souligner et à témoigner du travail réalisé au sein de la commission des finances et institutions, dans un état d'esprit qui a favorisé la mise en commun des propositions de chacun, même si parfois elles sont différentes, même si parfois elles peuvent s'opposer. Nous considérons qu'autour de nos collègues José Mansot et Jacky Darne, assistés de services compétents, nous avons œuvré dans l'intérêt général avec nos convictions, sans sectarisme, pour une agglomération solidaire.

Monsieur le président, chers collègues, c'est avec ces quelques remarques et propositions que notre groupe soutiendra ce budget ainsi que les budgets annexes. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UPC.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici devant le dernier budget de la mandature. Naturellement, ce budget primitif 2008 s'inscrit dans la continuité et dans la lignée des budgets précédents. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement tant il aurait été surprenant de rompre avec une stratégie à quelques semaines du renouvellement des équipes municipales et, par voie de conséquence, du renouvellement de notre conseil de Communauté.

Ce budget 2008, comme tous ceux qui ont été présentés depuis une vingtaine d'années, s'inscrit dans une certaine logique de fatalisme raisonné, qui prévaut ici à l'instar de la quasi-totalité des collectivités territoriales françaises et qui consiste, dans un contexte institutionnel et financier difficile, à rechercher vaille que vaille un équilibre général en jouant successivement, s'agissant des recettes, sur l'accroissement de la fiscalité puis sur une augmentation du recours à l'emprunt et, s'agissant des dépenses, sur le volume de l'investissement.

Dans ce cadre-là, la politique budgétaire de la collectivité s'apprécie, sur la durée d'un mandat, au regard d'un certain nombre de critères qui sont l'ampleur de la hausse de la fiscalité directe, le niveau de l'endettement, la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, et notamment des frais de personnel, ou encore le volume et la nature des investissements réalisés.

Dans cette logique qui a ses vertus mais qui n'est pas la nôtre et au regard des critères que je viens d'énumérer, l'on peut objectivement considérer que le mandat qui s'achève, en termes strictement financiers, n'aura pas marqué de rupture fondamentale avec les mandats précédents.

En revanche, l'on peut naturellement émettre une appréciation différente s'agissant du choix des investissements mais cela nous renvoie à l'élaboration du plan de mandat pour lequel, je le rappelle, notre groupe avait émis de sérieuses réserves. C'est dans le même esprit de continuité que nous voterons contre le projet qui nous est présenté aujourd'hui. Ayant lu la presse du jour, j'ose espérer que la position de notre groupe ne sera pas considérée, par certains de nos collègues ici, comme une attitude mettant en péril les fondements de la République.

Pour nous, ce budget 2008 doit marquer la fin d'un cycle et il convient d'ores et déjà de réfléchir à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de gouvernance, dans le cadre d'une logique plus volontariste visant à prendre en compte le fait que les collectivités territoriales, prises dans leur ensemble, constituent un acteur de la vie économique nationale et qu'à ce titre, elles ont des responsabilités pour assurer le rétablissement de l'équilibre des finances publiques.

Mais avant d'entrer dans le champ des propositions, il me paraît essentiel d'évoquer rapidement un certain nombre de conditions préalables qu'il convient de remplir.

Le premier préalable est relatif au débat institutionnel. Il relève naturellement du pouvoir législatif mais il est important que les collectivités s'en saisissent. J'ai eu souvent l'occasion au cours de ce mandat d'appeler l'attention de notre assemblée sur les freins au développement que constituait une organisation territoriale lourde, complexe et coûteuse. Aujourd'hui, je me réjouis que ce thème soit désormais abordé de façon plus directe dans des discours et des documents officiels. Pour notre part, de façon pragmatique, il convient que nous nous engagions plus résolument dans deux directions : d'une part,

mener une politique d'incitation et d'explication visant à élargir le périmètre de la Communauté urbaine pour intégrer les zones de l'agglomération, au sens INSEE du terme, qui en sont encore exclues ; d'autre part, créer une instance de concertation efficace à l'échelle de la métropole afin de définir des politiques communes, notamment et prioritairement dans le domaine des grandes infrastructures de communication.

Le deuxième préalable c'est la nécessité d'une pacification des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Cet objectif implique deux choses :

- d'abord, il faut que l'Etat renonce aux transferts de compétences rampants qui se traduisent, à terme, par un accroissement des charges des collectivités. Cette position de l'Etat est constante, quelle que soit la couleur politique du gouvernement en place. En 1982, les transferts de compétence ont été engagés, selon les propos du rapporteur socialiste de la loi, pour transférer sur les exécutifs régionaux et départementaux le choix entre l'impopularité de la hausse de la fiscalité ou l'impopularité de l'abandon d'un certain nombre de politiques. Quant à l'acte II de la décentralisation, il va sans doute conduire aux mêmes résultats, toutes proportions gardées, et susciter de nouvelles polémiques entre l'Etat et les collectivités ;

- ensuite, il faut que l'Etat engage la réforme de la fiscalité locale afin que les collectivités puissent bénéficier d'une véritable autonomie financière qui est garantie par la Constitution mais qui est de moins en moins réelle. Une telle évolution apparaît d'autant plus souhaitable que les collectivités risquent d'être durablement pénalisées par la stabilisation, au niveau de l'inflation, des dotations de l'Etat.

Le troisième préalable réside dans la nécessité pour les collectivités territoriales de présenter un front uni face à l'Etat. La représentativité des collectivités est diluée à l'extrême dans un très grand nombre d'associations qui défendent leurs intérêts propres sans forcément intégrer une vision d'ensemble. L'Etat utilise cette absence de convergence pour maintenir et justifier le *statu quo*.

Ces préalables étant admis, il nous faut répondre au défi qui consiste à satisfaire à une demande croissante d'équipements et de services publics tout en participant à la baisse de la dépense publique et à la baisse des prélèvements obligatoires dans notre pays. La réponse à un tel défi n'est évidemment pas simple. Appliquée à notre collectivité, elle suppose la mise en œuvre de trois orientations.

La première orientation concerne la fiscalité. Le taux des prélèvements obligatoires dans notre pays est bien plus élevé que dans la plupart des pays de l'Union européenne qui sont nos principaux concurrents et partenaires. Il convient donc de réduire progressivement ce taux. Cela implique un effort concomitant de l'Etat, des collectivités territoriales et des régimes sociaux. Naturellement, s'agissant de notre collectivité, la stabilisation de la pression fiscale à son niveau actuel ne peut être effective que si sont engagés parallèlement une politique de réduction des dépenses de fonctionnement, d'une part, et le recours à d'autres formes de financement des équipements et des services, d'autre part.

J'en viens donc à la deuxième orientation qui consiste à engager un processus de réduction des dépenses de fonctionnement. En cette matière, il faut peut-être s'inspirer des intentions et des actions engagées par l'Etat. Le 10 juillet dernier, en effet, le Premier ministre, a lancé officiellement la procédure de révision générale des politiques publiques. La RGPP a pour ambition de

remettre à plat l'ensemble des missions de l'Etat pour adapter les administrations aux besoins des citoyens. Elle vise donc à identifier les réformes nécessaires à mettre en œuvre pour réduire les dépenses de l'Etat tout en préservant et en améliorant l'efficacité des politiques publiques. Les économies réalisées devraient permettre de financer le renforcement de certaines politiques jugées prioritaires. En matière d'effectifs, la révision devra permettre de réaliser l'engagement de ne remplacer que la moitié des fonctionnaires partant à la retraite.

Les premières investigations conduites dans le cadre de cette procédure ont entraîné, il y a quelques jours, la publication de quatre-vingt-seize mesures essentiellement liées à l'organisation des services de l'Etat et à la modernisation d'un certain nombre de procédures mais les réformes de fond devraient être annoncées au printemps 2008, à l'issue des travaux d'audit qui sont actuellement conduits.

S'agissant de notre collectivité, il me paraît opportun d'engager un travail similaire d'évaluation de nos politiques afin de répondre à des questions simples :

- que faisons-nous ?
- nos politiques répondent-elles aux attentes et aux besoins des habitants ?
- faut-il continuer à faire de la sorte ?
- qui doit le faire ?
- qui doit payer ?
- comment faire mieux et moins cher ?

Tous les domaines d'intervention doivent faire l'objet d'une analyse fine. La Cour des comptes, dans deux rapports récents, vient de remettre sérieusement en cause l'efficacité et l'efficience des actions conduites dans le domaine de la politique de la ville et dans celui des aides aux entreprises. Dans ce dernier cas, la Cour juge les dispositifs trop nombreux, illisibles, juridiquement fragiles et d'une efficacité incertaine. Ces deux exemples montrent à l'évidence l'impérieuse nécessité de procéder systématiquement à l'évaluation de nos politiques.

Une telle démarche peut en effet nous permettre de générer des économies de fonctionnement et libérer ainsi de nouvelles ressources destinées à financer les investissements, c'est-à-dire le développement de notre métropole, car le contexte difficile lié à la forte dégradation des finances publiques ne doit pas être de nature à compromettre le niveau d'investissement des collectivités locales. Et c'est particulièrement vrai s'agissant de notre Communauté urbaine. En effet, les besoins en matière de grandes infrastructures, notamment dans le domaine des transports, sont considérables.

D'où la troisième orientation qu'il convient d'explorer et qui consiste à imaginer de nouveaux modes de gestion et de nouveaux modes de financement des équipements publics. Ainsi, dans ce cadre, il conviendra de développer le partenariat public-privé dont la mise en œuvre est aujourd'hui freinée par une législation restrictive, confirmée par la jurisprudence du Conseil constitutionnel. C'est pourquoi le Président de la République a récemment demandé qu'une loi fasse du partenariat public-privé une modalité de droit commun de la commande publique. Dans le même esprit, la commission Attali chargée de réfléchir aux moyens de libérer la croissance considère le PPP comme un outil pouvant être mis au service d'un plan national de stimulation. Enfin, dernier signe que les modalités innovantes de financement public sont à l'ordre du jour, l'association des régions de France a débattu de cette question lors de son dernier congrès à Strasbourg. Parmi les pistes présentées, le modèle du

PPP figure en bonne place -mais il n'est pas le seul-, s'agissant notamment du financement des grands projets d'infrastructures tels que les lignes à grande vitesse.

Stabilisation de la pression fiscale, réduction des dépenses de fonctionnement, mise en œuvre d'un partenariat avec le secteur privé pour financer l'investissement, tels sont les trois piliers sur lesquels doit s'appuyer, dans les prochaines années, la politique budgétaire de notre collectivité. Il s'agit, à notre sens, d'un changement de cap nécessaire si l'on veut assurer le développement de notre agglomération et l'asseoir définitivement dans le cercle des grandes métropoles européennes. Naturellement, il reste à souhaiter -mais cela ne dépend pas de nous, même si nous devons y inciter fortement- que le législateur engage les réformes institutionnelles nécessaires visant à faire de la France un pays décentralisé au sein duquel les collectivités territoriales, et singulièrement les métropoles, disposeraient des pouvoirs et des ressources leur permettant de jouer un rôle majeur au service du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements dans les bancs du groupe UPC).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, c'est donc le dernier budget primitif de la mandature communautaire. Nous ne reviendrons pas sur les grands équilibres de fonctionnement, nous en avons discuté le mois dernier lors du débat d'orientations budgétaires. A ce sujet, nous rappelons simplement que nous sommes préoccupés des tendances structurelles de notre architecture financière et budgétaire mais que, malgré tout, la conservation d'un écart de 1 % entre recettes et dépenses de fonctionnement nous semble être un bon principe de base à reconduire lors du prochain mandat. Ce principe du 1 % d'écart est salutaire à double titre : premièrement, il permet de s'octroyer une marge de manœuvre en cas de coup dur, comme cette année sur la croissance et les dotations et, deuxièmement, il permet d'alimenter continuellement l'autofinancement et donc notre capacité d'investissement qui demeure le "cœur de métier" du Grand Lyon.

Ensuite, rapide aparté sur la dotation de solidarité communautaire : son enveloppe globale est confirmée à 16,5 M€ mais nous voulons dire notre satisfaction d'avoir été entendus par le président Darne, qui est un homme de grande écoute, sur deux points précis dont nous revendiquons la paternité :

- premier point, sur l'intéressement aux activités économiques dont une partie des bénéfices est rendue aux communes : le Grand Lyon continuera à bonifier l'accueil des installations classées, particulièrement celles dont l'activité est industrielle, car nous persistons à penser qu'il faut récompenser les élus communaux qui prennent le risque de maintenir chez eux ces richesses de territoire malgré les difficultés d'acceptabilité par les populations ;

- deuxième point, sur l'aide apportée aux plus petites communes qui ont structurellement du mal à faire face à des obligations et normes de plus en plus drastiques. L'enveloppe qui leur est allouée revient à 800 000 €, c'est-à-dire 5 % de la dotation de solidarité communautaire globale, alors qu'elle déclinait mécaniquement d'année en année et qu'elle devait se fixer pour ce budget principal à moins de 400 000 €. Cette mesure est indispensable pour que le service public demeure équitable sur tout le territoire communautaire.

Après ce rapide retour sur le budget de fonctionnement, notre propos sera aujourd'hui centré sur l'investissement, en reprenant, en guise de bilan, les grandes masses de ce qui a été dépensé au cours du mandat.

Comme à notre habitude depuis 2001, nous avons vérifié la répartition géographique des autorisations de programme votées : quel montant a été destiné à Lyon et Villeurbanne ? Quel montant dans les autres communes ? Et, enfin, quelle part de l'investissement peut être considérée comme d'agglomération ?

En cette fin d'année 2007, 725 opérations ont été votées dans cinq domaines opérationnels : développement économique, voirie, habitat et politique de la ville, urbanisme, espaces publics. Après avoir pointé opération par opération, l'on peut dire que 33 % de ces opérations sont d'agglomération, 22 % concernent Lyon et Villeurbanne et 44 % concernent les autres communes, ce qui veut donc dire que notre exigence de début de mandat est respectée si l'on s'en tient aux grandes masses financières.

Alors, certes, si l'on regarde dans le détail, quelques divergences de traitement ou de vitesse de réalisation apparaissent. Je vais vous épargner ce soir un examen fastidieux, poste par poste mais nous tenons à votre disposition l'ensemble de notre étude.

Je ferai simplement cette année à nouveau le constat d'un traitement très inéquitable dans le domaine des espaces publics, c'est-à-dire les places ou les espaces de déambulation piétonne ou cycliste. En effet, si l'on prend l'ensemble des espaces publics votés dans le mandat, pour un montant global de 152 M€, les ouvrages d'envergure comme les berges du Rhône, les premières liaisons modes doux de Lyon, la rénovation partielle de Bellecour ou les grandes places lyonnaises sont réalisés à environ 80 % ; en revanche, les espaces publics des autres communes ne le sont qu'à 35 %. Ce n'est pas la première année que nous pointons cette inégalité de traitement mais, au fur et à mesure du mandat, le retard n'a pas été rattrapé. Cet exemple est flagrant car il indique à quel point il est important d'éplucher les bilans financiers non pas globalement mais chapitre par chapitre et c'est par le biais de telles procédures que le développement de notre agglomération sera équilibré, équitable et donc harmonieux.

Nous voulons conclure notre intervention par les enseignements à tirer pour l'avenir :

- premièrement, il faut redire l'importance d'une programmation pluriannuelle des investissements en début de mandat pour que nous sachions collectivement sur quoi nous nous engageons pendant six ans. Et évidemment, plus la majorité est grande pour approuver une telle programmation, meilleur est le résultat du mandat ;

- deuxièmement, une programmation avec autant de projets doit s'accompagner d'indicateurs fiables et partagés pour en mesurer la destination et la réalité. Notre groupe a proposé, année après année, des critères de mesure ; ils peuvent sans doute être améliorés mais ils nous ont permis d'apprécier objectivement le travail réalisé. Cette mesure du résultat est essentielle car elle permet à nos habitants d'apprécier à sa juste valeur l'appartenance au Grand Lyon ;

- troisièmement, des indicateurs précis permettent de corriger en temps réel des dysfonctionnements ou des retards pris dans certains domaines -l'exemple des espaces publics a été cité, d'autres domaines plus confidentiels pourraient être mis en avant- et permettent à chaque élu de connaître les réussites ou les difficultés de la programmation des projets ;

- quatrième, il faudra sans doute inclure un critère de vitesse de décision et d'exécution : dans les prochains mandats, les travaux devront être engagés aussi vite dans les communes périphériques que dans la ville centre. Énormément de nos communes ont vu leurs travaux commencer dans les derniers dix-huit mois du mandat, beaucoup se poursuivent encore actuellement, ayant pour conséquence incompréhension et mécontentement, au moment où il faudrait au contraire apprécier les nouvelles réalisations.

Pour conclure, nous réitérons notre satisfaction de voir que les grands équilibres financiers, tel que demandé en début de mandat, sont respectés. D'un point de vue des grandes masses, c'est donc correct. En revanche, des ajustements doivent être prévus à l'avenir sur certains domaines opérationnels et nous devons prévoir, pour les prochaines programmations budgétaires, de nous doter d'indicateurs de performance efficaces pour juger de la réalité des arbitrages et décisions politiques. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président et chers collègues, nous voici au dernier rendez-vous budgétaire de ce mandat. Votre budget 2008 s'inscrivant totalement dans les orientations que vous avez dessinées lors du DOB, les observations que nous avons présentées le 12 novembre dernier gardent toute leur pertinence.

En préambule, nous nous étonnons de n'avoir pas été conviés à l'entretien préalable comme les autres années et comme les autres groupes.

Ce budget, comme ceux des années précédentes, ne s'inscrit pas dans une vision à la hauteur des réponses qu'il faut apporter aux défis que notre agglomération a à relever et votre propension à toujours charger l'Etat est bien malvenue. Si le débat entre l'Etat et les collectivités locales doit légitimement reconnaître le rôle irremplaçable de celles-ci, comment ne pas partager -comme l'Association des maires de France le rappelle- l'objectif gouvernemental de parvenir à une meilleure maîtrise de la dépense publique. Dans cette affaire, il n'y a pas les bons et les méchants. Le bilan de la politique de l'Etat à l'égard de nos territoires devrait aussi retenir ses engagements dans les domaines de la politique de la ville, du logement, de l'emploi, de l'économie et des grandes infrastructures de transports. Vous critiquez les réformes de l'Etat alors que vous n'avez pas soutenu le chantier des nouvelles compétences par une vraie volonté de réforme et d'adaptation de notre établissement public, alors que vous avez laissé s'enfler sans mesure les effectifs du personnel, alors que vous avez accru la pression fiscale, dont le produit qu'elle a généré a été au service non des investissements mais de dépenses de fonctionnement insuffisamment maîtrisées.

Monsieur le président, vous avez présidé avec bonheur à la réalisation de grands projets initiés sous le mandat précédent, avec la Cité Internationale, l'amphithéâtre salle 3000, le MIN, les transports en commun, Lyon Confluence, et avez soutenu des politiques actives de l'habitat et des modes doux que nous avons approuvées mais vous n'avez pas supporté des projets structurants de développement pour la ou les décennies à venir, prenant en compte les potentiels démographiques, économiques et culturels d'un territoire métropolitain dépassant largement les limites de notre Communauté urbaine. Dans le champ des compétences régaliennes de notre Communauté urbaine, en matière de propreté et de voiries, votre action n'a pas été à la hauteur des attentes des Grands Lyonnais, elle a même été menée dans un esprit qui n'était pas celui de l'équité entre nos communes.

Notre inquiétude est grande que notre collectivité n'ait pas, outre le temps perdu, la capacité financière de répondre demain à ces enjeux du court et du long termes alors que ses marges de manœuvre n'ont cessé de s'amoindrir. Nous avons mis en lumière, lors du DOB, l'effet de ciseaux à l'œuvre dans votre gestion, derrière le paravent des événements exceptionnels qui l'occulte, effet de ciseaux conforté par les enseignements des informations prospectives que vous avez communiquées il y a un an.

Cette situation aurait exigé que votre souhait pour les années à venir de faire des choix et d'établir des priorités ait été au cœur de vos préoccupations ces six dernières années au lieu d'abonder au fil de l'eau, sans cohérence et sans vision globale, la programmation des projets. Lorsque nous aurons géré la mise aux normes des tunnels et trémies de l'agglomération, mal anticipée et lorsque nous aurons réhabilité le tunnel de la Croix-Rousse à un coût devenu improbable, que nous aurons dû accroître nos concours à nos déficits de ZAC et faire face aux frais de fonctionnement inhérents aux nouveaux équipements, il faudra bien tout remettre à plat, revoir les projets et leur priorité.

Et, pendant que votre vice-président aux finances appelle à un sursaut de responsabilité par une nécessaire mise en cohérence des projets, il n'est pas de semaine, monsieur le président, où vous n'annoncez de nouveaux projets. Comment pourrions-nous réaliser les berges de la Saône, le pont Schuman, la rue Garibaldi, renforcer le soutien des transports en commun, envisager probablement le remplacement d'une usine d'incinération et réaliser les infrastructures devant desservir le futur stade de l'OL et renforcer l'action de la Communauté urbaine sur les territoires de nos communes ? Comment ferons-nous face à l'exigence incontournable de la réalisation du TOP ? Comment, une fois encore, pourrions-nous répondre aux exigences du développement économique de notre agglomération ?

Nous voterons contre ce budget qui ne s'inscrit pas dans une vision cohérente et dynamique de notre agglomération et qui ne prépare pas notre Communauté à relever ses défis. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. DESCHAMPS : Monsieur le président, mes chers collègues, je viens d'entendre, comme nous tous ici, l'intervenant précédent, du groupe UMP. J'avoue que je m'interroge -je repensais à une chanson devenue célèbre il y a quelques jours- : serait-il possible qu'un jour l'opposition reconnaisse les vertus d'un budget communautaire ? Hélas ! c'est le domaine de la chanson et la politique semble s'en éloigner toujours beaucoup.

Pour en revenir, chers collègues, au budget primitif 2008, je tiens à rappeler que la conjoncture économique dans laquelle s'inscrit la préparation de ce budget n'est pas des plus favorables et peut-être l'opposition pourrait-elle un jour le reconnaître ! Les marchés financiers sont marqués par la hausse des taux d'intérêts, ils sont marqués par un faible taux de croissance prévisionnelle et je ne parle pas de l'inflation qui arrive au galop, ils sont marqués par ces éléments, la flambée du baril de pétrole notamment.

Dans le même temps, les contraintes liées aux politiques nationales sont bel et bien présentes et pèsent lourdement. Qu'il s'agisse -et l'association des maires de France le reconnaît aussi, il faut la citer dans sa totalité- de la fin du contrat de croissance et de solidarité conclu entre les collectivités territoriales et l'Etat qui introduit -nous le savons bien- une diminution forte

des dotations d'Etat de 3,2 M€, qu'il s'agisse de la diminution constante des compensations de TVA -et nous savons que cela devient une variable d'ajustement et non plus du tout une recette pérenne sur laquelle les collectivités peuvent s'appuyer-, qu'il s'agisse enfin de la suppression de la part salaires dans la taxe professionnelle qui génère quelque 60 M€ de manque à gagner dans le produit fiscal communautaire, qu'il s'agisse enfin des variations liées aux charges de fonctionnement par les revalorisations salariales, par exemple, que nous avons eu à connaître cette année s'agissant des catégories C, sans compter ce qui peut se produire en 2008 avec les discussions salariales engagées par le ministre de l'Economie et des Finances, tous ces éléments-là pèsent lourdement sur l'équilibre général du budget et ne permettront pas de respecter l'engagement que nous avons d'une progression de recettes supérieure d'un point aux dépenses.

Pour autant, nous sommes bien loin de l'effet de ciseaux qui était dénoncé tout à l'heure dans la mesure où recettes et dépenses avancent d'un même pas, de 1,76 % les unes comme les autres pour le budget principal et de 2,57 % pour le budget consolidé. Et ceci, encore une fois, malgré l'augmentation contenue de la masse salariale, malgré l'augmentation importante -on l'a vu tout à l'heure- de la prise en charge des bilans de ZAC, malgré une montée en charge des frais financiers de 12,9 M€ et de l'intérêt de la dette de l'ordre de 6,3 %, ceci étant lié, faut-il le rappeler, à la non-maîtrise du loyer de l'argent par la Banque centrale européenne. Enfin, le budget consolidé de notre collectivité s'élève à 1 158 M€ en recettes et 957 M€ en dépenses ; je préfère ces chiffres-là qui sont bien loin là encore -et j'aimerais que l'on m'explique un jour véritablement- de l'effet de ciseaux dénoncé, esquissé, scandé ici et là.

Dans le même temps, ce budget va permettre, mes chers collègues, d'augmenter fortement dans des domaines importants les subventions que va mettre à disposition la communauté urbaine de Lyon, qu'il s'agisse du Sytral à hauteur de 118,5 M€, qu'il s'agisse des opérations d'aménagement et bilans de ZAC à hauteur de 37,2 M€, qu'il s'agisse du SDIS à hauteur de 26,2 M€, qu'il s'agisse enfin -mais ce n'est qu'un exemple- des subventions à caractère économique à hauteur de 10,2 M€.

Les dépenses de fonctionnement du budget primitif, hors la masse salariale, baissent -et vous le savez bien-, ce qui montre à l'évidence qu'un des objectifs réclamé par l'orateur UMP tout à l'heure, une meilleure maîtrise de la dépense publique, est bel et bien recherché et obtenu. Les dépenses de propreté sont en baisse. Les dépenses de voirie sont en baisse. Le développement urbain progresse de façon modérée et si le budget consacré à l'action foncière augmente c'est -vous le savez bien- pour réaliser nos objectifs s'agissant des acquisitions foncières permettant le développement du logement social dans l'agglomération.

Enfin, les dépenses consacrées à la politique de la ville voient une baisse forte et assez scandaleuse -si vous me permettez ce qualificatif- des crédits de l'ANRU de près de 11 M€ alors même que les engagements passés avec l'ANRU et les collectivités territoriales concernées ont été bel et bien signés. Mais nous avons le sentiment que de plus en plus la parole de l'Etat, la signature de l'Etat vaut, à peine plus que le papier sur lequel elle est inscrite.

Sur les problématiques de fiscalité, je crois que là encore nous devrions nous interroger ensemble en constatant que la fiscalité représente 52 % des recettes de fonctionnement du Grand Lyon entre concours de l'Etat et ressources fiscales et que le rapport entre la totalité des recettes et le montant des produits de la fiscalité n'a été qu'en se dégradant depuis un certain nombre

d'années puisque les ressources fiscales sont passées de 91 % des ressources du Grand Lyon à 67 % en 2007, les 33 % provenant de concours de l'Etat auxquels notre budget est de plus en plus sensible, ce qui n'est pas un gage de solidité et de stabilité pour l'avenir. Alors même que, bien évidemment, l'on entonne ici et là le chant de collectivités territoriales de plus en plus autonomes, de plus en plus responsables.

Ce budget donc va bénéficier de l'augmentation des bases néanmoins, et cela malgré un maintien des taux des taxes et redevances à leur niveau de 2007. Deux délibérations sont prévues à cet effet dans la série que nous examinons aujourd'hui. Les recettes de taxe d'enlèvement des ordures ménagères progresseront, la taxe d'assainissement progressera elle aussi mais son produit va diminuer en raison de la diminution de la consommation d'eau constatée en 2007. Enfin, les recettes de taxe professionnelle seront en progression de 2,5 % avec un taux maintenu à 20,9 %. Je ne reviens pas sur ce qui a été annoncé sur le réaménagement de la dotation de solidarité communautaire.

Voilà, mes chers collègues, pour l'essentiel les éléments qui nous semblaient être tout à fait positifs dans ce budget.

Enfin, permettez-moi de dire que, s'agissant la gestion de la dette de notre collectivité, celle-ci est consolidée, celle-ci est stabilisée. Les emprunts ont une texture qui est équilibrée elle aussi puisque les emprunts à taux fixe sont à peu près équivalents aux emprunts à taux variable, solidifiant ainsi la structure budgétaire de notre dette.

La bonne santé financière de la Communauté urbaine, avec ses ratios prudentiels, laisse une marge confortable pour pouvoir poursuivre demain les programmes de travaux qui ont été engagés. C'est bien pourquoi, monsieur le président, mes chers collègues, le groupe Socialiste et apparentés votera bien évidemment ce projet de budget.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne, sans doute quelques remarques ?

M. le vice-président DARNE : Quelques remarques rapides, monsieur le président, d'abord pour dire que tous les groupes, à l'exception d'UMP et d'UPC, soutiennent ce projet de budget dans ses grandes lignes et font un certain nombre d'observations. Merci pour l'approbation. Des observations qui sont faites, j'en partage un certain nombre et je crois qu'en effet, il y a là l'espace de la discussion puisque chacun des groupes insiste naturellement sur un aspect particulier.

Je crois que monsieur Reppelin a raison de dire qu'il faut se donner les moyens de suivre davantage tous les investissements, y compris les investissements plus modestes. Je crois que les autres groupes ont raison quand ils insistent sur des orientations nécessaires et quand ils souhaitent des réformes fiscales d'ensemble. J'ai apprécié tout particulièrement -mais ce n'est pas la première fois- l'exposé de Willy Plazzi qui me paraît exprimer une vision tout à fait cohérente de cette agglomération.

Donc, en effet, suivant le groupe auquel on appartient, on a envie de voir une orientation politique davantage accentuée et c'est ce qui fait dans cette Communauté urbaine le charme d'un exécutif largement ouvert, c'est celui de la discussion, de la négociation et d'arriver à un compromis qui permet un budget qui rassemble largement les attentes des uns et des autres mais qui, évidemment, contient néanmoins un peu de frustration sur tel ou tel aspect ; et je fais aussi partie de ceux-là : si le groupe Socialiste avait la majorité à lui tout seul, le budget serait légèrement différent. Mais c'est ainsi et je crois qu'au total, nous

gagnons aussi à construire un budget qui réponde à la diversité des opinions, des groupes dans notre agglomération et que c'est un budget équilibré. Deux groupes expriment des oppositions.

Monsieur Lelièvre du groupe UMP, il y a quelque chose qui est pour moi une sorte de mystère, donc je vous interroge sur celui-ci -je résume votre argumentaire et peut-être le déforme ; si c'est le cas, je vous prie de m'en excuser- : il y a une grande fidélité dans votre propos ; vous ne critiquez pas que l'on ait continué la politique engagée dans ce début de mandat, vous ne contestez pas le fait que l'on ait atteint nos objectifs, vous dites simplement que ce n'est pas un budget cohérent et dynamique. Mais pourtant il me semble qu'à une époque, vous avez voté ce plan de mandat, que vous avez partagé l'exécutif et que vous avez voté les premiers budgets. Si donc il y a continuité, pourquoi avez-vous voté le plan de mandat et les premiers budgets alors qu'ils sont les mêmes maintenant ? Est-ce que l'esprit partisan et de conjoncture politique ne l'emporte pas sur la lecture au fond de l'orientation politique puisque -vous le dites vous-même- c'est la même. Donc j'ai besoin d'un mode d'emploi.

En tout cas, en ce qui concerne les autres groupes, ce qui est démontré c'est évidemment l'application d'orientations qui ont été données : les investissements étaient cohérents, ils le sont et ils sont simples en plus : assurer un certain service public, développer des transports, permettre de la mobilité, créer de la cohésion sociale, assurer un développement économique. Et c'est tenu.

Monsieur Barthélémy, votre groupe, pardon, vous n'avez pas voté le plan de mandat. Votre critique et votre refus a au moins le mérite de la continuité. Néanmoins, d'une certaine façon, vous ne critiquez pas le budget. Vous dites : "Vous vous contentez" et vous avez utilisé le terme "fatalisme raisonné" ; c'est bien qu'il soit déjà raisonné ! Mais ce que vous appelez "fatalisme raisonné" c'est de dire que l'on applique les textes et que l'on s'inscrit dans les institutions existantes puisque votre critique est de dire : "Si la loi était autre, si le financement était autre, si les contraintes n'étaient pas celles-ci, on pourrait faire un autre budget". C'est une position qui a une certaine forme de naïveté. Je crois que ce n'est pas du fatalisme que de gérer une collectivité, une fois que l'on est élu, en respectant le cadre dans lequel on est, ce qui n'empêche pas de plaider constamment -et nous l'avons fait ici- pour que ce cadre change. L'Acuf elle-même, avec sa diversité politique, réclame constamment une évolution institutionnelle et une évolution des financements. Donc nous vous rejoignons là-dessus mais une fois que le texte existe, il convient évidemment de l'appliquer.

Ensuite, vous argumentez néanmoins sur trois points en disant que nous pourrions appliquer dans la collectivité une partie de ces trois points. J'ai des désaccords assez profonds sur certains éléments que vous indiquez. Par exemple, vous dites : "Il y a trois axes politiques qui ne sont pas que pour notre collectivité. Il faut diminuer les prélèvements obligatoires". Comment fait-on, dans une collectivité, un groupement de collectivités comme le nôtre, pour diminuer les prélèvements obligatoires quand nous avons -ce que vous avez vous-même indiqué- les contraintes financières ?

Et si vous raisonnez seulement au niveau national, je crois que vous avez tort. Les prélèvements obligatoires en France ne sont pas supérieurs aux autres si l'on ne prend que la partie fiscale ; c'est de l'ordre -je n'ai évidemment pas les chiffres sous les yeux de façon très exacte- de 43 % des prélèvements obligatoires qui sont constitués pour plus la moitié (23 % environ) des prélèvements sociaux et 20 % des prélèvements fiscaux, qui sont du même ordre que dans les autres pays. Ce sont les prélèvements sociaux qui coûtent le plus cher.

Or, ces prélèvements sociaux ont des conséquences sur l'égalité, sur la répartition des revenus d'un pays, que l'on peut approuver ou désapprouver mais qui n'ont pas forcément de conséquence négative sur la compétitivité ; dans les pays nordiques, dans lesquels le taux d'emploi est parmi les plus élevés et la communauté la plus soudée, les prélèvements obligatoires sont aussi élevés que les nôtres. Il n'y a donc pas de correspondance automatique entre un niveau de prélèvement et une compétitivité d'une économie, au moins pour la partie qui dépasse. Donc je conteste votre idée. Je crois que les prélèvements, on peut les critiquer en disant comment on les utilise, la façon dont on les utilise et dont on les redistribue, cela a une importance mais leur montant en valeur absolue, en particulier en matière sociale, se discute.

Vous savez, je ne pense pas que le film de Michael Moore soit d'une objectivité totale. Allez voir ce film, si vous avez l'occasion et vous regarderez la façon dont fonctionne le système de santé américain par rapport aux autres systèmes ; Michael Moore, à juste titre, dément que le système anglais en l'occurrence est très protecteur, même plus que le système français et il y ajoute même le système cubain qui donne une garantie et une égalité devant l'accès aux soins, ce qui est un droit essentiel de l'individu -pour moi, en tout cas et je crois que c'est partagé par beaucoup-, ce qui fait que l'on peut prendre cette question tout à fait autrement.

Moi, je suis fier que -et encore, c'est remis en cause aujourd'hui, c'est pourquoi je suis fermement opposé au système de franchise- notre pays s'honore en donnant un égal droit à la santé à tous ; la CMU et d'autres dispositifs sont notre fierté et pas le contraire, donc je défends des choses comme celle-ci. Mais on pourrait en discuter bien évidemment. Vous entrez sur un débat général, je réponds, même en quelques phrases, sur ce débat général.

Vous dites ensuite qu'il faut diminuer les dépenses de fonctionnement et faire du recours privé-public. Je vous ai bien entendu, je partage votre point de vue. Monsieur Barthélémy, je peux vous dire que ce que vous annoncez c'est très exactement ce que nous avons fait, ce qui est fait et ce qui est en chantier, y compris dans les diapos que nous avons montrées ici. Je crois que la volonté, dans cette Communauté urbaine, de gérer à l'écoute des communes, d'une part, des habitants, d'autre part, de mettre sur pied des dispositifs de gestion donne des résultats et va complètement dans ce sens, sinon nous n'aurions pas eu des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté moins que les produits de fonctionnement. Nous avons atteint cela et j'en suis fier, même si, évidemment, je partage cela avec tout le monde mais, à la place qui est la mienne en tout cas, j'en tire ce sentiment de satisfaction.

Même sur le partenariat privé-public, je ne prendrai qu'un exemple parce que je n'ai pas naturellement, dans une discussion comme celle-ci, la possibilité de pointer l'ensemble des choses mais j'ai participé au conseil d'administration de la Biennale de la danse et de l'art contemporain dans cette semaine. Qu'est-ce que j'ai entendu ? En gros, l'Etat dit : "Je paye 6 % de moins dans ma subvention". Moi, au nom de la Communauté urbaine, je dis "Nous, même subvention. Notre budget augmente de 1,76, même subvention". Pourtant, le budget augmente de 600 000 €. Pourquoi augmente-t-il de 600 000 € ? Parce qu'en particulier, l'apport des partenaires privés augmente de façon significative et qu'un discours constant tenu à l'intérieur des biennales est de dire que les entreprises qui sont plus présentes dans le conseil d'administration peuvent soutenir la culture plus qu'elles ne le font aujourd'hui en France dans des structures qui doivent néanmoins être orientées et marquées par l'action

publique parce que, là encore, l'accès à la culture doit être égal pour tous mais les capitaux privés peuvent s'investir. C'est ce que nous faisons.

Je suis donc heureux de votre soutien, je vous en remercie chaleureusement et je suis sûr que monsieur le président va vouloir, au-delà de mes propres propos, tirer un bilan de ces sept ans de gestion budgétaire.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Merci, cher Jacky Darne. Je vais peut-être commencer par vous demander de voter le budget, si vous le voulez bien.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Calvel, Imbert (Union pour un mouvement populaire) - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je me permettrai maintenant de dire quelques mots de conclusion, dire quelques mots pour cette dernière discussion budgétaire, pour ce bilan que nous faisons sur l'ensemble de notre mandat.

Je veux remercier l'ensemble des sensibilités qui, dans cette assemblée, ont formé au cours de ces sept années une majorité constante, qui ont travaillé ensemble à faire de notre agglomération à la fois une grande agglomération européenne et en même temps. Je crois, une ville où aujourd'hui nos concitoyens vivent mieux au quotidien. Pendant six ans, une large majorité d'élus de cette assemblée a voté les budgets. Je veux y voir le symbole d'un même sentiment de responsabilité de l'intérêt général et du développement de l'agglomération lyonnaise transcendant les convictions de chacune et de chacun. Certes, nous avons pu perdre quelques éléments en route mais ce n'est pas à madame Isaac-Sibille que je dirai qu'il y a plus de place dans la maison du Père -vous connaissez la suite-, donc rien n'est jamais fermé, nous verrons bien de quoi sera fait demain.

Ce que je voudrais souligner c'est que, ensemble, nous avons fait de cette agglomération une agglomération attractive, dynamique, performante. On peut prendre quelques facteurs. Sur le plan de la créativité économique, entre 2001 et 2006, l'aire urbaine de Lyon a vu par exemple la création d'entreprises augmenter de plus de 22,8 % ; la moyenne en France est de 15,6 %. Nous avons eu le plus grand nombre de pôles de compétitivité. Du point de vue de l'investissement immobilier, je rappelle qu'en l'an 2000, il était de 140 M€ ; l'année dernière, il était de 760 M€ et aujourd'hui les professionnels viennent de m'annoncer que, pour l'année 2007, il sera sans doute de 900 M€. Nous avons une université qui était totalement éclatée, ce qui faisait que, dans les classements internationaux, nous n'apparaissions même pas. Aujourd'hui, l'université de Lyon existe et je dois vous dire que quelques-uns des collaborateurs du Grand Lyon y sont pour beaucoup.

Ce n'est pas nous qui nous attribuons les mérites. Une batterie de classements est venue aujourd'hui confirmer cette attractivité de Lyon. Vous connaissez les classements du magazine *L'entreprise* qui, depuis trois ans, nous met en tête de toutes les

grandes villes françaises pour le développement économique et l'attractivité. Vous savez que le magazine *Impact médecin* nous a classés numéro un sur le plan de la santé, que nous sommes aujourd'hui classés au dix-septième rang européen des métropoles par *Cushman and Wakefield*, que nous sommes à la deuxième place mondiale pour la qualité de vie dans le programme Ville durable, classement établi par le programme des Nations Unies pour l'environnement, que ce même programme, pour les berges du Rhône, nous a classés premiers pour l'aménagement urbain, que nous sommes septièmes au rang mondial pour la qualité de vie suivant le classement du *Reader Digest*, que nous sommes trentièmes au rang mondial pour les villes de congrès alors qu'il y a deux ans encore, nous ne figurions même pas dans ce classement.

C'est, d'autre part -mais vous les avez énoncés vous-même-, une série de grands projets.

La Cité internationale : il est vrai que la Cité internationale, nous ne l'avons pas lancée, qu'elle a été lancée il y a bien longtemps -c'était de l'époque de Jacques Moulinier- et donc, effectivement, nous nous inscrivons dans le temps. Mais je tiens à souligner que les deux tiers de l'opération de la Cité internationale auront été réalisés dans ce mandat.

La Confluence était un projet qui était à reconsidérer totalement. Aujourd'hui, nous aurons commercialisé 400 000 mètres carrés et nous allons nous attaquer demain à la deuxième tranche de la Confluence après le départ du MIN. J'ai bien entendu dire : "Mais le MIN, c'était programmé depuis longtemps !" ; oui, c'était programmé depuis Francisque Collomb -cela commence à faire quelques années-, excusez-moi mais c'est pendant ce mandat que cela a été réalisé et il nous a fallu quelque fois de rudes batailles avec l'Etat qui se présentait pourtant comme modernisateur.

Je n'oublie pas le Carré de Soie : la première phase de l'opération est en chantier et en 2009, c'est-à-dire dans deux ans, le nouvel hippodrome, le pôle de loisirs seront déjà en fonction.

Gerland : la ZAC du Bon Lait, Tech Sud, le parc de Gerland et quelques opérations annexes cumulent déjà 200 000 mètres carrés de SHON et de nouvelles opérations vont se déployer sur le secteur Nexens, Girondins et rue de Gerland.

Secteur Portes des Alpes : une opération de 100 hectares qui a été lancée il y a longtemps mais qui, aujourd'hui, se remplit si rapidement qu'il va nous falloir chercher d'autres secteurs pour développer notre économie.

Pour Vaise, on pourrait citer le pôle numérique -attractivité économique- : nous avons souhaité lui donner vie parce qu'évidemment c'est le ressort d'une grande métropole.

Mais une métropole ne serait rien si elle n'était en même temps une métropole d'équilibre et donc je me félicite que tous ensemble nous ayons adopté le PLH qui nous a permis de faire en sorte qu'effectivement, nous cassions une agglomération faite de ségrégation sociale, de début de ghettoïsation, qui demain pourrait être mortelle pour notre agglomération comme elle sera mortelle, si nous n'y faisons pas attention, pour toutes les grandes agglomérations françaises.

C'est vrai que nous avons beaucoup investi dans ce seul secteur du logement social : ce sont 124 M€ pendant la durée du mandat. Les opérations que nous avons réalisées avec l'ANRU c'est 1,300 milliard d'euros répartis entre l'ANRU et les différentes collectivités locales avec 176 M€ pour le Grand Lyon.

Cet engagement va nous permettre de reformater totalement notre agglomération. Pour cela, nous avons fait les efforts en matière de foncier que vous connaissez, passant de 10 M€ il y a cinq ans à 50 M€ cette année.

Cette agglomération, nous l'avons voulue également durable :

- durable en matière de transports en commun -je n'y reviens pas, j'en ai parlé tout à l'heure-, durable en matière de déplacements doux : c'est la réalisation de la zone 30, c'est le déploiement du système Vélo'V, c'est l'augmentation des pistes cyclables. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pendant ce mandat, nous avons augmenté de 33 % le nombre de pistes cyclables qui sont de vraies pistes cyclables et que, dans les prochaines années, nous avons décidé de budgéter la réalisation de trente kilomètres de pistes cyclables par an ;

- ville nature : c'est la réalisation des berges du Rhône mais c'est aussi le début de réalisation de l'Anneau bleu ;

- politique de requalification des centres-bourgs et des espaces publics. Certes, il a pu arriver -et j'ai bien entendu ce que disait tout à l'heure monsieur Reppelin- qu'il y ait quelque lenteur mais nous avons souhaité que, dans cette agglomération, toutes les communes puissent être traitées avec équité. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un seul maire qui puisse aujourd'hui se lever pour dire qu'il a été discriminé en fonction de son appartenance politique. Et vous le savez bien, monsieur Forissier, vous riez dans votre fort intérieur parce que vous allez être un des grands bénéficiaires des investissements qu'a faits le Grand Lyon, que par ailleurs vous critiquez tant.

Voilà, mes chers collègues, le budget que nous présentons cette année est sur la même pente, avec quelques difficultés qui nous sont imposées par le niveau national. Mes chers collègues, c'est une réalité, je vais vous donner quelques chiffres.

Nous étions au début de ce mandat, et sous tout le mandat dernier, sur une taxe professionnelle qui augmentait de 5,5 % par an et c'est d'ailleurs pour cela que la plupart d'entre nous pensaient que la taxe professionnelle unique était effectivement un ressort dynamique de la croissance de notre agglomération. Aujourd'hui, nous dépassons à peine le rythme de l'inflation et, dans les années prochaines, si nous continuons sur la même pente de réforme, nous n'aurons plus effectivement de ressources qui puissent dépendre de la taxe professionnelle. La DGF a baissé de manière dramatique et, cette année -tout à l'heure, Jacky Darne l'a rappelé-, nous avons perdu 3,2 M€.

C'est dans ce contexte que nous nous mouvons et, malgré ce contexte, nous arrivons, par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, à faire en sorte que les ratios prudentiels que nous nous étions fixés au départ soient même en-dessous de ce que nous avions prévu. Cela veut dire que, loin d'avoir tout dilapidé, nous gardons pour l'avenir, pour le prochain mandat, une capacité d'investissement qui est intacte et qui est peut-être même légèrement supérieure -parce qu'évidemment, les crédits de remboursement pour le périphérique que nous avons payés sont en train de diminuer- à celle dont nous avons pu bénéficier au cours de ce mandat. Les réalisations -je viens de les énumérer- sont supérieures au plan de mandat que nous nous étions fixé au départ.

Mes chers collègues, je dois vous dire que je suis particulièrement fier d'avoir présidé, avec le travail de beaucoup d'entre vous, cette assemblée au cours de ces sept ans. Lyon, l'agglomération lyonnaise, l'ensemble de nos communes ont fait un bon en avant considérable et moi je suis fier de ce mandat.

(Applaudissements).

Nous devons voter d'autres dossiers :

- **Rapport numéro 2007-4616** - budget primitif 2008 - budget annexe des eaux -

- **Rapport numéro 2007-4617** - budget primitif 2008 - budget annexe de l'assainissement -

- **Rapport numéro 2007-4618** - budget primitif 2008 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe -

- **Rapport numéro 2007-4619** - budget primitif 2008 - budget annexe du restaurant communautaire -

- **Rapport numéro 2007-4616** - budget primitif 2008 - budget annexe des eaux -

- **Rapport numéro 2007-4620** - Programmation pluriannuelle des investissements - Définition de la capacité financière 2008-2013 - Révision de la PPI pour 2008 et vote des AP-CP -

- **Rapport numéro 2007-4621** - Programmation pluriannuelle des investissements - Cadrage des opérations globalisées pour l'exercice 2008 -

- **Rapport numéro 2007-4622** - Taux de la taxe professionnelle 2008 -

- **Rapport numéro 2007-4623** - Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2008 -

- **Rapport numéro 2007-4624** - Application de la taxe professionnelle unique - dotation de solidarité communautaire 2008 -

- **Rapport numéro 2007-4625** - Réaménagement, remboursements anticipés et refinancement d'emprunts - Exercice 2008 -

- **Rapport numéro 2007-4626** - Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2007 - Budget principal -

- **Rapport numéro 2007-4627** - Emprunt à court terme pour l'exercice 2008 - Utilisation en trésorerie -

- **Rapport numéro 2007-4628** - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2008 - Cadre général -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Calvel, Imbert (Union pour un mouvement populaire) - MM. Joly (sauf le n° 2007-4616), Mme Palleja,
- contre : groupes Union pour un mouvement populaire, Union pour la Communauté,
- abstention : M. Joly (rapport n° 2007-4616).

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2007-4635 - finances et institutions - Projet de gestion des réclamations communautaires (Greco) - Création de l'opération - Individualisation de l'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4635. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Monsieur le président, la commission a donné un avis favorable à ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons deux minutes pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Monsieur le président, en des rapports discrets se dissimulent de possibles grandes formes d'efficacité. Par ce projet de gestion, le Grand Lyon offre et propose une nouvelle attention quotidienne aux habitants. L'organisation de la démarche qualité de trois services urbains paraît pouvoir limiter l'effet de leurre et d'emphase.

Le fondement démocratique est remarquable et est de nature à prêter un soutien efficace aux attentions quotidiennes que les services de proximité, les subdivisions ont déjà fréquemment pour les communes et leurs habitants.

Un lien direct ne doit pas occulter le relais et la mise en perspective des vœux municipaux. Le pilote est une chose heureuse pour asseoir un avenir à la démarche et définir convenablement les critères de contrôles qualitatifs réguliers et partagés.

Le développement prochain du nouveau service devrait être un nouveau sceau des communes au sein d'une organisation mutualisée évoluant et au sein d'une gouvernance évoluant également.

Néanmoins, il serait fâcheux que le modèle de la ville centre soit appliqué au sens de l'impression de la relation entre les arrondissements et le pouvoir central. L'entregent des conférences des maires fut un bon engagement du mandat. Il reproduit encore trop les découpages administratifs territoriaux et doit asseoir une plus grande autorité collégiale.

La relation des services de proximité avec ceux des communes, pour perfectible qu'il puisse être, mérite remerciements et gratitude. Cela est dû principalement à la proximité et à l'implication des agents, tant du Grand Lyon que de leurs *alter ego* communaux. Le plus souvent, la critique est plus attachée au centralisme et à certains bouquets du bocal. Nous louons l'espoir porté par le projet, nous remercions l'exercice des agents qui, comme dans chaque entreprise, voient leur mission qualifiée par l'attention, la directive, le suivi des élus pour le service à chaque habitant, à chaque usager de l'agglomération.

Greco, peintre talentueux, original et d'une touche haute en couleurs pour son époque, peut être porteur de novations dont celle de la délicatesse et de la subtilité humaine des prochaines déclinaisons d'un service commun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. MANSOT.

N°2007-4641 -proximité,ressources humaines et environnement - Givors - Grigny - Intégration des Communes à la Communauté urbaine - Conventions définitives à signer avec le Syseg pour le transport et l'épuration des eaux usées - Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la conférence de gestion patrimoniale - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4641. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, pour ces conventions et pour désigner des représentants de notre assemblée à la conférence de gestion patrimoniale entre le Grand Lyon et le Syseg. Donc il faut voter.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons déjà adopter ce dossier. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

Désignation des représentants de la Communauté urbaine au sein de la conférence de gestion patrimoniale du Syseg

(dossier n° 2007-4641)

Opérations et résultats de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons un vote à émettre pour désigner des représentants. Pour le moment, j'ai eu une proposition de liste avec, comme titulaires, monsieur Passi, madame Elmalan, monsieur Da Passano et, comme suppléants, monsieur Balme, madame Palleja, monsieur Allais.

Y a-t-il des propositions alternatives ? S'il n'y en avait pas et pour gagner du temps, je vous proposerai que nous puissions voter à main levée. Je vous demande donc si vous êtes d'accord pour que nous votions à main levée :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Le vote à main levée est accepté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons voter à main levée pour cette liste :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Sont élus :

- comme titulaires : monsieur Passi, madame Elmalan, monsieur Da Passano,
- comme suppléants : monsieur Balme, madame Palleja, monsieur Allais.

Nous passons au dossier suivant.

N° 2007-4642 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Saint Fons - Station d'épuration - Mise aux normes - Réévaluation de la dépense - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2007-4643 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Villeurbanne - La Feyssine - Conception-réalisation de travaux de construction d'une station d'épuration - Exploitation de la station - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4642 et madame la vice-présidente Vessiller rapporte le dossier numéro 2007-4643.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour l'attribution du marché de conception-réalisation des travaux de la station d'épuration de La Feyssine, projet à 80 M€.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Les deux projets font 150 M€ à eux deux et je rappelle que la France aujourd'hui, dans le domaine des stations d'épuration, est menacée par l'Union européenne d'une amende de 400 M€ pour être très largement en-dessous des normes. Je crois que, par nos projets, nous pouvons peut-être contribuer à faire en sorte que la France ne soit pas condamnée.

J'avais une intervention du groupe GAEC.

M. BENARBIA : Nous retirons notre intervention, monsieur le président. L'essentiel tient dans ce que vous venez de dire.

M. LE PRÉSIDENT : Excusez-moi ! Je mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteurs : M. le vice-président CLAISSE (n° 2007-4642) et Mme la vice-présidente VESSILLER (n° 2007-4643).

N° 2007-4644 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Plan climat territorial de la Communauté urbaine : lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en s'adaptant au changement climatique - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au plan climat, madame la vice-présidente Vessiller.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Merci. Avis favorable de la commission pour le plan climat territorial de la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons une intervention du groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Trois points, si vous le voulez bien, monsieur le président.

Premièrement pour dire que nous sommes extrêmement satisfaits de cette démarche volontaire du Grand Lyon sans attendre que cela soit une obligation réglementaire. L'urgence est là, la maison brûle comme l'ont dit certains, le réchauffement est un défi majeur des décennies à venir, nous avons largement abordé le sujet à l'occasion du débat sur l'autoroute A 89.

Deuxième point : notre premier objectif dans ce plan climat est bien d'atténuer à notre niveau la poursuite du réchauffement climatique et le plan qui nous est proposé aujourd'hui décline tous les moyens d'action à notre portée.

Enfin, par contre -et c'est mon troisième point-, le réchauffement climatique est déjà en marche et il faut nous préparer à des épisodes climatiques inhabituels ; cela aussi nécessite de notre part des aménagements et plus généralement une mobilisation de tous, collectivités et citoyens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous avons le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, effectivement, comme l'a rappelé notre collègue du GAEC, en avance et en anticipation sur les propositions issues du Grenelle de l'environnement -et à moins que celui-ci ne se transforme en gamelle de l'environnement, ce qui n'est, hélas ! pas tout à fait impossible !-, nous sommes très contents que le Grand Lyon se dote d'un plan climat territorial pour prendre sa part dans la lutte contre les changements climatiques.

Il est important, en effet, que chaque niveau d'acteurs, des Etats aux entreprises en passant par les citoyens et les collectivités, se sente concerné par ce problème. Les Verts ont été parmi les premiers à alerter sur le changement climatique. A présent, les idées ont fait leur chemin au point que toutes les formations politiques, à l'exception des plus rétrogrades, sont convaincues de l'importance de la question du climat. Mais il faut effectivement encore s'entendre sur les modalités d'application et c'est en général à ce stade que les difficultés se font jour.

Le plan qui nous est proposé aujourd'hui devrait permettre d'avancer sur la bonne voie avec un rendez-vous dès la fin 2008 pour un plan d'actions tout à fait concrètes. Nous sommes évidemment satisfaits de ce travail, auquel notre vice-présidente Béatrice Vessiller a beaucoup contribué. Nous insistons particulièrement sur l'importance des dispositifs d'incitation et de cofinancement qui doivent aider les acteurs privés à se mobiliser pour améliorer la performance énergétique des bâtiments tant professionnels que résidentiels. Et, comme les gains en termes d'effet de serre se traduisent par des gains en termes d'émissions polluantes, je voudrais également pointer la nécessaire articulation à trouver avec le plan de protection de l'atmosphère (PPA) et je crois qu'il ne vous a pas échappé que le PPA est actuellement soumis à enquête publique. A terme, nous pensons qu'un seul document opposable serait souhaitable pour plus de lisibilité pour nos concitoyens.

Je conclus sur une note un peu moins optimiste en exprimant notre inquiétude sur la capacité à atteindre les résultats prévus, en termes de niveaux de pollution comme d'émissions de gaz à effet de serre, quand l'Etat s'attache à faire avancer envers et contre tout l'intégralité des projets autoroutiers de la région urbaine de Lyon. En effet, nous connaissons des améliorations

dans la dépollution des gaz d'échappement qui permet de réduire leur impact sur la qualité de l'air mais les émissions de carbone risquent de poursuivre leur dérive.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne ; il n'y a personne ? Le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Oui, monsieur le président, je ne voudrais pas trop en rajouter sur le plan climat mais simplement rappeler que, pour réduire le gaz carbone, il faut d'abord réduire, identifier le point des émissions pour ensuite identifier les cibles.

Je voudrais rappeler que le Coparly, le réseau de surveillance de l'atmosphère que je préside, s'est chargé de réaliser ce cadastre des émissions CO² de l'agglomération. C'est un premier pas d'approche de connaissances dans ce plan climat. J'en profite aussi pour rappeler que le Coparly réalise couramment, puisque c'est sa vocation principale, le contrôle continu des émissions de polluants réglementaires mais le Coparly réalise aussi la mesure de polluants émergents, que nous sommes le seul réseau à analyser en ligne. Ses résultats ont évidemment alimenté la banque de données pour le plan de protection de l'atmosphère (PPA) qui -comme cela a été dit- est actuellement en enquête publique. Ce PPA -je le rappelle- a une forte orientation sur une approche santé de la dégradation de la qualité de l'air. Il est aussi prévu par des nouvelles orientations nationales que le Coparly se préoccupe aussi de la qualité de l'air intérieur.

Il est donc intéressant que ce plan climat ne soit pas trop déconnecté de notre Agenda 21, considéré comme un outil seulement énergétique. Nous avons ainsi à nous mobiliser pour donner à nos habitants une culture globale de l'air, qu'il soit intérieur, extérieur ou stratosphérique et en précisant bien qu'elles sont les cibles que l'on vise par ces approches de plan, que ce soit les nuisances olfactives, la santé ou le réchauffement climatique.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés ; pas d'intervention.

Je vais peut-être dire quelques mots alors, simplement quelques mots. Evidemment, c'est un dossier extrêmement important que nous votons aujourd'hui que le Grand Lyon se donne les objectifs, en 2020, d'une diminution de 20 % d'émissions de CO², de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire, de 20 % de diminution des consommations d'énergie ; qu'en 2050, nous donnons comme objectif la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de notre territoire, en cohérence avec les objectifs affichés par le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Pour cela, pour atteindre ces objectifs d'émission de 20 % des émissions de CO² et de 20 % des consommations énergétiques, nous visons plusieurs actions.

Premièrement, au niveau du bâtiment et de l'urbanisme, un certain nombre de choses ont déjà été engagées. Je rappelle la généralisation, les approches environnementales de l'urbanisme sur toutes les opérations de ZAC. Dans l'habitat neuf, le référentiel habitat et tertiaire durable que nous avons mis en place ; sur l'habitat existant, une étude aujourd'hui en cours avec l'association régionale Rhône-Alpes des bailleurs de logements sociaux. Ce qui est à mettre en œuvre : l'intégration des orientations climatiques dans les outils de politique publique (SCOT, PDU, PLU, PLH), ce qui pose les problèmes que vous avez soulevés tout à l'heure. Il ne sert à rien d'avoir effectivement de grandes déclarations si ce que nous mettons dans nos documents d'urbanisme n'est pas ensuite suivi d'effets au niveau général.

En termes de transports, c'est effectivement REAL que nous sommes en train de mettre en place. Ce que nous avons à mettre en œuvre, c'est d'essayer, dans nos SCOT, de construire un urbanisme des courtes distances et tout le projet de SCOT aujourd'hui est fait effectivement pour que nous puissions construire demain de la densité urbaine autour du réseau de transports en commun.

En ce qui concerne les industries et les entreprises, c'est notre participation et le soutien du Grand Lyon au pôle de compétitivité Axelera et Lyon Urban Trucks and Bus de manière à ce que les deux filières nous permettent effectivement de progresser, en particulier, dans les Cleantech qui sont sans doute l'avenir économique de demain dans tous les pays du monde mais en particulier dans notre agglomération.

Enfin, pour tendre vers les 20 % d'énergies renouvelables, c'est évidemment la chaufferie au bois que nous venons de mettre à la Duchère et il faudra réfléchir dans l'avenir sur ce que nous voulons faire dans notre territoire. Parce qu'évidemment, il ne suffit pas d'être d'accord sur la théorie, il faut être encore d'accord sur la pratique, lorsque nous décidons de mettre un certain nombre de choses en pratique et donc nous aurons à discuter ensemble. Il y a ensuite la mobilisation des grandes toitures industrielles et commerciales pour la pose de panneaux solaires.

Il y a enfin à élaborer un schéma directeur énergétique communautaire donnant une lisibilité et une cohérence territoriale aux différentes initiatives prises en matière d'économies d'énergie et d'énergie renouvelable. Il y a enfin la prise éventuelle de la compétence soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie dans notre agglomération.

Donc à la fois un certain nombre de choses qui ont été mises en place dans l'agglomération et un engagement fort pour l'avenir dans l'ensemble des secteurs que je viens d'énumérer, voilà ce qu'est notre plan climat et ce que sera notre engagement pour l'avenir.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4647 -proximité,ressources humainesetenvironnement -
Opération de promotion du compostage individuel - Evolution du dispositif - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4647. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur le rapport concernant l'opération de promotion du compostage individuel.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai deux minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJEAN : Monsieur le président, chers collègues, vous nous demandez ce soir de voter une délibération sur la promotion du compostage individuel. Nous savons que le résultat de la démarche entreprise depuis 2004 en matière de compostage des déchets est très mitigé. Le ton du rapport est d'ailleurs révélateur de cette situation.

Le coût de l'opération représente, selon les services, environ 450 000 € pour une économie de ramassage de déchets végétaux d'environ 1 000 tonnes soit 450 € la tonne. Au-delà de l'aspect écologique de la démarche entreprise qui est tout à fait louable, l'aspect économique nous rappelle à la réalité. Cette opération est extrêmement coûteuse pour un résultat plus que limité. Peut-être est-il temps, monsieur le président, de changer de perspective et de trouver pour cette opération une approche plus motivante et économiquement plus viable. Merci

M. LE PRÉSIDENT : Vous savez qu'il s'agit d'une opération de promotion et donc pas effectivement de mise en temps réel.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4651 -proximité,ressources humaines et environnement -
Plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets -
Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4647, 2007-4651. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur ce dossier qui est le plan d'actions stratégique de la politique de gestion des déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, la gestion des déchets est une des compétences premières de notre collectivité et nous y consacrons pratiquement 10 % de notre budget de fonctionnement annuel. C'est un secteur où les choses évoluent vite avec la croissance de la production de déchets, l'évolution des réglementations, des techniques et des coûts et c'est également un domaine où il convient d'anticiper, vu la lourdeur du renouvellement des installations. Enfin, c'est un domaine qu'il convient d'adapter, comme d'autres, aux exigences sociales, environnementales et économiques d'aujourd'hui.

C'est ainsi que nous avons lancé la réflexion il y a un an avec une première délibération-cadre qui fournissait un état des lieux en identifiant aussi bien nos contraintes que nos marges de manœuvre. Sans doute quelque part avons-nous été précurseurs, en la matière, des réflexions du Grenelle de l'environnement.

C'est donc aujourd'hui un plan d'actions à dix ans qui nous est proposé. Il balaye l'ensemble des dimensions possibles pour l'action communautaire depuis la réduction des déchets à la source, l'adaptation de nos services aux besoins, l'optimisation de la valorisation matière et des traitements et une réflexion sur le moyen terme prenant en compte la croissance de notre agglomération.

La combinaison des actions prévues dans ce plan montre qu'à l'horizon 2017, nous pourrions satisfaire l'essentiel des objectifs de réduction et de valorisation qui nous sont fixés respectivement par le ministère de l'Environnement, par Eco-emballages et par l'Union européenne en associant mesures techniques et actions sur les comportements.

Un des leviers les plus efficaces pour atteindre complètement ces objectifs est celui de la tarification. Les conclusions du Grenelle de l'environnement ont ainsi préconisé la mise en place de la redevance déchets, mesure incitative s'il en est, qui consiste à faire payer chacun selon sa production. C'est un système qui apporte, là où il est pratiqué, une indéniable sensibilisation des producteurs de déchets, qu'ils soient particuliers ou entreprises.

Un tel système est environnementalement justifié mais socialement et économiquement délicat. Il n'existe pas en France dans des agglomérations comme la nôtre, il mérite donc une réflexion approfondie. Avant d'opter pour cette généralisation, la mise en place de la redevance spéciale pour les professionnels gros producteurs peut être une première étape qui mérite donc qu'on l'étudie de près.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Monsieur le président, chers collègues, ayant participé aux réunions de ce groupe de travail, je me félicite de l'exhaustivité de nos réflexions et des progrès obtenus, notamment sur le moratoire sur les capacités d'incinération de nos deux usines.

La bonne gestion voulait en effet que l'on fasse d'abord valoir de façon volontariste la marge de manœuvre que constituent la prévention des déchets, la valorisation et le recyclage qu'il n'y a pas si longtemps les Verts étaient les seuls à réclamer avec insistance. Il faut maintenant espérer que le département du Rhône, responsable du plan départemental d'élimination des déchets, tiendra compte de nos choix ; et d'ailleurs si notre collègue Jean-Luc Da Passano pouvait nous éclairer sur ce point, nous serions intéressés.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, il va falloir agir sur les comportements et les mentalités. L'opinion publique est sensibilisée et prête à des efforts plus importants. Je ne peux pas ne pas mentionner ici l'importance de faire le lien entre ces objectifs ambitieux en termes de déchets et le plan d'éducation à l'environnement du Grand Lyon. Il constitue un acquis pour la réussite qu'il faudra probablement conforter encore davantage vu les enjeux industriels, environnementaux et financiers autour de la collecte sélective et du recyclage. Je rappelle d'ailleurs la nécessité de contractualiser au plus vite avec Ecofolio, éco-organisme chargé de prélever l'écotaxe sur les publicités non adressées.

Une petite déception cependant : il était prévu au début des travaux du groupe d'étudier des technologies de traitement biologique par digestion ou méthanisation des déchets

organiques difficiles à incinérer et à composter. Une visite d'étude était même prévue dans une installation existante. Cette idée semble abandonnée sans que l'on sache pourquoi alors que, finalement, le principe d'avoir des bus roulant au biogaz, comme cela existe déjà à Lille, nous semblait des plus intéressants.

Pour terminer, nous insistons sur l'enjeu du compostage individuel, même s'il n'est pas déterminant en termes de tonnage, il est tout à fait important en termes d'exemplarité et de pédagogie et, du coup, je conclus là encore sur l'importance de l'éducation à l'environnement pour la réussite de ce plan stratégique.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme D'ANGLEJAN : Monsieur le président, chers collègues, ce dossier d'actions stratégique pour la politique de la gestion des déchets appelle deux réflexions : la première, beaucoup d'études sont en cours, espérons qu'elles aboutissent ! La deuxième -un point important-, l'augmentation des catégories de collectes entraîne une augmentation des véhicules : un camion pour les ordures ménagères, un véhicule pour les cartons, un véhicule pour le verre, un pour le tri sélectif, un pour les mairies, sans parler des collectes privées (hôpitaux, hôtels, restaurants). Ce problème n'est pas anodin. Ces camions polluent, font du bruit et encomrent les centres-villes. Soyons vigilants sur ce problème, à l'heure où l'on veut réduire la circulation des camions dans le centre-ville.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération est très importante puisqu'elle cadre notre action communautaire dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets jusqu'en 2017.

Ce plan d'actions sur dix ans est destiné à tendre vers trois objectifs, divers mais absolument essentiels :

1° - adapter au mieux le service de gestion des déchets aux besoins et aspirations de nos habitants, qu'ils habitent dans la ville centre ou en périphérie, en habitat vertical ou horizontal, qu'ils soient seuls, en famille ou exerçant une profession produisant des déchets ;

2° - appréhender au mieux les enjeux financiers de cette compétence : en investissement, il faut nous attendre prochainement à rénover ou remplacer les deux fours d'incinération ; en fonctionnement, que ce soit en régie ou en gestion déléguée au privé, il nous faut anticiper les masses financières à mobiliser dans les années à venir ;

3° - en matière de développement durable, la gestion de nos déchets est primordiale et doit être traitée sur toute la chaîne, de la réduction à la source, en passant par une collecte optimisée, jusqu'à leur recyclage ou à leur élimination si possible valorisable.

Pour élaborer un plan d'actions qui tendent vers ces objectifs, il a fallu deux ans de travail entre élus et techniciens. Saluons, à ce sujet, le travail colossal du service de la propreté qui a su bâtir un programme par fiches-actions, avec objectifs quantifiés, identification des agents responsables et indicateurs permanents. Cette démarche est à saluer car elle représente ce qui devrait être mis en place pour chacune des politiques publiques, dans notre collectivité comme dans toutes les autres.

Ce plan d'actions est presque complet, il reste encore à finaliser les aspects financiers. Une étude poussée est en cours, elle devrait nous permettre de remettre à plat les ressources du service. En effet, des choix politiques nous attendent entre taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont les taux ne correspondent pas forcément au coût du service et redevance spéciale destinée aux producteurs d'un volume de déchets compris entre 850 et 4 000 litres par semaine, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Nous aurons à revenir sur cette problématique, à choisir le système financier le plus efficace et ce chantier est crucial pour l'avenir de notre action en la matière.

A ce propos, le groupe Synergies-Avenir a une proposition à faire pour le prochain mandat pendant lequel ces décisions financières devront être prises : nous serions favorables à l'instauration d'un budget annexe de la gestion des déchets comprenant la collecte et le traitement des ordures ménagères. La création d'un tel dispositif budgétaire nous permettrait d'optimiser les ressources, fiscalité ou redevance, et surtout de vérifier ou de corriger la réelle couverture du coût de ce service par les recettes dédiées dont nous disposerions. Cette démarche de budget annexe conduirait indéniablement notre politique à devenir plus lisible et plus efficace pour chaque habitant, qui se trouve être par ailleurs contributeur direct d'un service, dont il attend normalement qu'il soit équitable, régulier et adapté.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe UMP.

M. LELIÈVRE : Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, ce rapport présente la synthèse de nombreuses réunions de travail sur le plan d'actions stratégique de la gestion des déchets et plus particulièrement de l'optimisation de la collecte. Sous cette appellation technique se cache un véritable challenge pour notre agglomération, à savoir réduire notre production de déchets, mieux les trier, les collecter, les recycler au maximum et enfin détruire l'ultime part non recyclable par incinération ou enfouissement.

Il est toutefois regrettable que cette stratégie soit présentée en fin de mandat malgré la qualité du travail fait par les services de la propreté pour analyser, synthétiser tous les paramètres et pour proposer des actions dans le cadre de cette compétence historique de la Communauté urbaine. Les différents métiers de la propreté sont ainsi valorisés.

Dans le contexte du Grenelle de l'environnement, notre agglomération doit en effet trouver rapidement des actions pour améliorer la qualité de notre gestion des déchets car elle va se trouver confrontée d'ici trois ou quatre ans à des choix cruciaux. Et 2010 c'est demain, si on raisonne en termes de procédures !

Outre les moyens nouveaux qui doivent être financés, il est certain que le volume des déchets produits ou traités par le Grand Lyon ne peut être exponentiel et que nos comportements doivent changer. C'est le devoir de chacun de s'impliquer dans une nouvelle image de notre cadre de vie. Les réflexes doivent évoluer sur le tri sélectif mais les moyens doivent être adaptés, notamment dans l'habitat collectif.

L'enjeu sera, d'ici le prochain mandat, de s'interroger sur le devenir et le remplacement de nos deux usines d'incinération, si cette méthode d'élimination des déchets reste toujours la plus adaptée. Ensuite, il faudra se donner les moyens d'étudier puis de mettre en place la redevance spéciale, en lieu et place de la TEOM, qui permettra à chaque administré de payer ce qu'il produit réellement de façon la plus équitable.

Nous voterons pour ce rapport, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole maintenant au groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DARNE : Oui, monsieur le président, c'est moi qui intervins.

Pour avoir co-animé avec Jean-Luc Da Passano le groupe de travail, je veux dire la satisfaction de voir le résultat qui nous est proposé -onze réunions étalées sur presque deux ans, c'est un travail donc important- : une définition d'orientation, de stratégie qui, je crois, pose bien les problèmes en disant que le premier c'est celui du tonnage produit par habitant. Nous sommes aujourd'hui à un tonnage de 430 kilogrammes par habitant, nous étions à 444 kilogrammes en 1999 ; le progrès est net. Dans l'avenir, il faut continuer de diminuer la production des déchets. C'est évidemment le premier objectif.

Ensuite, dans l'utilisation de ces déchets, l'objectif est de réduire les déchets enfouis ou incinérés. Nous en sommes aujourd'hui à 232 kilogrammes par habitant. L'objectif du ministère est de 250 kilogrammes en 2010 -nous sommes donc déjà en-dessous- et de 200 kilogrammes en 2015. Je crois que nous y arriverons parce que les fiches-actions, les thèmes qui sont retenus me paraissent à la hauteur de ces objectifs-là.

Les différents scénarios qui ont été proposés sont évidents. Nous ne pouvions rester dans la continuation de ce que nous faisons et nous devons aller dans un scénario de réduction. Les différentes solutions préconisées : le compostage, la collecte sélective avec de nouveaux dispositifs, par exemple des silos enterrés, les déchèteries, l'amélioration de la collecte du verre, les stocks tampons, le broyage, toute une série de partenariats avec d'autres collectivités, toute une série d'initiatives qui devraient permettre d'atteindre les objectifs.

Il nous reste, en effet, à traiter la question du financement. La redevance spéciale est sans doute, pour les entreprises, la solution. La redevance générale pose davantage de problèmes. La redevance spéciale devrait être mise en place normalement assez rapidement, en début de mandat prochain, car c'est une nécessité d'équité pour les entreprises. La redevance générale pose plus de questions et sera à examiner.

Donc je crois que ce travail est important, que les orientations stratégiques vont dans le bon sens. Il reste maintenant à avoir une évaluation continue et régulière pour les fiches-actions, tout en maîtrisant les coûts à ce que nous gagnons évidemment sur le traitement de nos déchets.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano, quelques mots pour conclure ce débat.

M. le vice-président DA PASSANO : Oui, monsieur le président, juste quelques mots pour dire que cette fin de mandat est très riche dans cette délégation que vous m'aviez confiée et elle est très riche car elle correspond à un travail qui a été effectué par nos services et par le groupe de travail que j'ai co-animé avec Jacky Darne depuis maintenant pas mal de temps.

Quand je dis que cette fin de mandat est très riche, je rappelle que, le 12 décembre 2006, nous avons délibéré ici-même pour définir un cadre stratégique pour la politique de gestion de déchets. Je rappelle que, le 12 novembre, nous avons adopté le règlement d'élimination des déchets pour la Communauté urbaine, que, ce soir, nous vous présentons ce plan d'actions détaillé et que, dans quarante-huit heures, jeudi, je signerai, monsieur le président, en votre nom -et j'en profite pour rassurer madame Vessiller-, une convention de coopération dans le domaine des déchets avec le Sytom nord Isère de Bourgoin, avec Organom, le syndicat autour de Bourg en Bresse, le site Réval Villefranche

sur Saône, notre convention de collaboration, ceci pour dire que non seulement notre délibération s'intégrera dans le plan départemental d'élimination des déchets mais que nous irons au-delà des frontières départementales parce qu'aujourd'hui, je crois qu'il faut raisonner sur une échelle un peu plus large et nous allons le formaliser dès jeudi prochain.

Au cours de ce mandat, nous avons mis en place après une opération expérimentale, sur cinq communes, le compostage individuel. Nous avons lancé nos deux premières recycleries, d'autres vont suivre.

Nous avons -je voudrais vraiment que cela soit retenu par tous- gagné 18 points sur le refus de tri, sur la collecte sélective : nous avions 47 % de refus de tri en début de mandat, nous sommes aujourd'hui à 29 %. Certes, les objectifs tant européens que nationaux sont de 20 % mais déjà 18 points ont été gagnés au cours de ce mandat. Je crois qu'il faut en féliciter d'abord les Grands Lyonnais mais également tous ceux qui y ont collaboré à l'intérieur de nos services.

Nous avons ouvert de nouvelles déchèteries, avec toujours la difficulté de trouver des terrains pour les installer. Nous avons procédé à leur ouverture le dimanche matin. Nous avons mis en place dans les déchèteries la collecte des déchets dangereux des ménages et nous venons de mettre en place une nouvelle filière : la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques. Il reste bien sûr le projet de cinq nouvelles déchèteries, les textiles, le plâtre. Vous voyez qu'il y a encore du travail sur la planche mais que, dans le domaine de la valorisation matière, nous avons bien progressé. Nous avons étudié la possibilité d'avoir une presse à balles en 2009, un broyeur en 2011 ; nous sommes en pleines études sur ces nouveaux matériels. Je rappelle qu'ont été mises aux normes, en matière d'oxyde d'azote et dioxine, nos deux usines d'incinération, l'usine que nous avons en régie et également celle qui est installée à Rillieux.

Cela a été un mandat assez riche sur le plan de la gestion de nos déchets. Il reste encore beaucoup de travail à faire mais je tenais tout de même à souligner, à l'occasion de ce rapport, ces excellents résultats qui doivent être portés à la connaissance des Grands Lyonnais.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4560 - déplacements et urbanisme - Etudes de réouverture au transport de voyageurs de l'emprise Sathonay-Trévoux - Participations financières de la Communauté urbaine aux études de la Région - Approbation des conventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4560. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Monsieur le président, le contenu du vote demandé est d'accompagner l'étude de fréquentation de la desserte selon les modes envisageables de reconquête et d'accompagner un appel à projet ou à idée de développement de la réouverture d'une desserte alternative entre le pôle multimodal du plateau nord et Neuville et Trévoux.

Avant d'entendre les propos des groupes ayant souhaité faire des observations et des commentaires à ce projet, quelques rappels des différents points qui ont été évoqués en commission déplacements et urbanisme.

En premier lieu, les élus se sont interrogés de l'efficacité et de l'obligance des nouvelles études. Ils ont craint que cette nouvelle charge cache une dolence ou une absence de conviction, voire un atermoiement à l'audience de quelques inquiétudes particulières ponctuant le parcours. Ils ont modérément apprécié que ce projet soit seulement mis en perspective d'un contrat Etat-Région au-delà, semble-t-il, de 2012, sinon effectivement à partir de 2015. Ils ont rappelé les nécessités d'œuvrer et de porter expertise avec le développement des territoires de Saône vallée. Ils ont fortement critiqué ou ils ont été fortement déçus d'apprendre que le conseil général de l'Ain refuse toute contribution à la participation et au financement pour les études.

Puis la commission s'est émue que le projet puisse ne pas être réellement et physiquement concrétisé au service des habitants lors du prochain mandat, sachant l'urgence et la satisfaction du développement du TER et l'ancienneté de la demande de réouverture entre autres portée par le comité de transports val de Saône.

La commission a tout de même donné un accord, a présenté la délibération au suffrage des habitants des communes au sein de notre assemblée et remercie la Région des prospectives et de la rationalité de ces choix.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste.

M. le vice-président DAVID : Au regard de l'importance de ce transport pour les populations de l'Ain, la participation de la communauté Saône vallée nous semble effectivement insuffisante et le département de l'Ain devrait être beaucoup plus fortement sollicité.

Sur le fond du dossier, vu l'état du site réservé qu'il faut évidemment préserver, nous demandons que chaque hypothèse, train ou bus, soit examinée avec la même attention sans préjuger pour l'une ou pour l'autre de ces hypothèses. Cette précaution est d'autant plus importante que nous sommes en présence d'une voie ferrée vétuste, non électrifiée. De plus, le bus présenterait l'avantage d'une continuité sans rupture de charge de Trévoux jusqu'à Lyon alors qu'aujourd'hui, on ne parle que de la liaison Trévoux-Sathonay.

Par ailleurs, nous demandons que les maires concernés soient associés tout au long de l'étude et destinataires des conclusions étape après étape. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Synergies.

M. BOUJU : Monsieur le président, chers collègues, le lancement d'études complémentaires sur le tracé Trévoux-Sathonay Camp doit nous permettre de mieux apprécier la fréquentation de la ligne en fonction des solutions qui ont été examinées. Cela correspond à ce que les élus du secteur et les habitants avaient demandé au Grand Lyon.

A l'occasion de cette délibération, quelques éléments d'appréciation doivent être précisés malgré tout. Ce dossier n'est pas une simple desserte de la rive gauche de la Saône, c'est un dossier d'agglomération s'inscrivant dans un maillage de transports publics très large comme les autres lignes de REAL. Ce dossier est majeur dans le cadre de la réflexion du SCOT et même dans l'inter-SCOT car il concerne -comme on l'a vu- les territoires au nord de nos frontières communautaires. D'ailleurs, cette question a été évoquée, elle se pose encore : quelle participation peut-on attendre du Conseil général et des communes de l'Ain ? Sachant qu'une proportion non négligeable du trafic de la rive gauche provient de ce département, celui-ci bénéficierait donc grandement de la réactivation de l'emprise Trévoux-Sathonay.

Et, pour aller plus loin dans cette réflexion, il faut distinguer deux séquences dans ce projet :

- la séquence Trévoux-Neuville, en partie en dehors du Grand Lyon et regroupant un bassin de vie très large, peuplé de voyageurs pendulaires, dont l'objectif est de rejoindre le réseau de transports urbains lyonnais ;

- la séquence Neuville-Sathonay Camp, qui a les mêmes besoins avec, en plus, des caractéristiques de polarité qui doivent davantage se rapprocher de celles d'un réseau urbain de proximité.

Les problématiques de gares, de parkings, de cadencement ne sont pas les mêmes pour ces deux séquences et il sera important de les étudier en termes de fréquentation, au vu de leur propre spécificité, dans ces prochaines études.

Enfin, subsiste toujours -on l'a évoqué à l'instant- un point d'achoppement important, c'est la rupture de charge de Sathonay Camp en direction de la Part-Dieu. Dans les études lancées, il est question des différents matériels roulants possibles pour cette liaison : TER, tram-train ou voie de bus. Or, il est certain qu'en fonction du mode choisi, on se priverait ou non de se ménager une poursuite de cette liaison vers la Part-Dieu, même si les échéances sont très lointaines. Cette question est donc loin d'être anodine et elle se posera compte tenu des typologies différentes de voyageurs susceptibles d'utiliser cette ligne.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, les quelques précisions que nous souhaitons apporter au débat au débat de ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2007-4561 - déplacements et urbanisme - Vaulx en Velin - Avenue Maurice Thorez - Trolleybus C 3 - Convention avec France Télécom relative au déplacement des ouvrages - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4561. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable pour cette convention avec France Télécom concernant le trolleybus C 3 sur Vaulx en Velin.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4564 - déplacements et urbanisme - Intervention sur l'habitat précaire - Mise en place d'une maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4564. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Monsieur le président, la commission a émis un avis favorable à la mise en place de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale sur l'habitat précaire dans l'agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci, monsieur le président. Ce rapport propose la mise en place d'une mission spécifique envers les populations particulièrement démunies vivant en habitat précaire sur notre territoire. Depuis le début du mandat, notre groupe a toujours signalé le problème des populations en squat et en bidonville, en souhaitant que la question soit prise à bras le corps en termes sociaux, sanitaires, humains et économiques.

La mise en place de la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale habitat précaire confiée à l'Alpil formalise ainsi, sous le pilotage du préfet, une collaboration institutionnelle entre l'Etat, le Département et le Grand Lyon. Nous nous félicitons de cette avancée qui montre que chacun des acteurs prend ses responsabilités devant cette question des plus complexes. Jusque-là, nous regrettons que les problèmes aient été gérés sans doute trop au coup par coup, sans véritable cadre défini en commun et, hélas ! nous avons vu que la situation ne s'améliorait pas car les populations concernées n'ont cessé de s'accroître et les bidonvilles ou les squats n'ont pas disparu.

Aujourd'hui, il importe que ce dispositif partenarial proposé permette d'agir sur les différents leviers de l'intégration des populations particulièrement fragiles, en particulier les communautés Roms dont on connaît les difficultés au niveau de l'Europe entière. En effet, les Roms représentent les plus importantes communautés transnationales et les plus en difficulté d'intégration dans les différents pays européens. A notre niveau de collectivité locale, nous aurons à inventer avec l'Etat et le Département des dispositifs nouveaux, comme ont su le faire d'autres villes, par exemple Nantes ou Aubervilliers

qui ont mis en place des structures d'habitat précaire sur des terrains ou dans des bâtiments appartenant à la collectivité, avec l'accompagnement social indispensable pour l'aide à la scolarisation des enfants, aux soins, à l'insertion économique, autant de facteurs de réussite de ces opérations. La réussite doit s'entendre à la fois pour les populations concernées, pour les riverains et pour les pouvoirs publics.

Donc le chantier qui s'ouvre sera long, sans doute pas très simple, mais nous n'avons pas d'autre choix que de l'emprunter ! Nous voterons bien sûr cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2007-4566 - déplacements et urbanisme - Approbation du programme social thématique (PST) de la Communauté urbaine pour 2008-2010 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4567 - déplacements et urbanisme - Ménages en grande difficulté d'accès au logement - Accord collectif départemental d'attributions de logements aux personnes défavorisées - Autorisation de signer l'avenant 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4566 et 2007-4567. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Monsieur le président, c'est un avis favorable de la commission pour ces deux rapports concernant le logement des personnes défavorisées.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, notre intervention porte sur les quatre rapports concernant l'habitat des ménages les plus modestes. Nous voudrions simplement dire notre approbation sur l'ensemble des dispositions prises au niveau de l'agglomération dans ce cadre.

En effet, le partenariat entre l'Etat, la Communauté urbaine, le Département, les communes concernées et les bailleurs sociaux permet déjà d'appréhender avec plus d'exactitude la réalité des problèmes rencontrés par les habitants les plus démunis de notre agglomération. Nous souhaitons que ces diverses actions qui apportent aussi des réponses indispensables à une situation inacceptable soit développées. Il convient cependant d'accroître les efforts en direction des communes qui rencontrent ces difficultés par une véritable solidarité d'agglomération.

Bien entendu, nous voterons ces quatre rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4576 - déplacements et urbanisme - Saint Priest - Secteur village - Institution d'un périmètre d'études - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4576. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Un avis favorable pour l'institution d'un périmètre d'études sur le secteur du village à Saint Priest.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

Mme DAVID : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, sans doute, est-ce, comme l'on dit, la rançon du succès mais la ville de Saint Priest, qui ces dernières décennies a connu de grandes évolutions, se révèle aujourd'hui attractive, attractive certes pour des ménages et des familles mais aussi et surtout attractive pour les promoteurs immobiliers dont les appétits et les arguments financiers savent annihiler toutes les réticences.

Ceci est particulièrement vrai au sein du quartier dit "du Village", centre historique de la commune, que l'intervention publique a permis d'embellir et de valoriser. Dès lors, le risque est double : d'une part, voir disparaître un à un les éléments de notre patrimoine, de notre histoire, d'autre part, s'exposer à une dégradation non seulement des conditions de vie du fait de la densification de la circulation, des problèmes de stationnement, de bruit et de pollution mais également du tissu commercial en raison de cette asphyxie.

Pour autant, notre intention n'est pas de figer le village ni de cultiver une nostalgie un peu stérile mais bien de définir avec les citoyens, leurs représentants, les conditions d'un développement maîtrisé, harmonieux et intelligent d'un quartier névralgique de la commune.

Ce travail se doit de reposer sur une base objective et sérieuse. C'est l'objet de l'étude paysagère, architecturale et urbaine qui est demandée au Grand Lyon. Au sein du périmètre d'études ainsi défini, la ville pourra instituer un sursis à statuer lui permettant de pousser plus avant sa réflexion lorsqu'un projet lui semblera poser problème. D'ores et déjà d'ailleurs, cette procédure a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité de la part de notre conseil municipal.

A plus long terme, nous solliciterons vraisemblablement une révision du PLU, outil primordial mais dont on a pu constater certaines limites dans le cas présent. On pourrait à ce moment-là substituer une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysagé.

Merci pour l'approbation de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4578 - déplacements et urbanisme - Lyon 6° - ZAC Cité internationale - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4578. Monsieur David, vous avez la parole. Monsieur David, c'est la ZAC de la Cité internationale.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pardon ! Excusez-moi, j'ai lu trop vite. C'est effectivement un avis favorable de la commission pour ce protocole de liquidation. Veuillez m'excuser !

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4572 - déplacements et urbanisme - Lyon 9° - ZAC de la Duchère - Enquête publique préalable à la DUP - Déclaration de projet - Conclusions du commissaire-enquêteur - Levée des réserves - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4572. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : C'est encore un avis favorable de la commission pour ce rapport, concernant le projet ZAC de la Duchère, enquête publique préalable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4577 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Conventions avec les membres du consortium lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4577. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : C'est encore un avis favorable de la commission pour ce rapport sur la ZAC Lyon Confluence, le programme européen dit "Concerto Renaissance".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4582 - déplacements et urbanisme - Aires d'accueil des gens du voyage - Participation de la Communauté urbaine à la réalisation d'une aire de grand passage à Saint Laurent de Mure - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4583 - déplacements et urbanisme - Craponne - Saint Priest - Sainte Foy lès Lyon - Francheville - Caluire et Cuire - Vénissieux - Aires d'accueil des gens du voyage - Subventions d'équipement complémentaires aux Communes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossier numéros 2007-4582 et 2007-4583. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : La commission, monsieur le président, a émis un avis favorable pour la poursuite évidemment de ce que l'on a évoqué tout à l'heure lors du budget, de l'installation des aires d'accueil des gens du voyage et, en plus, des compléments de subventions à certaines d'entre elles qui sont d'ores et déjà terminées.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts ; intervention retirée.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2007-4592 - déplacements et urbanisme - Lyon 7° - Projet urbain de Gerland - Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Missions territoriales - Gerland -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4592. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : C'est un avis favorable à propos de ce projet urbain de Gerland et la création d'une voie nouvelle dite "ER 86" et de son individualisation d'autorisation de programme.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts ; intervention retirée.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4593 - déplacements et urbanisme - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Montanay - Voie d'évitement sud-est de Neuville sur Saône - Clôture et bilan de la concertation préalable - Voie nouvelle de liaison Gorgeat-Parenty - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4593. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable sur cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme sur Neuville sur Saône, Fleurieu et Montanay pour la voie d'évitement du sud-est.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?... Pardon ! Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : L'intervention n'était pas retirée !

L'itinéraire d'évitement serait privilégié par les usagers des seules heures de pointe. Les gens travaillent et doivent le plus souvent se rendre au centre de l'agglomération ou plus largement de l'autre côté du Rhône. Peu de trafic et d'intérêt car la voie n'aura d'utilité que pour un lycée, un collège, un hôpital. Courage sémantique : le projet de deux kilomètres jusqu'à ce jour connu en voie d'évitement est découpé en deux entités distinctes dans le panier de voies nouvelles, en admettant que la requalification des chemins de Parenty et des frères Voisin pourra se glisser subtilement dans les opérations courantes annuelles.

Il n'est pas d'exemple où la création d'une voie d'évitement, d'une voie nouvelle n'ait pas créé de transit automobile, n'ait pas découvert une génération spontanée de déplacements motorisés. La rocade des villages, lorsqu'elle fut réfléchi, n'était prévue que pour un strict usage local. Dorénavant, en plus de la continue augmentation des transits entre nord et sud, le préfet impose plus de poids lourds, certes pour la sécurité des

tunnels de Lyon. Nous sommes appelés à voter contre un projet d'autoroute A 45, une A 89, un projet A 6 mais quelle différence de fond, sauf l'échelle du trouble ?

Miribel, commune voisine de l'Ain au sein du Bucopa, prévoit également deux voies d'évitement : l'une aux Echets, entre la porte nord-est du hameau et l'entrée autoroutière, l'autre au Mas Rillier, entre la porte nord-est de ce hameau et une autre entrée autoroutière vers la rocade et le centre de l'agglomération.

Quelle intelligence prêtons-nous entre l'intention de ce faux vrai contournement de Neuville sur Saône, Fleurieu, Montanay en PPI du prochain mandat et les échéances d'un réinvestissement de la desserte TER entre Sathonay, Rillieux la Pape et Trévoux et Neuville au milieu, soit entre le plateau nord et le val de Saône, projet automobile complémentaire d'ici 2014 mais seulement l'entregent possible au mode alternatif de déplacements dans le TER après 2015 ?

La voie ferrée, l'emprise conservée du support DVC passe à proximité tant du lycée, du collège que de l'hôpital. La gare n'est pas loin. Plus que d'évitement, de contournement, la qualité urbaine des différentes communes du secteur, des bourgs et hameaux de conformation agricole mériteraient protection, zone 30 et bien plus de projets pour attirer à l'accès des gares jalonnant la desserte ferrée.

L'actuel centre de Neuville et la traversée de la Saône sont congestionnés certes de voitures particulières. Ce constat est évident mais le soulagement localisé a quelques perspectives vers la réduction des déplacements automobiles au travers de la mobilité dont la nécessité mérite d'autres formes de développement, pas seulement pour le fonctionnement pendulaire.

Le groupe des Verts portera néanmoins l'avis favorable pour le fond du sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4599 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Lyon 4^e - Tunnel sous la Croix-rousse - Individualisation d'autorisation de programme - Opération n° 0651 rénovation lourde - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4599. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Cette délibération vient compléter celle du 12 novembre 2007 qui concerne le tunnel de la Croix-Rousse. Elle vise à individualiser une autorisation de programme de 150 M€ pour permettre la rénovation lourde et la création d'un nouveau tube au tunnel. La commission a rendu un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Trois secondes pour dire que, conformément à nos votes précédents et pour démotivation que nous avons déjà explicitée, nous nous abstiendrons sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2007-4600 - déplacements et urbanisme - Programmation des opérations globalisées de voirie 2008 - Actions de proximité, gestion des trafics routiers, ouvrages d'art - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4600. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : La commission a émis un avis favorable sur la proposition de programmation des opérations globalisées de voirie 2008, actions de proximité, gestion des trafics routiers, ouvrages d'art.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP.

M. PETIT : Monsieur le président, mes chers collègues, je regrette qu'il n'y ait plus grand monde pour cette délibération qui est tout de même très importante et qui revêt comme chaque année une importance particulière tant elle impacte au quotidien la vie de nos citoyens.

Nous ne pouvons qu'être favorables à l'ensemble de ces travaux mais, comme chaque année depuis le début du mandat, nous allons vous réclamer les mêmes choses en espérant cette fois-ci un peu plus de considération portée à nos demandes. Donc allons à l'essentiel : certaines communes du Grand Lyon ont un grand nombre de voiries dégradées car vieillissantes. Ce n'est pas le cas de toutes les communes du Grand Lyon, notamment celles au développement urbain plus récent où les voiries sont encore dans un état correct.

Il est normal que les budgets d'entretien et de rénovation soient plus importants dans les communes aux réseaux de voiries très développés, il est normal qu'il y ait des priorités dans les choix de réfection de voiries mais il est anormal qu'il y ait des différences de traitement d'une commune à l'autre en fonction de critères subjectifs ; de même qu'il n'est pas normal que l'on nous réponde en septembre dernier qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses juste pour reboucher un trottoir complètement éventré sur trois mètres.

Nos constats sont toujours les mêmes :

- premièrement, certaines communes sont bien mieux loties que d'autres, n'ont pas à réclamer en permanence comme nous devons le faire et, bien souvent, ce genre de choses se vérifie à l'œil nu. Vous nous avez dit tout à l'heure que vous agissiez, il serait bien que vous agissiez pour toutes les communes du Grand Lyon à ce sujet ;

- deuxièmement, il n'y a pas de vraie politique d'entretien des voiries programmée dans le temps. On ne devrait pas voir, par exemple, un tapis de rue refait une année sans que les trottoirs ne soient pris en compte pour s'apercevoir deux ou trois ans plus tard qu'il aurait fallu les faire. Ce n'est pas sérieux. Il faut envisager les réfections de voirie dans leur ensemble et non pas les segmenter de plus en plus, ce qui ne fait qu'accroître en permanence un sentiment d'inachevé.

Nous avons déjà attiré l'attention de notre assemblée par une question sur le sujet qui vous était adressée en septembre 2005. Nous vous demandions entre autres un état des lieux précis et par commune des dépenses réelles de voiries depuis le début du mandat. Nous souhaitions vérifier qu'un équilibre budgétaire était bien respecté entre toutes les communes du Grand Lyon, non pas sur le prévisionnel mais sur le réel. Notre question n'ayant pas eu de réponse, elle est toujours d'actualité. Pour illustrer mes propos, nous avons fait quelques photos que je tiens à votre disposition ainsi qu'à la disposition de la presse, si cela peut faire avancer le sujet.

Monsieur le président, vous avez accepté un effort en augmentant le FIC durant ce mandat. Nous vous en savons gré mais celui-ci est très nettement insuffisant pour répondre aux immenses besoins que nous constatons chaque jour sur le terrain. Le FIC répond à des besoins ponctuels, très localisés et que l'on pourrait qualifier, sans que cela soit péjoratif, de "voiries légères".

Il est indispensable de mettre en place un programme complet de rénovations lourdes à quinze, vingt ans des voiries à la fois principales mais aussi et surtout secondaires dans le cadre des grosses réparations. Ce programme devra intégrer bien sûr toutes les parties prenantes qui interviennent sous les voiries (EDF, GDF, France Télécom, Véolia, Suez, chauffage urbain, le câble, etc.). Vous allez me dire que c'est déjà le cas mais le nombre de bitumes recassés dans l'année qui suit leur réfection est malheureusement trop important et cela fait pester de voir repercer un tapis neuf. Entre parenthèses, nous nous interrogeons sur les critères qui entrent en compte dans la décision de rénover une voirie, notamment par le suivi Viabase : y a-t-il un critère de trous au mètre carré pour déclencher une opération ? Bref, il y a un travail collectif très important à entreprendre sur lequel le Grand Lyon devra être maître d'oeuvre. Le budget alloué devra être sensiblement augmenté pour répondre à ce défi. Nous regrettons vivement que celui-ci n'ait pas été mis en place durant votre mandat. Soyez certain que nous saurons le mettre en place si les électeurs nous font confiance en mars prochain ! Il y a d'autres moyens de financement, monsieur le président, il ne s'agit pas de transférer un problème à quelqu'un d'autre.

Pour conclure, notre responsabilité collective est de prendre des décisions qui à la fois respectent le principe de solidarité communautaire et qui, dans le même temps, ne privilégient pas certaines communes par rapport à d'autres. Ce qui est symptomatique, c'est que tout à l'heure, lors du vote du budget, vous avez pris des exemples pour illustrer les réalisations et 90 % de ces exemples concernaient la ville de Lyon.

Je rejoins ainsi les propos de monsieur Reppelin qui s'inquiétait et d'une du déséquilibre dans la réalisation des travaux dans les centres-bourgs et de deux des dates de mises en chantier de certains projets qui sont parfois bien tardifs dans le mandat. En effet, il est indispensable et même sain de maintenir un rapport logique entre les dépenses engagées par le Grand Lyon dans chaque commune au titre de la voirie et le nombre d'habitants correspondant.

Nous espérons que le message est cette fois-ci bien passé et vous remercions de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je vais transmettre à la presse -il y en a quinze pages- l'ensemble des voiries qui ont été refaites, comme cela chacun pourra juger en son âme et conscience. Madame Agnès Benoit fera passer. On pourra voir s'il y a des discriminations et en particulier sur Caluire.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Petit, si c'est en plus pour voter pour, on aurait pu gagner du temps !

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4606 - développement économique - Convention entre l'association France Algérie et la Communauté urbaine - Création d'un centre de formation professionnel aux techniques traditionnelles de restauration du bâti ancien de la casbah - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4606. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'une convention qui vient cadrer notre intervention pour l'aide à la création d'un centre de formation professionnelle pour la restauration de la casbah d'Alger. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2007-4608 - développement économique - Subvention à l'association chambre de commerce France-Israël - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4608. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Cette subvention intervient auprès de la chambre de commerce France-Israël. Elle porte sur des actions sur les thématiques des biotechnologies et porte sur des collaborations entre des entreprises israéliennes et des entreprises lyonnaises.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2007-4609 - développement économique - Journées de l'économie 2008 - Subvention à la fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4609. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe Union pour la Communauté.

M. VATÉ : Monsieur le président, nous tenons à exprimer notre total désaccord non pas avec la délibération qui nous est soumise mais avec le rapport qui l'accompagne et qui en dénature gravement l'objet.

Croyez-vous que la ville de Blois rassemble 25 000 personnes ou que Saint Dié rassemble 40 000 personnes pour servir de vitrine -je vous cite- "aux réalisations de ces collectivités locales" ? Une remarque au passage : si Blois, 50 000 habitants environ, réunit 25 000 participants sur l'histoire en tant que discipline, si Saint Dié, 22 000 habitants réunit 40 000 participants sur la géographie et si nous observons qu'il y a infiniment moins de passionnés d'histoire et de géographie qu'il n'y a de citoyens concernés par l'économie, l'emploi, le pouvoir d'achat, etc., alors il faudra se rendre à l'évidence et considérer que, dans une ville de 500 000 habitants qui prétend faire partie des grandes métropoles européennes, rassembler moins de 50 000 participants constituerait un échec cuisant.

Plus grave, lorsque des universitaires, des scientifiques, des experts organisent des journées de débat sur une discipline quelle qu'elle soit (sciences humaines, sciences physiques, etc.), le fait, pour les collectivités publiques, de subventionner un tel événement ne leur confère aucun droit à dicter aux organisateurs les questions qu'ils doivent se poser. Dites-moi sous quel régime vivent les pays où les manifestations scientifiques doivent servir de vitrine -resic- pour valoriser le savoir-faire -reresic- de ses responsables politiques !

Au vice-président Muet, s'il avait été présent, nous voulions dire deux choses :

1° - à aucun moment nous n'avons imaginé que ce texte mesquin pourrait être son fait. Nous pensons plutôt que cela lui a été imposé par quelques petits Lyonnais pressés de tirer un petit profit politique de cet événement, au risque de le réduire à une simple lyonnaiserie ;

2° - si l'ancrage lyonnais de cet événement devait être mis en lumière, il aurait mieux valu que ce soit en associant formellement au comité directeur le vice-président du Grand Lyon chargé du développement économique es qualités ou le doyen de la faculté des sciences économiques de Lyon es qualités. Il aurait même été élégant de la part des organisateurs qu'ils invitent monsieur Muet à faire partie du comité scientifique -je souligne bien "scientifique"- car ils ne peuvent pas ignorer qu'il possède, en dehors de ses fonctions électives, tous les titres et qualités requis pour cela.

Nous n'avons pas le texte du projet de convention et nous ne pouvons donc formuler que des hypothèses :

- ou bien ce texte, ce projet de convention ne contient pas les exigences du Grand Lyon telles qu'elles figurent page 55 de notre rapport ou, si elles y figurent, vous vous engagez à les en retirer ; alors, nous voterons cette délibération ;

- ou bien le projet de convention contient ces exigences du Grand Lyon telles qu'elles sont rédigées dans notre document et vous les y laissez ; alors, nous refuserons de participer au vote en espérant être suivis par tous les élus de cette assemblée qui, à gauche comme à droite, sont attachés comme nous aux libertés académiques et à l'indépendance de la science.

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais dire que je n'ai strictement rien compris à votre intervention. Ce que je peux vous dire c'est que cette manifestation est financée pour deux tiers par des éléments privés, un tiers d'éléments publics et que, sur ce tiers, nous finançons 40 000 € soit au total 40 000 € sur 350 000 €. Après, je ne sais pas quels petits Lyonnais... Je vois que le comité scientifique est présidé par quelqu'un du Collège de France, je ne vois pas ce qu'il y a d'aberrant dans cette délibération mais peut-être m'expliquerez-vous un jour en privé.

Je vous demande de voter ce dossier : qui est pour ?...

Écoutez, je vais prendre un train pour aller défendre Lyon capitale européenne de la culture dans exactement un quart d'heure. Mais je n'ai rien compris à ce que vous avez dit et je ne sais pas si vos collègues ont compris quelque chose.

Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

N° 2007-4611 - développement économique - Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4611. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2007-4559 - Développement des modes de déplacement doux - Convention-cadre annuelle de participation avec l'association Pignon sur rue - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4568 - Contrat de licence non exclusive et gratuite de la marque Vélo'V - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4597 - Lyon 1^{er} - Lyon 2^o - Lyon 4^o - Lyon 5^o - Création d'une zone 30 - Individualisation complémentaire partielle d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Vesco comme rapporteur des dossiers numé-ros 2007-4559, 2007-4568 et 2007-4597. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

M. le vice-président VESCO, rapporteur : Merci, monsieur le président. Il s'agit de trois rapports qui ont obtenu l'avis favorable de la commission.

Le premier c'est la subvention annuelle à la maison du vélo et des modes doux pour un montant de 94 800 €, la mise à disposition du local incluse. Donc bilan positif des trois dernières années qui encourage à continuer mais pour une année, eu égard aux échéances prochaines.

Ensuite, l'autorisation donnée au numéro 118-218 d'utiliser les emplacements des stations Vélo'V sur leur fond de carte et de désigner ces stations ainsi que le logo pour leurs usagers.

Enfin, la poursuite de l'aménagement de la zone 30 avec une individualisation complémentaire partielle d'autorisation de programme de 1 M€ permettant de poursuivre sur dix-huit sites cet aménagement de zone 30, y compris des entrées-sorties de zones et des rappels de cœur de zones.

Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président VESCO.

N° 2007-4562 - Rillieux la Pape - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4563 - Bron - Quartier de Parilly - Sécurisation des structures en pied d'immeubles des UC 6 et 1 - Subvention à Elycoop - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4569 - Bron - Parilly secteur nord - Opération d'aménagement - Ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4570 - Rillieux la Pape - Quartier Mont Blanc 3^o tranche - Convention de mandat pour la requalification des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4571 - Vénissieux - Quartier de Vénissy - Convention de mandat pour l'aménagement des espaces extérieurs du centre commercial - Bilan de clôture et quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4575 - Avenants aux conventions GPV-Anru pour les sites de Lyon la Duchère, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin et Vénissieux les Minguettes et à la convention Habitat - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4585 - Bron - Quartier du Terrailon - Convention de renouvellement urbain avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4586 - Décines Charpieu - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 et du programme d'actions pour l'année 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4587 - Fontaines sur Saône - Quartiers de la Norenchal et des Marronniers - Approbation de la convention-cadre triennale 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4588 - Saint Priest - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2007 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2007-4589 - Vaulx en Velin - Quartiers du Mas du Taureau et du Pré de l'Herpe - Avenant à la convention Anru - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4562, 2007-4563, 2007-4569 à 2007-4571, 2007-4575 et 2007-4585 à 2007-4589. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable pour ces dix rapports qui traitent des quartiers en renouvellement urbain ou en contrat de cohésion sociale. Les plus importants sont deux conventions avec l'ANRU pour Vaulx en Velin et Bron, ce qui représente un montant de 200 M€ dont 50 M€ de la Communauté urbaine ; c'est à noter.

Il y a une note au rapporteur sur trois de ces rapports que vous avez sur table : 2007-4575, 2007-4585, 2007-4589 qui font état de la signature du Conseil général avec l'ANRU, qui viendra en déduction des participations de l'ANRU. Donc, je ne vous relis pas la phrase, elle est commune pour les trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2007-4565 - Agence locative sociale du Rhône (ALSR) - Contrat de développement pour trois ans (2008-2010) - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4579 - Vaulx en Velin - Suppression de la ZAC du Centre-Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4580 - Vénissieux - ZAC de Vénissieux - Programme des équipements publics définitif - Concession d'aménagement confiée à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4581 - Villeurbanne - ZAC des Maisons Neuves - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4590 - Caluire et Cuire - Réaménagement de la Grande rue de Saint Clair - Fermeture de l'accès au sous-sol de la résidence l'Île Blanche - Convention de maîtrise d'ouvrage unique avec l'Opac du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial «est» -

N° 2007-4594 - Craponne - Francheville - Convention avec le Sigerly relative à l'utilisation de fourreaux d'éclairage public pour la signalisation lumineuse - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4595 - Francheville - Avenue du Chater - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2007-4598 - Vénissieux - Rue du Professeur Roux - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4565, 2007-4579 à 2007-4581, 2007-4594, 2007-4595 et 2007-4598. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2007-4573 - Saint Priest - Porte des Alpes - Secteur Renault Trucks - Bilan de l'enquête publique - Déclaration de projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4574 - Saint Priest - Portes des Alpes - ZAC Berliet - Approbation du programme des équipements publics (PEP) et de la convention d'aménagement avec la société Villes et projets - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2007-4584 - Saint Genis Laval - Gens du voyage - Relogement des familles sédentarisées en caravane - Subvention d'équipement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2007-4591 - Saint Priest - Voiries de desserte Renault Trucks - Désignation du maître d'œuvre - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4573, 2007-4574, 2007-4584 et 2007-4591. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2007-4596 - Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Dissimulation esthétique des réseaux et de la signalisation lumineuse - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2007-4596 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2007-4601 - Participation financière à l'élaboration du plan de déplacements inter-entreprises de la vallée de la chimie - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné madame la vice-présidente Rabatel comme rapporteur du dossier numéro 2007-4601. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission pour un nouveau plan de déplacements interentreprises, sur la vallée de la chimie cette fois.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2007-4602 - Subvention versée à la ville de Givors dans le cadre de la mise en place du développeur commercial - Convention 2008/2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle implantation et site d'accueil économique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Sauzay a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2007-4602. Monsieur Sauzay, vous avez la parole.

M. SAUZAY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SAUZAY.

N° 2007-4603 - Confirmation de l'adhésion de la Communauté urbaine comme membre fondateur au Fonds mondial de solidarité numérique - Subvention à l'Agence mondiale de solidarité numérique - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2007-4604 - Coopération décentralisée avec la mairie du district de Bamako - Programme et convention de coopération 2008-2010 - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2007-4605 - Convention entre le Certu et la Communauté urbaine - Programme d'appui à la décentralisation du Maroc (PAD Maroc) - Coopération entre la ville de Rabat et la Communauté urbaine pour la mise en oeuvre d'un plan de déplacements urbains à Rabat - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2007-4610 - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly) - Avenant n° 2 à la convention-cadre - Programme d'actions 2008 - Subvention - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2007-4612 - Avenant n° 1 à la convention avec l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon pour les exercices 2007-2009 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4603 à 2007-4605, 2007-4610 et 2007-4612. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2007-4607 - Subvention à l'association France Amérique latine (Afal) - Soutien à la politique de l'habitat de la commune de Quintero au Chili - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2007-4650 - Subvention exceptionnelle à Action contre la faim - Solidarité internationale d'urgence au Bangladesh - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Les dossiers 2007-4607 et 2007-4650 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2007-4613 - Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées et collèges - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2007-4614 - Transmission des actes communautaires au contrôle de légalité par voie électronique - Convention - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4613 et 2007-4614. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration du Lycée Saint-Exupéry à Lyon 4°

(dossier n° 2007-4613)

Opérations et résultats de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons procéder maintenant à l'élection de notre représentant. Le code général des collectivités territoriales donne la possibilité de désigner celui-ci à main levée si l'assemblée accepte à l'unanimité ce mode de désignation.

Compte tenu du fait que la candidature de monsieur Dumont a fait l'objet d'un accord de l'ensemble des groupes de notre assemblée, je vous propose de voter à main levée.

Je vous demande d'approuver ce mode de désignation :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Nous voterons donc à main levée.

Je mets donc aux voix la candidature de monsieur Dumont :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Monsieur Dumont est désigné à l'unanimité.

N° 2007-4629 - Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2008 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4630 - Règles d'amortissements - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2007-4631 - Lyon 9° - Dossier Grande rue de Vaise - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2007-4632 - Individualisations d'autorisation de programme - Opérations globalisées - Bâtiments, véhicules mobiliers et matériels - AP 10 : maintenance et renouvellement - AP 12 : assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4636 - Maintenance et renouvellement informatique - Programme d'action de l'année 2008 - Opérations globalisées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2007-4637 - Création de l'opération et individualisation de l'autorisation de programme du projet Cigogne - Refonte des outils de saisie dans le SIG de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

N° 2007-4638 - Rénovation des armoires électriques de l'hôtel de Communauté et aménagements résiduels du garage Clément Marot - Complément d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2007-4639 - Déconstruction sélective démolition - Autorisation de signer les marchés - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4629 à 2007-4632 et 2007-4636 à 2007-4639. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, avec une note rectificative pour le 2007-4629 : les prix sont en fait en *TTC* et non en *HT*.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MANSOT.

N° 2007-4633 - Adhésion des communes de Givors et Grigny - Reprise de résultats au budget annexe de l'assainissement 2007, de l'encours de la dette des Communes réalisée pour les compétences propreté et assainissement et décision modificative 2007, budgets principal et annexe de l'assainissement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2007-4634 - Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Versement d'une subvention d'exploitation - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4633 et 2007-4634. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2007-4640 - Saint Fons-Feysine et Neuville sur Saône-Genay - Systèmes d'assainissement - Conventions relatives à la mise en conformité au titre de la Directive eaux résiduaires urbaines (Deru) - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur du dossier numéro 2007-4640. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2007-4645 - Accès au quai de Givors Bans et utilisation - Convention avec le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères Sud Rhône - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2007-4645. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2007-4646 - Demande d'individualisation des opérations globalisées - Autorisations de programme globales : AP 08 écologie urbaine et AP 10 maintenance et renouvellement - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désigné e comme rapporteur du dossier numéro 2007-4646. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2007-4648 - Transformations d'emplois et modifications d'indices de rémunération - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2007-4649 - Versement d'une indemnité compensant les jours de repos non travaillés - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2007-4648 et 2007-4649. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports. Le 2007-4648 nécessite

une note au rapporteur : il y a eu une erreur de chiffre concernant le salaire brut annuel du jeune stagiaire qui est de **23 480 €** et non pas de *23,484 M€*.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, merci. La séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 35.

Annexe

Présentation du budget primitif 2008


(Diapositives projetées lors de l'intervention de monsieur le vice-président Darne)



Budget 2008

♦ Un budget, c'est traduire les orientations politiques par des moyens alloués au service d'objectifs et d'actions :

- ❖ Des budgets augmentent :
 - Frais financiers (+ 13 %)
 - Masse salariale (+ 2,5 %)
 - Dotation de solidarité (+ 3 %)
 - Participations ZAC (+ 49%)
 - Logement social (+ 18 %)
- ❖ Des budgets restent stables
 - Logistique
- ❖ Des budgets diminuent :
 - Collecte déchets (-1,5%)
 - Voirie (-3%)





COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

2

Budget 2008

♦ Un budget, c'est mettre en œuvre les délégations et les contrôler :


- SYTRAL : 118,4 M€
- SERL, SEM Confluence, OPAC (ZAC) : 36,5 M€
- Syndicats des Monts d'Or, SYMALIM : 1,5 M€
- ADERLY : 2,8 M€
- SDIS : 23,3 M€
- Agence d'urbanisme : 3,9 M€






COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

3

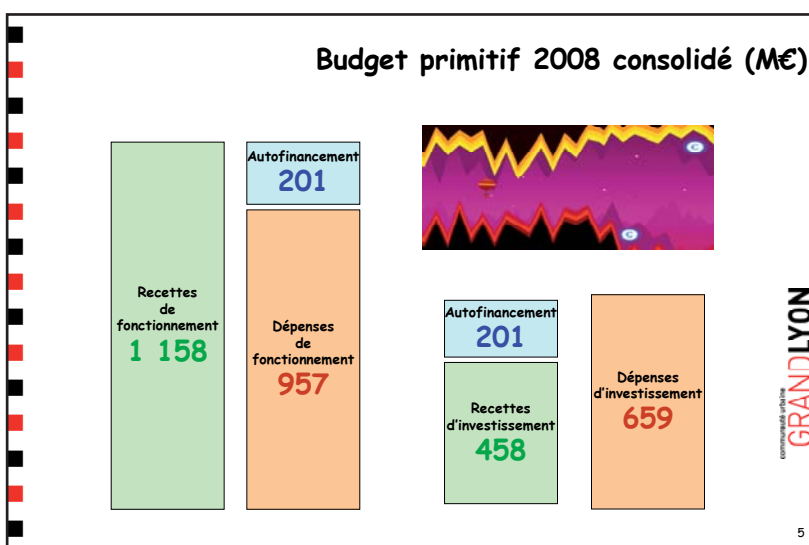
Budget 2008



- ♦ Un budget, c'est trouver un équilibre entre les contraintes externes et des besoins collectifs à satisfaire :
 - ❖ Évolution faible des recettes : + 1,76 % 
 - ❖ Maitrise des dépenses de fonctionnement : + 1,76 %
 - ❖ Maintien de l'autofinancement : 201 M€ 
 - ❖ Maintien de l'effort d'investissement : 445 M€ de crédits de paiement


communauté urbaine
GRAND LYON

4



Les produits de fonctionnement consolidés = 1 158 M€

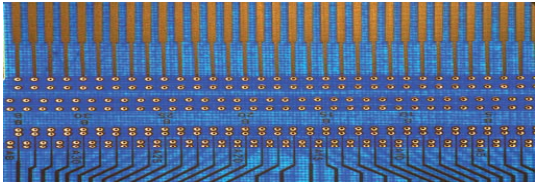
- Fiscalité : 530 M€
- ♦ Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 101,3 M€
- Dotations de l'Etat : 369 M€
- ♦ Produits des services : 71 M€
- ♦ Redevance d'assainissement : 57,0 M€
- Divers : 30 M€



communauté urbaine
GRAND LYON

6

La fiscalité




- ◆ Produit encaissé (TP + allocations compensatrices) = + 537M€
- ◆ Attributions de compensations reçues = + 10,9 M€
- ◆ Attributions de compensation versées = - 212,6 M€
- ◆ Dotation de solidarité = - 16,5 M€
- ◆ Produit net de : 318,8 M€ (+ 2,3 %, + 7,1 M€)

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

7

Les charges de fonctionnement consolidés = 957 M€


- ▶ Personnel : 195 M€
- ◆ Reversements de fiscalité : 229 M€
- ◆ Subventions : 195 M€
- ▶ Travaux fournitures et services : 243 M€
- ◆ Charges financières : 55 M€



COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

8

Les dépenses 2008



- ◆ Les subventions (y compris déficits de ZAC) avec 243 M€ (~33% du total) contre 227 M€ en 2007 (+ 7% dont
 - 118,5 M€ au SYTRAL et 35 M€ de travaux réalisés par le Grand Lyon le long des lignes de tramway
 - 36,5 M€ versées aux déficits de ZAC (24,5 M€ en 2006)
 - 26,2 M€ au SDIS
- ◆ La masse salariale : 188,7 M€ (+2,5%)
- ◆ Les autres dépenses : nettoyage, collecte et traitement des ordures ménagères, assainissement, entretien voirie, logistique...seront contenues à un niveau inférieur à celui de 2007 (225 M€ contre 226 M€)

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

9

Budget 2008

- ♦ Un budget, c'est la nécessité de s'adapter à la conjoncture sans trahir ses orientations

- ❖ Evolution des taux d'intérêt :

Décembre 2002 : 2,87 %

Décembre 2007 : 4,70 %

- ❖ Baisse des dotations de l'Etat : - 3,2 M€



Budget 2008

- ♦ Un budget, ce n'est pas partir à 0 chaque année, les politiques s'étalent pour la plupart sur de nombreuses années :

- ❖ Gestion en AP - CP

- AP individualisées : 2 272 M€

- CP payés : 1 460 M€

- ❖ Contrat pluriannuel

- Avec l'Europe : 11 M€

- avec l'ANRU : 1 177 M€

- Contrat de cohésion urbaine et social : ~ 45 M€ / an



Budget 2008

- ♦ Un budget peut se lire comme un document isolé mais il est mieux de le voir dans une perspective pluriannuelle



Budget 2008

- ◆ Un budget c'est assurer le paiement des projets d'investissement décidés et financés par autorisations de programme : 445 M€

**Budget 2008**

- ◆ C'est donner les moyens de poursuivre l'action, en décidant de consacrer 400 M€ au lancement

- des programmes annuels de travaux (voirie, maintenance...)...125 M€
- du programme annuel des aides à la Pierre : 23,8 M€
- de projets nouveaux (tunnel Croix Rousse, BUE Saint-Priest...) 250 M€

**Budget 2008**

Un budget, au total, c'est l'expression la plus synthétique de la vie d'une collectivité






Des orientations politiques respectées

- ✓ renforcer l'attractivité du Grand Lyon par les équipements d'agglomération, le soutien au développement économique, l'image de la métropole....
 - Aménagement des berges du Rhône (45 M€)
 - Palais des congrès Amphithéâtre 124 M€)
 - Pôle agro alimentaire Corbas (25 M€)
 - Usine d'épuration à Pierre Bénite (150 M€)
 - Usine d'épuration à la Feyssine (90 M€)
 -

COMUNICIPATION PUBLIQUE
GRAND LYON

16




Des orientations politiques respectées

- ✓ renforcer la cohésion sociale : la force vient de l'action collective et du fait que chacun a la conviction qu'il appartient à un même ensemble vivant
 - Politique de la ville (41 M€)
 - Quartier Ecoin sous la combe à Vaulx en Velin (31 M€)
 - Soutien à l'habitat (43 M€)
 - aides à la Pierre (25 M€ /an)
 - Transports en commun (144 M€)
 - Dotation au SYTRAL (118,5M€)

COMUNICIPATION PUBLIQUE
GRAND LYON

17



Des orientations politiques respectées

- ✓ renforcer la vitalité des territoires de l'agglomération, par l'aménagement d'espaces publics (152M€)
 - Espace Dauphiné Lyon 3° (7,5M€)
 - Place de la Paix Pierre Bénite (2 M€)
 - Place du marché La Tour de Salvagny (3,6M€)
 - Place Lazare Goujon Villeurbanne (3,6 M€)
 - Place Kennedy Champagne au Mont d'Or (1,6 M€)
 -

COMUNICIPATION PUBLIQUE
GRAND LYON

18

Des orientations politiques respectées

✓ renforcer la vitalité des territoires de l'agglomération, par la qualité des services de proximité

- Collecte et traitement des déchets (72 M€)
- Propreté des espaces publics (28 M€)
- Entretien des voiries (49 M€)
- Collecte et traitement des eaux usées (62 M€)



COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

19

La mise en œuvre des orientations



✓ Les hommes et les femmes :

- L'effectif payé sur emplois permanents : 4 639 agents
(3 995 budget principal, 604 budget assainissement, 36 budget restaurant)
- La masse salariale : 189 M€ (+2,5%)
- Le taux d'absentéisme : 7,4 % (7,7% en 2001)

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

20

La mise en œuvre des orientations



✓ maîtrise de la gestion

- Gestion en AP - CP
- Charte de l'achat et certification norme iso 9001
- Conduite de projet
- Centres de responsabilités
- Recherche performance et démarche « marketing »

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

21

La mise en œuvre des orientations



- ✓ écoute renforcée des communes et des habitants :
 - Conférences des maires
 - Développement durable
 - Nouvelle pratique de la démocratie : dialogue et participation
 - Le versement aux communes de l'agglomération d'une dotation de solidarité qui incite au développement économique et qui favorise la péréquation : ...16,5 M€




COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

22

D'où est-on parti ?

DEPENSES en M€	BP 2001	BP 2008	écart
charges de personnel	148,85	195,40	31,27%
entretien voirie	37,26	49,40	32,59%
collecte et traitement	51,18	74,20	44,99%
nettoieement	22,47	31,40	39,74%
annuité dette	171,96	199,10	15,78%
investissement hors dette	242,62	515,80	112,59%





COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

23

D'où est-on parti ?

RECETTES en M€	BP 2001	BP 2008	écart
emprunt	180,00	325,60	80,89%
fiscalité	359,14	518,30	44,32%
Reversement de fiscalité	3,02	229,10	ns
dotations de l'Etat	163,52	342,20	109,28%
redevance assainissement	49,55	57,00	15,04%
TEOM	71,21	100,80	41,56%
autres recettes	81,99	140,60	70,41%

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

Le paysage législatif et fiscal a été très largement modifié

24

Budget 2008

- ♦ C'est faire preuve de responsabilité en préparant une situation financière de qualité :
 - ❖ Autofinancement élevé : 201 M€ (144 M€ en 2001)
 - ❖ Encours de la dette : 1 230 M€ (+ 200 M€ pour 1 460 M€ d'investissements financés)
 - ❖ Des bons ratios d'endettement :
 - ~ 5 ans (8 ans maxi)
 - ~ 12 % (20 % maxi)

**Où l'on va ?**

Vers toujours plus de besoin de nos différents bénéficiaires ?

Quelles ressources ? : réforme fiscalité locale, maîtrise des dépenses publiques

**Où l'on va ?**

Quelles relations entre Communauté et Etat ?

Quelles relations entre Communauté et communes ?

nouvelles compétences ? rôle des conférences des maires ?

.....



